



**DELIBERATION N° 26/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 janvier 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Marc BORRI à Mme Muriel FAGNI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Anna Maria COLOMBANI  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Louis POZZO DI BORGO  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI  
Mme Sandra MARCHETTI à M. Joseph SAVELLI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI  
M. Charles VOGLIMACCI à M. Didier BICCHIERAY

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 janvier 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2026/E1/017**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026**

**REUNION DES 29 ET 30 JANVIER 2026**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 27 È 28  
NUVEMBRE DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :      Hors Commission



**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 29 et 30 janvier 2026, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

# SÉANCE PUBLIQUE DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

## COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

### JOURNÉE DU JEUDI 27 NOVEMBRE

Le 27 novembre 2025, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** accueille les participants, en ayant aussi le plaisir de recevoir en tribune les élèves de la cité scolaire de Sartè, qui sont venus accompagnés de leurs professeurs et de la **Conseillère Eveline GALLONI d'ISTRIA**. Avant de commencer, elle attend que des membres du groupe « **Core in Fronte** » soient présents dans l'hémicycle.

La réunion débute par la séquence des **questions orales**.

### QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

#### Question n° 1

« **Passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse** » (n° 2025/O2/073), posée par **Mme Marie-Anne PIERI** au nom du groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

#### Question n°2

« **Accriscimentu di u cervu corsu in u Fium'Orbu : Chi femu pà l'agricoltori ?** » (n° 2025/O2/077), posée par **M. Jean-Noël PROFIZI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

### **Question n° 3**

**« Régulation des prix des carburants en Corse » (n° 2025/O2/076), posée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « **Avanzemu** ».**

### **Question n° 4**

**« Régulation du marché des carburants en Corse : Comment compenser le préjudice subi par les corses ? » (n° 2025/O2/074), posée par **M. Romain COLONNA** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».**

Une réponse commune aux deux questions orales est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

**M. LUCIANI**, utilisant son droit de réponse, fait observer que le rapport mentionné (celui de 2021) précisait qu'une étude visant à élaborer une offre individualisée, propre au transport maritime, serait engagée : il voudrait savoir où l'on en est à ce sujet.

Le **Président SIMEONI** rappelle que ce point faisait référence au développement d'un système alternatif, étant donné le contexte propre à la Corse, marqué par des prix de carburants distribués à la pompe plus élevés qu'ailleurs, une plus grande précarité sociale, des surcoûts générés par les trajets domicile / travail et l'absence de mode de déplacements de substitution. C'est ce qui a motivé l'attitude du **Conseil exécutif**, refusant d'augmenter la part régionale prélevée sur la **TIPP**, au contraire des autres régions ; et engageant la mise en œuvre de solutions alternatives de déplacements, telle que, par exemple, la conduite ferroviaire centralisée sur voie unique (CCVU). Aussi, il ne pense pas que le point mentionné par son interlocuteur soit de nature à invalider le raisonnement exposé dans sa première réponse.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie le **Président du Conseil exécutif** pour ces précisions, qui illustrent la volonté de la Collectivité de Corse de lutter concrètement contre la cherté -incontestable- des carburants dans l'île.

## **Question n° 5**

**« Couverture du réseau téléphonique et résorption des zones blanches » (n° 2025/O2/072), posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse ».**

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

## **Question n° 6**

**« Cunsirvà u nosciu patrimoniu storiku è culturali » (n° 2025/O2/079), posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».**

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**.

## **Question n° 7**

**« Financements, destination future et perspectives de revalorisation du « Palazzu di Stoppielle » à Centuri » (n° 2025/O2/080), posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte ».**

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**.

**La Présidente MAUPERTUIS** sortant quelques instants de l'hémicycle, la présidence de séance est assurée par **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée**.

## **Question n° 8**

**« Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements » (n° 2025/O2/078), posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».**

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

**La Présidente MAUPERTUIS**, revenue dans l'hémicycle, reprend la présidence de séance.

## Question n° 9

« Extension des dessertes périurbaines ferroviaires dans la Vallée de la Gravona » (n° 2025/O2/075), posée par **Mme Danièle ANTONINI** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

**Mme ANTONINI** tient, en outre, à remercier l'ancien **directeur des Chemins de Fer de la Corse**, **M. Jean-Baptiste BARTOLI**, pour la qualité du travail accompli.

Le **Président SIMEONI** entend, lui aussi, citer volontiers **MM. BARTOLI** et **GIVAUDELLE** à cette occasion. Il rappelle, en outre, que lorsque les essais de la ccvu (une opération très complexe, effectuée de surcroît en week-end) ont été menés, l'ensemble des agents concernés participaient : beaucoup d'entre eux sont jeunes, attachés à leur outil de travail, pleinement investis au service des **Chemins de Fer**. Dans le même esprit, il fait référence à la pose d'une signalétique plurilingue, aux travaux engagés pour faciliter l'accessibilité, et à la desserte du stade de Furiani, qui s'avère une véritable réussite. Il s'agit-là d'un travail remarquable, et il tenait à rendre hommage à celles et ceux qui l'accomplissent.

Après avoir constaté que l'ensemble des questions orales prévues avaient bien été posées, **la Présidente MAUPERTUIS** procède à la clôture de cette première séquence.

Ensuite de quoi, elle souhaite rendre hommage à plusieurs personnalités disparues depuis la précédente session.

Un hommage particulier à **Dumè BIANCHI**, disparu à l'âge de 77 ans, originaire de Villanova et qui aura marqué toute une période du nationalisme corse : engagé à l'**UPC**, mobilisé lors de l'affaire « Bastelicaccia-Fesch » qui l'avait amené en prison avant d'être amnistié ; élu à l'**Assemblée de Corse** en 1988, maire de sa commune, puis Vice-président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Militant, il était aussi un enseignant. Il a consacré sa vie à la reconnaissance des droits institutionnels et culturels de la Corse, pour une île qui soit maîtresse de son destin, ancrée dans l'héritage de sa terre et de ses racines, consciente de ses droits collectifs. Et il aura constamment fait preuve d'une fidélité à ses convictions, saluée dans tous les hommages rendus.

**La Présidente MAUPERTUIS** propose d'observer une minute de silence en son honneur.

**Les participants se lèvent et observent une minute de silence.**

**La Présidente MAUPERTUIS** poursuit par un hommage appuyé à **Xavier EMMANUELLI**, personnalité majeure de l'espace public français et humanitaire, originaire de la région de Proprià et qui revenait très souvent dans son village de Carghjaca. Pionnier de l'action humanitaire, cofondateur de **Médecins Sans Frontières** en 1971, organisation récompensée par le **Prix Nobel de la Paix** en 1999, il aura consacré toute sa vie à cet engagement envers les désaffiliés, les sans-papiers, les SDF, et à lutter contre la précarité. Il s'était, d'ailleurs, souvent rendu en Corse à l'invitation du **Dr PERNIN**, pour mettre en évidence les difficultés des plus vulnérables et porter un regard éthique sur les personnes défavorisées. Un temps **ministre**, il avait élaboré un modèle d'urgence humanitaire reconnu au niveau international. **L'Assemblée de Corse**, aujourd'hui, est unie dans une pensée émue pour cet homme de bien et pour sa famille.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI**, salue à son tour, et avec forcément beaucoup d'émotion, la mémoire de **Dumè BIANCHI** : beaucoup d'élus présents ici auront partagé avec lui des moments de lutte commune, de réflexion et d'allégresse, de tragédie ou de deuil. Il pense, aujourd'hui, à sa famille, à sa compagne et à ses enfants en leur réaffirmant son entier soutien. Toute sa vie, **Dumè BIANCHI** aura été un partisan de la cause nationale corse, militant public ou clandestin, plusieurs fois interpellé et emprisonné, sans jamais varier dans ses convictions. Si sa famille a perdu un être cher, le mouvement national a perdu tout un moment de son histoire avec cet homme qui l'incarnait pleinement ; et au-delà de la tristesse, sa disparition invite à une réflexion sur le chemin parcouru, sur les erreurs dont il convient de tirer les leçons, sachant, aussi, que l'on reste toujours dans l'attente de la concrétisation des objectifs de cet engagement. Être fidèle à son combat consistera donc à rester mobilisés. C'est un jour de tristesse mais aussi de sérénité, de fierté pour tout ce qui a été accompli, et de détermination pour tout ce qui reste à faire.

**La Présidente de l'Assemblée** demande alors au **Secrétaire de séance** de bien vouloir procéder à l'**appel des Conseillers**, de façon, notamment, à vérifier le quorum.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

**Sont absents et représentés :**

M. Didier BICCHIERAY par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI,  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par M. Paul-Joseph CAITUCOLI,  
M. Pierre GUIDONI par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI,  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par Mme Frédérique DENSARI,  
Mme Antonia LUCIANI par Mme Anna-Maria COLOMBANI,  
Mme Juliette PONZEVERA par Mme Paola MOSCA,  
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,  
M. Jean-Louis SEATELLI par Mme Marie-Anne PIERI,  
M. Alex VINCIGUERRA par M. Romain COLONNA.

**Sont absents :**

Mmes Angèle CHIAPPINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI et  
Julia TIBERI ; M. Antoine POLI.

**Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**

**Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Education, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,**

**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,**

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,**

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,**

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.**

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** descend au pupitre prononcer une **allocution d'ouverture**.

**La Présidente MAUPERTUIS** tient, pour commencer, à évoquer deux sujets de révolte devant lesquels elle ne saurait rester silencieuse.

En premier lieu, elle rappelle que cette session intervient 48 heures après la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Elle souhaite, en début de séance, apporter son soutien total et entier à toutes celles qui souffrent de violences, de pressions, qu'elles soient physiques, psychiques ou même verbales – et la Corse n'est pas épargnée. La mobilisation de tous les acteurs de la protection des victimes et de leurs enfants, autant que la mobilisation citoyenne, rassurent ; cependant, elles ne doivent pas faire perdre de vue l'intensité de la

problématique, ni la souffrance de celles qui en sont victimes. Une femme frappée, humiliée, terrorisée est une femme fracassée, meurtrie à vie quand elle n'en meurt pas : ce sont-là les mots de Gisèle HALIMI, selon qui aucune tolérance, aucune complaisance, ne doit passer. Ne rien laisser passer, pas même les insultes. Une exposition sera présentée tout à l'heure, à l'initiative du **Centre d'Information sur les Droits des Femmes**, et il convient de remercier la **Conseillère exécutive Laura GUIDICELLI-SBRAGGIA** pour son implication.

Second sujet de révolte dans la semaine, les messages immondes qui ont déferlé sur les réseaux sociaux à la suite de la publication d'un article du principal quotidien de l'île, relatif à l'expérience d'adoption d'enfants par des parents corses. Una vergogna ! Alors que l'on devrait parler d'histoire d'amour, d'engagement, car c'est de cela dont il s'agit lorsqu'on adopte un enfant. Aussi, **la Présidente de l'Assemblée** veut-elle assurer de son soutien total les familles visées, et au-delà, celles et ceux qui ont fait ce choix magnifique, courageux d'adopter un ou plusieurs enfants : un choix qui impose le respect. Là encore, zéro tolérance pour ces dérives abjectes propagées sur les réseaux sociaux. Et il en va, notamment, de la responsabilité politique des élus, d'autant plus que dans les mois à venir, la campagne des élections municipales offrira un contexte propice à la pollution du débat public.

**La Présidente MAUPERTUIS** poursuit son propos en évoquant un sujet un peu plus apaisant : la Méditerranée. Elle rappelle que le « **processus de Barcelone** » a été institué voici 30 ans, en 1995, quand certains, ici, n'étaient pas encore nés, alors que d'autres occupaient déjà des responsabilités. Elle fait observer que globalement, les Corses, notamment les élus de cette **Assemblée** dans leur diversité partisane, avaient été plutôt séduits par l'idée d'une coopération interrégionale transméditerranéenne, par le projet des grandes autoroutes de la mer, par le développement des échanges culturels, économiques ou scientifiques qui devaient permettre, à minima, d'accroître la visibilité de leur île et au mieux, de lui donner une place stratégique au sein du Mare Nostrum. Combien de fois, d'ailleurs, a-t-on dit, écrit, répété que les Corses étaient au cœur de la Méditerranée, qu'ils avaient un rôle clé à jouer, tantôt en Méditerranée occidentale, tantôt dans l'arc latin, et toujours dans les relations nord-sud ?

Mais cela ne s'est pas tout à fait passé comme espéré ; et avec le recul, la responsabilité, finalement, n'incombe pas totalement aux élus ni aux acteurs qui étaient en poste alors. Certains d'entre eux se sont pleinement investis, ils se sont engagés dans le développement de partenariats,

notamment avec l'Italie : qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse, des chambres consulaires, du parc naturel, ou encore, de l'Université qui s'est tournée vers ses homologues méditerranéennes, faisant émerger des formations communes, des accords de coopération et de recherche. Une chaire méditerranéenne a, par exemple, été créée par le professeur Jacques ORSONI, qui doit être salué pour cela, et développée ensuite par la professeure Françoise GRAZIANI ; dans le même temps, l'expression artistique ou médiatique a étendu son champ de création et de diffusion au-delà des rivages de Corse, pour embrasser d'autres cultures : on pense aux émissions *Mediterraneu* et *Cantara* de Petru MARI à la radio, *Mediterraneo* de Sampiero SANGUINETTI à la télévision ; de même le sport, avec le développement des tournois inter-îles en Méditerranée.

Mais toutes ces expériences, pour autant, n'ont pas débouché sur la consolidation pérenne de réseaux transméditerranéens, et rien ne permet de dire, aujourd'hui, que la Corse soit devenue un acteur méditerranéen de premier rang. Une première raison à cela, les transports. Car les fameuses « autoroutes de la mer » promues par l'**Union européenne** sont passées au large de la Corse ; et sans système de transport orienté vers d'autres destinations méditerranéennes, nord-sud ou est-ouest, il était impossible de consolider des partenariats au cours du temps. Pour **la Présidente MAUPERTUIS**, la leçon à en tirer est donc très simple : pas de transport, pas de partenariat ; pas de partenariat, pas de transport.

Elle avoue avoir compris, avec le temps, que cette volonté d'ouverture, de coopération, de construction au-dessus de la mer et malgré la mer, butaient, d'abord, sur la nature même du processus de Barcelone, dans un contexte où les yeux européens étaient plutôt rivés vers l'élargissement au nord ou à l'est de l'Europe ; et ensuite, sur le fait que ce processus avaient été dès l'origine une construction essentiellement diplomatique, une architecture pensée entre États, pour les États, négociée entre ministres, structurée autour de grands équilibres géopolitiques. Ce processus a porté une ambition réelle pour la Méditerranée, mais il est resté pour l'essentiel un projet d'État : les citoyens, les sociétés civiles, les femmes, les hommes de Méditerranée n'y ont été que rarement associés, comme si l'on pouvait prétendre construire un espace commun, un destin collectif, sans partir depuis celles et ceux qui le vivent au quotidien. Une Union diplomatique, peut-être, mais en tout cas pas une Union des peuples, d'autant plus que les autorités régionales et locales ont toujours été tenues à l'écart des décisions, petites ou grandes.

S'agissant du devenir de cet espace méditerranéen, **la Présidente MAUPERTUIS** commence par souligner qu'aujourd'hui même, Barcelone

fête les 30 ans du processus portant son nom. L'idée méditerranéenne revient sur le devant de la scène, avec une proposition de la **Commission européenne** de « **Pacte pour la Méditerranée** », présentée au mois d'octobre par la **commissaire** en charge de ce secteur, **Madame ŠUICA**. Certes, on pourrait ne voir dans cette initiative que la répétition d'un réflexe intellectuel, déjà identifié par Gabriel AUDISIO, Albert CAMUS ou Paul VALERY dans les années '30 : lorsque l'Europe se renforce, on détourne le regard de la Méditerranée, et lorsque l'Europe s'affaiblit, on recommence à regarder du côté méditerranéen et alors cette mer, cet espace commun, deviennent l'objet de toutes les attentions.

En ce qui la concerne, **la Présidente MAUPERTUIS** affirme croire que le projet de « **Pacte pour la Méditerranée** » ira au-delà de cet effet de balancier géopolitique. Il y a des urgences, tout autant que des intérêts, à focaliser l'attention sur la région méditerranéenne. Comme l'ont rappelé les conférenciers du « **plan bleu** » (qui dépendent des **Nations unies**) le 12 novembre dernier à Bastia, lorsqu'ils sont venus dans le cadre de **Corsica Pruspettiva**, les défis auxquels sont confrontées les régions méditerranéennes s'avèrent immenses, et les processus qu'ils avaient déjà envisagé en 1989, ou en 2005, sont en pleine accélération. Le réchauffement climatique attendu va réduire la biodiversité exceptionnelle de cette mer ; les ressources halieutiques, comme la végétation, seront affectées par l'élévation des températures, sachant que dans une mer qui ne représente que **1%** des superficies marines à l'échelle mondiale, mais qui concentre à elle seule **25%** du commerce maritime international, les pollutions marines sont déjà intenses et les risques, majeurs. La pression foncière en Méditerranée va, également, s'accroître avec un taux d'urbanisation de **70%** et une concentration littorale de plus de **50%** ; la demande en eau potable va augmenter alors même que la ressource se tarit, causant un stress hydrique qui concerne **28 millions** de personnes.

Face à ces urgences, le « **Pacte pour la Méditerranée** » a pour ambition de transformer la Méditerranée en espace commun, avec trois objectifs principaux : le développement humain, la formation et la jeunesse / des économies plus intégrées et plus durables / la sécurité humaine et environnementale. Conformément au principe de gouvernance multiniveaux et de subsidiarité, l'**Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne** (l'**ARLEM**), composée d'élus territoriaux de l'**Union européenne** mais aussi des pays du Sud, a été saisie sur le sujet.

**La Présidente MAUPERTUIS** annonce y avoir été désignée comme rapporteure sur le « **Pacte méditerranéen** » avec un autre élu, maire d'une commune jordanienne. Il était temps, pour elle, que les élus des

territoires méditerranéens soient mobilisés : car ce sont eux qui ont la connaissance du terrain, qui partagent des problématiques communes (l'eau, les incendies, le tourisme de masse, la formation des jeunes, la pression foncière immobilière) et qui sont en première ligne face aux catastrophes, aux aléas et évidemment, aux conflits d'usages. Il y a là une opportunité à saisir de dialogue, d'actions conjointes dans un contexte géopolitique fait à la fois de tensions et de recompositions.

Elle ajoute que cette dynamique à l'œuvre a été confirmée lors du sommet de la Méditerranée la semaine dernière, organisée par la **Generalitat de Catalunya**. Avec le **Président du Conseil exécutif**, elle y a participé, contribué et amendé la déclaration finale, avant de l'adopter ; et elle souhaite que l'**Assemblée de Corse**, avec le **Conseil exécutif** et la **Commission des Affaires européennes**, puissent travailler ensemble sur ce sujet.

**La Présidente MAUPERTUIS** conclut en rappelant que durant des siècles et même des millénaires, la configuration géographique de mer fermée a permis que des peuples fort dissemblables puissent, en quelques heures de navigation, être en contact, échanger aux niveaux commerciaux, économiques, culturels et linguistiques, échanger aussi des connaissances, des techniques, des méthodes et des traditions. Elle ne voit pas pourquoi de tels contacts, de tels échanges seraient devenus impossibles aujourd'hui, avec toutes les technologies dont on dispose au XXI<sup>e</sup> siècle, dès lors qu'on le souhaiterait, tout autant intensément que collectivement. Et cela conduirait à réussir, de manière unique, ce que Paul VALERY qualifiait d'« accord des contraires, propre à l'esprit méditerranéen ».

### **RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /** **RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>º</sup> 334 : Appruvazione di u pruccessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025**

**Rapport n° 334 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025**

**La Présidente MAUPERTUIS** expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

**Sont absents :**

Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTIPIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, JeanJacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 58**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

**M. Paul Félix BENEDETTI** demande, ensuite, à prendre la parole pour un point d'ordre, portant sur la délibération adoptée la veille par la **Commission Permanente**, relativement à la désignation des représentants de l'**Assemblée de Corse** à la **Commission contre les pratiques mafieuses**. Le groupe « **Core in Fronte** » souhaiterait y remplacer Jean-Noël PROFIZI par Marie-Claude BRANCA.

**La Présidente MAUPERTUIS** met aux voix cette proposition.

**A l'unanimité des participants (M. PROFIZI et Mme BRANCA s'étant à cette occasion déportés), l'Assemblée de Corse décide de modifier en conséquence la délibération susmentionnée.**

**Raportu n° 336 : Mudifica di a cumpusizione di u Cullegħju di i Questori**

**Rapport n° 336 : Modification de la composition du Collège des Questeurs**

**La Présidente MAUPERTUIS** expose le rapport, qui consiste à assurer la représentation du nouveau groupe « **Un'Altra Strada** » (par **M. Pierre GHIONGA**) et conséquemment, augmenter à due proportion celle du groupe majoritaire (avec **M. Jean-Marc BORRI**).

Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Les titulaires concernés (**MM. GHIONGA et BORRI**) se sont déportés.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTITURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin**

**MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 56**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

**Raportu n<sup>o</sup> 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024**

**Rapport n° 335 :** Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024

**La Présidente MAUPERTUIS** expose le rapport, en priant les **conseillers** de bien vouloir excuser son retard de diffusion. Ce document retrace l'activité de l'**Assemblée de Corse** en 2024 et le prochain devrait être livré avant la fin du premier semestre. A cet égard, elle souhaite que les réunions des **commissions** bénéficient de la même couverture photographique que les autres évènements.

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la communication de ce rapport.**

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** propose d'interrompre la séance. Elle rappelle que le vernissage de l'exposition sur les violences faites aux femmes aura lieu à 14h30 dans le salon Vert attenant. Et elle demande aux membres de la **Conférence des Présidents** de se réunir quelques instants.

La séance est suspendue à 12h35.

La séance reprend à 15h37.

**Raportu n<sup>o</sup> 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cueseione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027**

**Rapport n° 332** : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027

La Présidente **MAUPERTUIS** expose le rapport.

La Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes a émis un avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse, souhaite formuler une petite remarque et un compliment.

Il fait valoir que le travail engagé par la Présidente **MAUPERTUIS** au niveau européen a déjà porté ses fruits. Ce matin, une question orale abordait la conduite centralisée sur voie ferré unique (ccvu), et il convient de rappeler que l'extension de ce système sur la Balagne n'était pas prévue au **PEI**. C'est en fait la **Présidente**, qui au prix d'un travail considérable de « lobbying », a réussi à trouver les financements européens pour réaliser cette installation sur laquelle personne n'aurait initialement parié.

Et il se déclare persuadé que ce travail va continuer, par exemple avec le **Service d'Incendie et de Secours**, dans l'inscription d'un certain nombre de projets, notamment celui des drones bombardiers d'eau, qui eux-aussi, bénéficieront de tels financements. Aussi, convient-il de féliciter la Présidente **MAUPERTUIS** pour son action efficace.

**M. Charles VOGLIMACCI** commence par reconnaître qu'en **Commission**, ce dossier a été bien expliqué, dans ses tenants et ses aboutissants ; et il estime utile, même si ce ne sont pas forcément de bonnes nouvelles, que la **Présidente** porte la voix de la Corse à de tels niveaux institutionnels, avant de venir restituer ici le vécu de ses déplacements.

Le cadre financier pluriannuel qui régit le budget européen arrive donc à son terme en 2027 et il est important de s'y pencher. Cela, d'autant plus que le premier axe, celui relatif à la prospérité, la durabilité et la sécurité, qui regroupe la **politique de Cohésion**, le **FEDER**, le **FSE**, la **PAC**, le **FEAMPA** et le **Fonds Social pour le Climat** et représente **865 milliards d'euros**, représente presque intégralement l'engagement de l'Europe en Corse. Le rapport relève, à juste titre -et c'est l'objet de la motion déposée par le groupe majoritaire- que **14 fonds européens territoriaux** seraient regroupés dans un cadre unique et un instrument commun de planification

des investissements. Cette nouvelle organisation en **plans de partenariats nationaux et régionaux (PPNR)** constitue, il est vrai, un risque de centralisation étatique des programmes et fonds européens, alors même que la Collectivité de Corse, autorité de gestion pour le **FEDER** et le **FSE** ou organisme intermédiaire pour le **FEAMPA**, a l'habitude d'être positionnée en relation directe avec les autorités européennes.

A cet égard, **M. VOGLIMACCI** espère lui aussi que la **Commission européenne**, sensibilisée à cet effet, reviendra sur ce projet. C'est tout l'objet de la motion visant à appuyer la levée générale de boucliers, et une demande de rétropédalage qui s'avère d'autant plus nécessaire que la Corse est actuellement engagée dans un processus d'autonomie visant à obtenir non seulement plus de moyens mais encore, davantage de capacités d'agir directement. Tout en partageant ce raisonnement, il ajoutera cependant un point de vigilance, sur les éventuels dégagements d'office, dont on a parlé dans cet hémicycle voici quelques mois. Il ne faudrait pas oublier que dans un contexte budgétaire contraint, à tous les échelons, la Corse a continué à bénéficier de la même enveloppe que lors de la programmation précédente : avec la région des Hauts de France, ils ont été les seuls territoires épargnés de la baisse des fonds européens. Et il serait, aujourd'hui, incompréhensible de ne pas être en mesure de consommer ces fonds, pour subir des dégagements d'office.

**M. VOGLIMACCI** souhaiterait, par conséquent, ajouter ce point de vigilance dans la liste figurant en page 6, en plus du risque de recentralisation nationale évoqué avec les **PPNR**, alors que **50%** des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales ; et en plus du risque d'élimination des crédits de la **Cohésion** après une réorientation vers la défense -option devenue envisageable, au vu du contexte international et après les déclarations du **chef d'État-major des Armées** devant le **Congrès des Maires de France**. Il rappelle, dans le même esprit, que les seuils de dégagement d'office ont doublé sur cette programmation, tout en reconnaissant qu'après de petites alertes (en 2014 et 2020), la Collectivité de Corse soit parvenue à une consommation intégrale du **FEDER** et du **FSE**. Régis par l'article 105 du règlement portant sur dispositions communes pour les **7 Fonds européens** en gestion partagée, ce dispositif constitue une incitation à la consommation ; pour autant, le délai au-delà duquel intervient le dégagement d'office est réduit de trois à deux ans, sachant que chaque autorité de gestion a des seuils annuels à atteindre pour chacun des programmes qu'elle gère.

**M. VOGLIMACCI**, qui avait d'ailleurs saisi l'**Exécutif** pour d'autres financements concernant sa commune, fait observer que la lecture du **document d'orientations budgétaires** indique un risque de dégagement d'office réel, d'où, sans doute, la multiplication des dossiers mobilisant le **FEDER** depuis plusieurs sessions : sur ce point « **Un Soffiu Novu** » entendra rester sinon inquiet, du moins vigilant, sachant que la programmation à venir est censée tenir compte de la consommation sur la période 2021 / 2027. Et dans cet esprit, il lui semblerait judicieux d'apporter aux membres de la **Commission des Affaires Européennes** une information régulière, par exemple chaque semestre, sous forme numérique (un tableau synthétique retraçant, pour chaque fond, le volume autorisé, celui demandé, celui obtenu et le seuil de dégagement). Il convient de garder en mémoire l'épisode du **FEAMPA Pêche**, dont la Collectivité n'est pas autorité de gestion mais organisme intermédiaire : en septembre 2020, pour éviter un dégagement d'office (du fait d'un taux de consommation de **16%** seulement), une baisse de **20%** de l'enveloppe dédiée à la Corse avait été sollicitée, celle-ci étant recalibrée de **5,4 M€** à **4,6 M€** pour la programmation 2021 / 2027.

Et **M. VOGLIMACCI** de conclure, en estimant le rapport intéressant, mais tout de même inquiétant : il va falloir « ferrailler », en espérant être entendus au niveau de l'Europe.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**, sans revenir sur tous les points évoqués, au niveau technique comme au niveau des mécanismes, considère que cette réforme s'attaque aux fondements du **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**, notamment dans son principe de subsidiarité. Ce qui lui paraît très grave au vu du contexte actuel, de montée des extrêmes dans tous les pays européens, étant donné que ces orientations ne feront que renforcer la tendance au repli sur soi, à la défiance vis-à-vis de la construction européenne. A ce propos, il tient à rappeler que les programmes **Interreg** et les programmes **Leader**, créés dans les années '90, ont été créés, justement, pour que l'ensemble des peuples ou des communautés d'Europe puissent échanger, construire, au niveau des institutions locales et aussi au niveau des entrepreneurs, de façon à pouvoir consolider la construction communautaire par le bas. Alors qu'aujourd'hui, les nouvelles procédures, cette façon d'approcher les différents fonds, ne pourront qu'apporter encore plus de défiance.

« **Fà Populu Inseme** » a donc estimé important de proposer une motion visant à contester ces changements, sachant que cette initiative est suivie attentivement par des **députés européens** en Sardaigne, en Toscane, en Ligurie. Il est nécessaire de mener un tel « lobbying » visant à sortir par le

haut de ce problème. On évoque la guerre en Ukraine, pour justifier cette réorganisation ; cependant, il n'y a pas si longtemps, l'**Union européenne** a du gérer le « Brexit », gérer la problématique de la Covid et alors, la résilience de la structure, de l'organisation actuelle, avait démontré la légitimité de ce fonctionnement.

Et **M. CAITUCOLI** de conclure en soulignant que pour créer des anticorps appropriés, il s'agira de réussir la programmation **Leader**, qui permet à travers un de ses volets la coopération avec les autres territoires européens et faire émerger -il convient d'insister sur cet aspect- des projets de terrain en Corse. Projets qui illustreront concrètement l'impact des politiques publiques européennes, que souvent les citoyens ont du mal à appréhender. Il ajoute, dans le même esprit, que continuer à œuvrer avec l'Europe en Corse est aussi un projet de sensibilisation auprès des jeunes publics.

**M. Saveriu LUCIANI** apporte quelques compléments à l'intervention de son collègue.

Il indique, d'abord, la volonté d'« **Avanzemu** » de s'associer à cette motion ; et cela, d'autant plus que la Corse est confrontée à une construction européenne qui n'est pas du tout la sienne : on est, aujourd'hui, en train de revenir un peu en arrière. Il se souvient, ensuite, de l'action de **Max SIMEONI** et de la création, en 1989, de l'**Alliance Libre Européenne (AELE)** qui développait une autre vision ; et à cet effet, il prend à témoin la **Présidente de l'Assemblée** qui connaît bien cette aventure d'il y a quelques années -non pas « décennies ». Une fois de plus, les élus corses se retrouvent confrontés à un problème qui, finalement, les renvoie à leurs fondamentaux et combats de toujours.

**M. Romain COLONNA** entend s'inscrire dans la continuité des autres orateurs pour féliciter la **Présidente** de son activisme européen ; il voudrait, cependant, se situer dans un cadre plus général, quitte à s'écartier un peu du dossier du contrat pluriannuel.

Il tient, en effet, à souligner les inconvénients du mode de scrutin actuel en France, qui ne permet guère à la Corse d'être représentée par des députés européens. En dépit des scores obtenus dans l'île par la famille nationaliste -et c'est d'ailleurs valable pour les autres sensibilités, le scrutin de liste favorise des intérêts continentaux ne regardant que très peu les intérêts spécifiques de la Corse. Certes, il peut arriver que des alliances politiques très fortes -mais qui supposent, en contrepartie, des compromis extrêmement importants- débouchent sur l'envoi d'un

représentant de la Corse au **Parlement européen** : tel a été le cas, par exemple, de **Max SIMEONI** ou de **François ALFONSI**, pour autant ces occasions demeurent très aléatoires. La preuve en est qu'aujourd'hui, quelle que soit la couleur politique considérée dans cet hémicycle, la Corse n'a pas de représentant à Bruxelles, c'est fort dommageable et même, anormal. Peut-être les courants politiques adossés aux partis nationaux pourraient-ils encore espérer, à la faveur d'alliances, obtenir un poste ; mais en tout cas, la famille nationaliste, qui représente **70%** de l'électorat insulaire, n'est pas en capacité d'être représentée au **Parlement**. Il en résulte premièrement, un déséquilibre démocratique et deuxièmement, un risque d'affaiblissement de l'activisme mené par le **Président du Conseil exécutif** et par la **Présidente de l'Assemblée au Comité des Régions** ou à la tête de la **Commission des Iles** par exemple, a fortiori au cas où un député représentant la Corse ne s'inscrirait pas dans la même vision stratégique.

Pour **M. COLONNA**, la défense des intérêts de la Corse à Bruxelles ne saurait être suspendue au bon vouloir de Paris, ni aux arrangements obtenus dans le cadre des élections européennes ; et il invite ses collègues à garder à l'esprit, collectivement, ce raisonnement, nonobstant l'implication personnelle de la **Présidente**, que l'on a pu voir hier encore à Strasbourg aux côtés d'une délégation d'agriculteurs. « **Fà Populu Inseme** », quoi qu'il en soit, accueille favorablement ce rapport, même si c'est un rapport d'information, tout en lui apportant le prolongement de la motion qui sera examinée avant la fin de la session.

**M. COLONNA** souhaite conclure en abordant un point central, avec la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité à l'**article 174 du traité de l'Union européenne**. Il rappelle que pour la Corse, l'insularité aura constitué l'une des portes d'entrée dans le processus d'autonomie engagé avec le gouvernement français, en ce qu'elle justifie un certain nombre de demandes et d'avancées. Il ne s'agirait pas, dans ce contexte, que ce que l'on s'apprête à réaliser au niveau français reste bloqué au niveau européen : une cohérence globale s'impose, au vu notamment des incidences financières énormes qui sont en jeu.

**La Présidente MAUPERTUIS** commence ses réponses en faisant suite aux remarques de **Romain COLONNA** : c'était, en l'occurrence, le sens de la démarche des agriculteurs ; il est vrai que l'expérience devrait être renouvelée, à un niveau plus stratégique, avec d'autres corps constitués, mais la Corse ne dispose pas de député européen à Bruxelles pour la défendre et il y a tellement aujourd'hui de tension sur tous les sujets que personne d'autre ne pensera à elle. Dans ce contexte, il y a évidemment

besoin de relais, c'est en ce sens qu'une délégation est montée hier présenter la situation de l'agriculture Corse à tous les groupes politiques du Parlement européen, en étant d'ailleurs reçus très correctement par chacun d'eux. Des efforts d'explication seront donc à mener pour expliquer que la Corse est une île, qu'il y a discontinuité géographique et que de ce fait, rien ne s'y passe comme ailleurs : en termes de concurrence, d'aides d'État, avec la délégation de service public ; en termes d'agriculture, soumise à des surcoûts ; ou encore, en termes de vieillissement de la population, de précarité importante, entre autres. Aujourd'hui, il faut absolument faire ces démarches, tout en espérant que dans le futur, interviendra un nouveau mode de scrutin remplaçant l'actuel, qui s'avère particulièrement pénalisant pour les petits territoires. Sachant que certains territoires italiens sont eux aussi pénalisés, sous un autre régime électoral, c'est un enjeu certes très compliqué, mais qui n'en pose pas moins un vrai problème de représentativité à l'échelle européenne.

**La Présidente MAUPERTUIS** poursuit en revenant au centre de son rapport, qu'elle a déjà exposé au **Comité des Régions d'Europe** -et depuis, des voix se sont élevées. Cependant, la **Commission européenne** est revenue à la rentrée devant le **Parlement européen**, elle a accepté de faire quelques ajustements, mais sa copie maintenant est définitive.

Par conséquent, dans un premier temps le travail devra être mené au **Parlement** et comme la Corse n'y a pas de député, il appartiendra aux élus territoriaux, par tous les canaux possibles et imaginables, de s'entendre et entreprendre le « lobbying » nécessaire pour insuffler à tous les groupes politiques l'idée que dans toutes les réglementations autour de la **PAC**, de la **Politique de Cohésion**, ou quelle que soit la politique menée dans le cadre du prochain **cadre financier pluriannuel**, il faudra absolument prévoir une mention spéciale lorsque des mesures intéressent la Corse. Comme il n'y aura pas de modification du traité avant l'adoption du budget, la clause d'insularité ne rentrera pas dedans ; ce qui impliquera d'agir par voie d'amendements, avec des rédactions très précises, sur toutes les réglementations, comme le font parfois les députés insulaires à l'**Assemblée nationale** sur des textes nationaux. C'est là un travail considérable, au vu du nombre de réglementations ou de règlements concernés.

Dans un second temps, la copie du **Parlement** étant envoyée au **Conseil**, un autre travail de « lobbying » devra être mené auprès de l'État membre. Car si la France ne défend pas la situation insulaire de la Corse, personne ne la défendra : les Polonais ne vont pas défendre la Corse, les Italiens

vont défendre la Sardaigne et la Sicile, c'est bien normal, et les Grecs se sont déjà débrouillés grâce à un **commissaire européen**, **M. TZITZIKOSTAS**, très actif, qui pour l'application de la **PAC**, par exemple, a déjà prévu d'accorder une spécificité aux îles Égée et aux îles Ioniennes. La Corse, quant à elle, devra passer par l'État membre pour être défendue, et elle ne manque aucunement d'arguments pour faire valoir sa singularité. Elle aurait pu, d'ailleurs, s'appuyer sur le texte des écritures institutionnelles, qui en premier alinéa affirment que la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au regard de ses singularités ; mais du fait des retards accumulés dans le vote du **Congrès**, leur adoption est actuellement « coincée ». Pour autant, la négociation du nouveau cadre financier pluriannuel demandera bien 12 mois, et si la révision intervenait dans ce délai, non seulement l'État français disposerait alors d'un argument supplémentaire, mais de plus, la Corse deviendrait en mesure de participer aux négociations des dispositifs européens de manière un peu plus tripartite. Sachant toutefois que dans ces négociations, tout le monde verra ses dotations baisser, y compris les régions ultrapériphériques (RUP) ou l'Outre-mer français (les DOM) ; cependant, les RUP sont quand même protégées par leur article 349 et la plupart des autres régions sont autonomes, c'est-à-dire qu'elles peuvent s'asseoir ès qualité à la table des négociations (la Wallonie, les Flandres, la Catalogne, le Pays Basques), ce qui n'est pas le cas pour la Corse.

**La Présidente MAUPERTUIS** souhaite, enfin, apporter des réponses sur deux points techniques. Elle avait promis, d'abord, à **M. BICCHERAY** de regarder les derniers chiffres disponibles concernant ce que l'on appelle le « chapitre I », qui regroupera les différents fonds, fusionnés ou fongibles, relatifs aux plans partenariaux régionaux : l'enveloppe globale s'élève à **865 Mds€**, parmi lesquels **300 Mds** iront à la **PAC**, et **218 Mds** à la **Cohésion** ; on ne sait pas encore, en revanche, comment seront répartis les fonds de la **PAC** entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> piliers, et dans la mesure où la **Commission** se préoccupe principalement des répercussions du conflit entre l'Ukraine et la Russie d'une part, de l'emprunt d'autre part, elle devrait déléguer cette ventilation aux États, qui procèderont en fonction de leur situation politique, et du statut institutionnel des régions : aussi, la ventilation sera-t-elle favorable aux régions, ou pas. Concernant, ensuite, la question des dégagements d'office, beaucoup a été dit lors de précédentes sessions, notamment par **Gilles GIOVANNANGELI** : le taux de programmation a augmenté, il s'avère aujourd'hui tout à fait honorable (**40%**), par conséquent, la Corse se présentera globalement dans les clous au prochain comité de suivi. Pour autant, il s'agira de rester très proactif, car si l'enveloppe actuelle n'était pas entièrement dépensée, il est clair que la suivante diminuera. A ce propos, **la Présidente de**

**l'Assemblée** rappelle combien ces **115M€** alloués à la Corse ont été obtenus de haute lutte : en charge des fonds européens au **Conseil exécutif**, elle participait à la négociation avec les autres régions de France, et aux côtés de Xavier BERTRAND, s'était battue pour majorer leurs dotations à **50€** par tête en faisant valoir la situation de précarité des populations concernées. Mais il n'est pas certain que la discussion se reproduise sur ces bases la prochaine fois.

Et **la Présidente MAUPERTUIS** de conclure en convenant, avec **Paul-Jospeh CAITUCOLI**, qu'il s'agit-là d'un retour en arrière, indiscutable, qui produira des conséquences terribles pour les territoires, notamment dans les Etats centralisés. En effet, les États ayant besoin d'argent vont chercher à récupérer par le biais du **cadre financier pluriannuel** les dotations accordées en tant que contributeurs nationaux ; et le plus gros contributeur, en l'occurrence, s'avère la France, avec la Pologne. Dans ce contexte, elle s'engage à informer régulièrement **l'Assemblée** de ces évolutions, étant donné qu'il importera de rester vraiment mobilisés, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les agriculteurs ont des réseaux européens, les gens de la culture aussi, de même que tous les partis politiques, et il serait judicieux de se coordonner, sous l'égide du **Conseil exécutif**, pour faire entendre la voix de la Corse auprès de ceux qui vont voter le budget européen et vont décider de ses clés de répartition.

Le **Président SIMEONI**, après avoir remercié le **Conseil exécutif** et l'ensemble des services pour les progrès accomplis en termes de consommation des fonds européens, tient à souligner combien ce rapport d'information vient à son heure, qui fait prendre conscience des risques pesant aujourd'hui sur les politiques européennes, à titre principal sur la politique de **Cohésion** et aussi, sur la **politique agricole commune**. Comme cela a été dénoncé par les intervenants, ce qui est en train de se jouer -largement en-dehors de la Corse et quelquefois même sans elle-risque d'impacter cette île de façon très directe. Aussi, souhaite-t-il rendre hommage à l'action menée par la **Présidente MAUPERTUIS** au **Comité des Régions d'Europe**, ou à la **Conférence des Régions Périphériques et Méditerranéenne**, sanctionnée d'ailleurs récemment par son élection à la tête de la **Commission des Iles**. Il s'agit d'un « lobbying » actif, d'un travail de longue haleine, souvent ingrat et éreintant.

Répondant, ensuite, à **Catherine COGNETTI-TURCHINI**, à **Romain COLONNA** et à **Saveriu LUCIANI**, le **Président SIMEONI** rappelle, au sujet des carburants, que l'**Exécutif** a entrepris dès 2018 de sensibiliser les gouvernements successifs, à travers notamment deux délibérations,

(l'une d'entre elles votée à l'unanimité) qui demandaient des modifications législatives et réglementaires -mais celles-ci n'ont jamais eu de suite. Sur la question des zones blanches dans la téléphonie mobile, il fait observer que l'on continue d'appliquer des critères nationaux qui ne peuvent pas correspondre à la réalité de la Corse, et prévoient des seuils en volumétrie ne pouvant être atteints ici : là encore, l'**Exécutif** a multiplié les diligences pour faire évoluer la réglementation, mais toujours sans succès. Quant à l'absence de la Corse au **Parlement européen**, s'il y a eu des députés européens insulaires (**François MUSSO**, **Jean BAGGIONI**, **Max SIMEONI** ou encore, **François ALFONSI**), la Corse ne bénéficie pas d'une représentation attitrée et elle s'avère, en conséquence, dépendante en permanence d'arbitrages politiques effectués au niveau des listes nationales. Une motion visant à modifier le mode de scrutin français aux élections européennes, dans le but de garantir la représentation de la Corse au **Parlement européen**, avait été déposée en janvier 2014, adoptée en quelques sorte par défaut (en l'absence de la droite et du fait de l'abstention de la gauche), avant d'être présenté à **Marilyse LEBRANCHU**, qui suivait alors le dossier Corse au gouvernement.

Le **Président SIMEONI** poursuit en faisant valoir, de manière plus globale, le travail accompli sous les mandatures successives pour faire reconnaître l'insularité au niveau européen : que ce soit par **Jean BAGGIONI** ici, qui a été le premier **président de la Commission des îles** et à qui l'on doit le lancement d'**IMEDOC**, ou par le regretté **Claude OLIVESI** à l'**Université**. Des dizaines, voire des centaines de réunions en ont suivi, et aujourd'hui, on peut également s'adosser à un rapport présenté par le **Vice-président du Parlement européen Younous OMARJEE**, voté quasiment à l'unanimité. Cependant, alors même que l'article 175 du **traité de l'Union européenne** prévoit des politiques spécifiques pour les régions insulaires, on ne parvient toujours pas à le transcrire dans les faits : aussi, faut-il continuer de se battre, avec la foi du charbonnier, mais dans un contexte de plus en plus difficile. Sur la période 2021 / 2027, la Corse avait donc obtenu **115 M€**, plus **5,4M€** au titre du **FEAMP** ; et s'agissant de la prochaine programmation, il existe, si la réforme passait en l'état, à la fois un risque de diminution globale des enveloppes consacrées à la Corse, un risque de voir adoptés des critères de d'attribution absolument inadaptés à ses réalités (y compris sur la **PAC**), et un risque, plus politique, de voir dénaturé le sens de la construction européenne, qui repose sur le principe de subsidiarité mais qui est en train d'évoluer vers un tête à tête entre les institutions communautaires et les États membres, « squeezant » complètement un échelon régional jusqu'à privilégié pour la mise en œuvre de la **politique de Cohésion**. La Corse sera d'autant plus victime de ce mouvement global qu'elle est un territoire

insulaire, ayant un besoin renforcé de règles particulières, et qui de surcroît s'avère le seul pratiquement à ne pas être autonome ; alors que tous les autres, qu'ils soient insulaires ou pas, lorsqu'ils sont autonomes, sont à la table de discussion.

Pour le **Président SIMEONI**, il y a là véritablement une menace importante, avec, en arrière-plan, une réorientation du budget global de l'**Union européenne**, visant à financer le nouvel effort de défense autant qu'à financer la mise à niveau d'une Europe dont le tropisme et le barycentre se sont déplacés vers l'Est et vers le Nord. Dans un tel schéma, la Corse risque de figurer parmi les grands oubliés de ce mouvement d'ensemble. Pour autant, est-elle seule à devoir se défendre ? Non. D'abord, par ce qu'il existe au niveau de **Régions de France**, que ce soit sur la **politique agricole commune** ou sur la **politique de Cohésion**, l'unanimité pour refuser la renationalisation des politiques européennes, et demander à ce que les échelons régionaux restent des échelons décisionnels -une délégation des présidents de régions a d'ailleurs été reçue par le **Président du Sénat**. Ensuite, parce que de fortes pressions politiques ont été engagées au niveau du **Parlement européen** -parfois pour des raisons différentes mais en tout cas, dans un esprit de large convergence- pour inciter la **Commission** à revoir sa copie. Il est donc important de continuer à occuper tous ces espaces, de faire entendre la voix de la Corse avec ses besoins singuliers, et cela, en restant institutionnellement parlant associés avec les **Régions de France**, y compris les régions ultrapériphériques qui, même si elles sont protégées par leur statut et l'article 346, n'en sont pas moins confrontées à un risque de remise en cause importante ; tout en continuant à agir dans le cadre de la **CRPM** et sa **Commission des îles**, pour insister sur les besoins générés par l'insularité. C'est là le sens de l'histoire, mais également le sens de la défense optimisée des intérêts de la Corse, que d'aller vers un statut d'autonomie qui garantirait à la fois une meilleure prise en compte de ses spécificités et une participation à la table des discussions, nonobstant un poids économique et démographique nécessairement marginal, qui doit inciter à optimiser des solidarités plus larges.

Et le **Président SIMEONI** de conclure, en anticipant un peu sur la consommation des crédits européens. La Collectivité atteint aujourd'hui un taux de **40%**, autrement dit, elle se situe à mi-parcours environ à la moitié des crédits qui lui avaient été alloués jusqu'à 2027. La question du dégagement d'office intervient à la fin du mois de décembre 2025, et devrait être évitée sans difficulté majeure, sous réserve des dernières certifications à obtenir. Un rendez-vous important aura lieu ici le 10 décembre avec le comité de programmation, en présence de la

**représentante de la Commission européenne.** La Collectivité peut attendre sereinement ce rendez-vous, étant donné qu'elle parviendra à atteindre les objectifs, malgré des procédures de vérification et de certification de plus en plus sévères, qui demandent à chaque étape une vigilance accrue pour ne pas risquer soit le dégagement d'office, soit le remboursement a posteriori. Mais il est important de prendre collectivement la mesure du risque qui pèse aujourd'hui sur la Corse, pour construire une stratégie globale en concertation avec l'ensemble des acteurs insulaires concernés (l'agriculture, les acteurs culturels, la pêche notamment). Et dans cet esprit, de développer des solidarités, avec les autres régions de France, avec les régions autonomes, avec les régions insulaires, pour essayer de faire prendre en compte au mieux les intérêts de la Corse dans le cadre des arbitrages lourds et importants qui seront pris dans l'année à venir.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie l'ensemble des participants pour leur écoute, en se déclarant disposée à travailler avec tous dans les prochaines semaines. Elle rappelle qu'il s'agissait d'un rapport d'information, n'appelant pas de délibération.

Ensuite de quoi, elle interroge le **Président du Conseil exécutif** sur la suite de l'ordre du jour et sa méthode de présentation des différents apports relatifs au nouvel **EPCI**.

Sortant de l'hémicycle, **la Présidente MAUPERTUIS** est remplacée à la tribune par le **Vice-président VANNI**.

## **AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Le **Président SIMEONI** propose de commencer par la présentation du choix de principe de la délégation de service public, comme mode de gestion des aéroports et des ports concernés par la fin des concessions au 31 décembre 2025.

A cet égard, il rappelle, d'abord, que depuis la loi du 22 janvier 2002, la **collectivité territoriale de Corse** (à l'époque, la **CTC**), s'est vu transférer la propriété et la compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des périmètres des aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari ; ensuite, que la Collectivité de Corse issue de la fusion institutionnelle est venue au droit de l'ancienne **CTC** et des **départements de Haute Corse** et de **Corse du Sud** ; et enfin, que l'exploitation des aéroports a été confiée

dans le cadre d'un contrat de concession de délégation de service public respectivement, à la **chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse** pour les aéroports du Nord de l'île, à celle de **Corse du Sud** pour ceux du sud de l'île, puis à la **CCI de Corse** au moment de sa régionalisation.

En ce qui concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires concernées par les cinq rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session, les contrats arriveront à expiration au 31 décembre 2025 et il convient, par conséquent, de statuer aujourd'hui sur le mode de gestion souhaité au titre de l'exploitation. Ce mode de gestion a été revendiqué par l'ensemble des conseillers, qui ont acté, ensemble, le caractère indispensable de maintenir un principe de gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires de Corse, motivé par le fait que la Corse, territoire insulaire, a le besoin impérieux de garder la main à travers des décisions de la puissance publique sur la gestion de ses portes d'entrée, qu'il s'agisse des ports ou des aéroports. Et afin de permettre cette gestion publique des ports et aéroports, ils ont milité ensemble pour le rattachement de la **CCI de Corse**, actuellement établissement public de l'État, à la Collectivité de Corse à compter du 1 janvier 2026.

Dans ce schéma, l'actuelle **CCI de Corse** a vocation à devenir un établissement public industriel et commercial rattaché à la Collectivité de Corse et cette évolution statutaire, actée par la loi du 15 juillet 2025, va permettre d'attribuer un contrat de concession « in house » entre la Collectivité, propriétaire, et le nouvel établissement public, qui doit intervenir à partir du premier janvier. Et pour que ce contrat de concession puisse intervenir, il faut avoir acté, ici, que le mode de gestion des ports et aéroports concernés sera la délégation de service public : c'est ce que propose le **rapport n° 340** ainsi que les autres de la même famille, proposés concomitamment. Étant précisé que ce contrat de concession sera défini et mis en œuvre dans le cadre de la « quasi régie » dont on a, dans cet hémicycle, longuement débattu.

Le **Président SIMEONI** précise que cette intervention vaut aussi présentation des différents rapports successifs, construits sur le même modèle qu'il vient d'exposer.

**Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publici cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catarina**

**Rapport n° 340 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine**

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI** se sont déportés de l'examen de ce rapport.

En préalable, le **Vice-président VANNI** propose aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Le **Président SIMEONI** n'a rien à rajouter sur sa présentation.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un **avis favorable**. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** indique que si le document ne lui pose pas de problème au fond, il va formuler une observation sur la forme. Il rappelle que le principe de la quasi régie est de pas avoir de **DSP**, ces deux notions s'avérant antinomiques ; en effet, la quasi régie relève de la régie directe, et n'est pas soumise à une notion de marché et de contractualisation : elle est de fait. Et pour illustrer son raisonnement, il cite l'exemple de l'**Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (OEHC)** qui exploite, gère, fait du commerce avec des équipements structurants de la Collectivité de Corse valorisés à plusieurs **centaines de milliers d'euros** en actifs immobilisés. Pour autant, y a-t-il eu, un jour, une délégation de service public confiant à l'**OEHC** le droit d'exploiter, de gérer et de faire fructifier les ouvrages de la Collectivité ?

**M. BENEDETTI** fait observer que le procédé a été contesté, en son temps, par un opérateur économique privé de renom, une multinationale du nom de **VEOLIA** ; et la **Cour européenne** a estimé qu'il s'agissait, en l'espèce, d'un contrat « in house » dispensé de procédure d'adjudication publique. Aussi, ne partage-t-il pas le mode choisi par l'**Exécutif**, demandant une vraie expertise, estimant que sous-entendre la DSP reviendrait à mettre le pied là où il ne faut pas. En l'espèce, on est, pour lui, de droit sur une régie directe, sur des contrats de fait unilatéraux qui sont simples, et il n'y a pas de raison à parler de **DSP** quad on doit dire « contrat de fait ».

Le **Président SIMEONI** admet qu'il s'agit-là d'une question pertinente, qui a été abordée en **Commission**, et qui avait été posée, aussi, au moment

de la validation des rapports en **Conseil exécutif**. Cependant, l'explication donnée par les conseils de la Collectivité, convergente avec celle des services juridiques, consiste à dire qu'à partir du moment où l'on est dans un exercice -assez atypique- de quasi régie, avec la création d'un nouvel établissement public venant au droit d'un autre qui était en contrat de concession, le fait de sécuriser cette attribution de quasi régie après avoir réaffirmé un principe de délégation de service public constituait le meilleur moyen pour éviter un contentieux.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI** s'étant déportés.

**Sont absents:**

**Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François**

**SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 56**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**Raportu n<sup>u</sup> 341 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia**

**Rapport n° 341 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia**

**M. Antoine POLI** s'est déporté de l'examen de ce rapport.

En préalable, le **Vice-président VANNI** propose aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Le **Président SIMEONI** n'a rien à rajouter sur sa présentation.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.**

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI** s'étant déporté.

**Sont absents:**

**Mmes et M. Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**  
**L'Assemblée de Corse a adopté.**

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR: 60**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publici cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica**

**Rapport n° 342 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse**

**Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI, M. Antoine POLI se sont déportés de l'examen de ce rapport.**

En préalable, le **Vice-président VANNI** propose aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Le Président SIMEONI n'a rien à rajouter sur sa présentation.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.**

Personne ne demandant la parole, le Vice-président VANNI met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI s'étant préalablement déportés.**

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour:**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-**

**Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 56**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta**

**Rapport n° 343 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.**

**Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI, M. Antoine POLI** se sont déportés de l'examen de ce rapport.

En préalable, le **Vice-président VANNI** propose aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Le **Président SIMEONI** n'a rien à rajouter sur sa présentation.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.**

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI s'étant préalablement déportés.**

**Sont absents :**

Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour:**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR: 56**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publici cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napoléon Bonaparte**

**Rapport n° 344 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte**

**Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI, M. Antoine POLI se sont déportés de l'examen de ce rapport.**

En préalable, le **Vice-président VANNI** propose aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Le **Président SIMEONI** n'a rien à rajouter sur sa présentation.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.**

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI s'étant préalablement déportés.**

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour:**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI,**

**Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 56**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**Raportu n<sup>u</sup> 339 : Statuti di u Stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica**

**Rapport n° 339 : Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse**

**Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI, M. Antoine POLI** se sont déportés de l'examen de ce rapport.

Le **Président SIMEONI** présente le rapport, en apportant des explications complémentaires sur le contexte général, qui rejoignent aussi les motivations du délai d'urgence au visa duquel ce rapport est présenté.

Il commence par rappeler que ce rapport et la proposition de statut faite à l'**Assemblée de Corse** reprennent l'ensemble des délibérations adoptées dans cet hémicycle -ce qui est la moindre des choses- et se situent, par conséquent, dans une continuité. Il souligne, à cet égard, que la procédure arrive désormais à sa phase finale, puisque le nouvel établissement public devra entrer en activité au 1er janvier 2026, dans environ un mois, qui sera de ce fait très chargé. Malheureusement, une fois encore dans ce dossier, on se trouve devant des impondérables de calendrier qui ne dépendent pas de la Collectivité de Corse, mais viennent rendre les choses un peu moins fluides qu'elles n'auraient dû l'être. Pourquoi cela ? Parce que la hiérarchie des normes impose une loi pour poser un principe de création et définir les grands principes du nouvel établissement public : c'est la loi du 15 juillet 2025 ; et que cette loi doit être, ensuite, précisée par un décret pris par le **Premier ministre** après avis simple du **Conseil d'État**, et moyennant avis préalable de l'**Assemblée de Corse**. L'**Assemblée** en a donc délibéré le 3 octobre 2025, évoquant la question

de savoir s'il fallait placer le nouvel établissement sous l'autorité de **CCI France** ou, conformément à l'esprit du statut particulier de la Corse, considérer la **CCI** comme étant « sui generis », simplement dans une relation contractuelle avec le réseau de **CCI France**, comme le sont déjà, d'ailleurs, d'autres compagnies rattachées à une collectivité territoriale sur le continent. Cette seconde option ayant été choisie à l'unanimité, l'avis a été transmis par le **gouvernement** au **Conseil d'État**, et la procédure normale aurait dû consister à obtenir un avis du **Conseil d'État** puis un projet de décret définitif du **gouvernement** qui permette à la Collectivité de statuer (étant donné que la hiérarchie des normes suppose une loi votée au **Parlement**, un décret pris au **gouvernement** et des statuts adoptés à l'**Assemblée de Corse**). L'avis du **Conseil d'État** et donc, le projet de décret définitif, étaient initialement prévus pour le 15 octobre, puis le 30 octobre et enfin pour le 15 novembre ; et le **Conseil exécutif** attendait cet avis de façon à pouvoir le viser dans son rapport relatif aux projets de statut définitif. Sauf que l'avis et le projet de décret l'intégrant ne lui ont toujours pas été communiqués.

Le **Président SIMEONI** ne souhaitait pas, pour autant, attendre la dernière session de décembre pour valider les statuts du nouvel établissement public ; sachant, notamment, que les salariés de la **chambre de commerce et d'industrie** (1.100 personnes) suivent de près l'évolution de la procédure et ont besoin de savoir. C'est la raison pour laquelle il a saisi l'**Assemblée de Corse** pour obtenir la validation des statuts, au visa de l'urgence ; étant précisé que cette urgence, regrettable sur le principe, n'est pas dommageable pour les conseillers, dans la mesure où les projets de statut reprennent à l'identique les discussions déjà tenues pour déboucher sur l'avis voté à l'unanimité. En outre, il ne pense pas que l'avis du **Conseil d'Etat**, ni le projet de décret du **gouvernement**, une fois connus, conduisent les élus à remettre en cause leur décision. En effet, deux points restaient en discussion : la répartition entre élus politiques et élus consulaires / l'appartenance au réseau **CCI** qui conditionne la répartition de la taxe pour frais de chambre.

Sur le premier point, le **Conseil d'État** avait, dans son premier avis, émis une préférence pour une représentation quasi égalitaire entre les élus politiques et les élus consulaires ; alors que la Collectivité souhaitait conserver, via le « contrôle analogue », la même maîtrise et la même autorité qu'elle a sur ses propres services. Le gouvernement partage cette appréciation, qui s'est engagé à maintenir la clé de répartition à **60/40**. Le second point, l'appartenance au réseau **CCI**, conditionne la répartition de la taxe pour frais de chambre : à cet égard, il y a une différence entre le produit perçu et ce que la **CCI de Corse** reçoit après péréquation ; aussi,

la Collectivité a-t-elle demandé à bénéficier d'un mécanisme propre de réversement de la taxe, moyennant une modification législative. Le **gouvernement** accepte cette proposition, et tout en ouvrant la discussion il s'est engagé, dans l'immédiat, à garantir le montant actuellement perçu. En l'état de ces éléments, le **Président SIMEONI** estime que l'**Assemblée de Corse** est en capacité de délibérer valablement sur le projet de statut, projet qui reprend les principes et l'organisation du fonctionnement de l'établissement public tels qu'approuvés à l'unanimité lors de la session du 3 octobre 2025.

Réunies conjointement la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** et la **Commission des Finances et de la Fiscalité** ont délivré un **avis favorable**.

**Madame Christelle COMBETTE** considère que ce projet de statut mérite une analyse allant au-delà des considérations et des étiquettes politiques de chacun. Pour avoir entendu les justifications exposées par le **Président du Conseil exécutif**, elle n'en reste pas moins constante dans ses idées, et soulève, une nouvelle fois, de sérieuses interrogations quant à l'équilibre des pouvoirs et au respect des principes fondamentaux de gouvernance démocratique des établissements publics.

Il n'est plus question, aujourd'hui, de refaire le débat ayant présidé à l'adoption de la loi créant un nouvel établissement public, le dixième de la Collectivité de Corse ; mais ce seul chiffre mérite une réflexion collective sur la gouvernance d'une institution qui multiplie ses opérateurs : peut-être, avant la fin de la mandature, les élus pourront-ils travailler sur ce sujet. Concernant la transmission très tardive du rapport, il convient de rappeler, d'abord, que les statuts guidant le fonctionnement d'une institution sont tout sauf techniques ; et ensuite, que ce retard ne relève pas entièrement de la faute de l'État : à ce sujet, le groupe « **Un Soffiu Novu** » se rappelle avoir suffisamment insisté sur les délais de la réflexion, de la prise de décision par le **Conseil exécutif**, voire sur son incapacité d'anticipation dans un sujet aussi important et impactant.

Ces observations préalables étant posées, **Mme COMBETTE** fait part de ses interrogations concernant trois points.

Le premier est relatif à la concentration du pouvoir : l'article **7.1** des statuts confère au **président du conseil exécutif** une quadruple casquette (président de droit de l'**EPCI** / représentant légal de l'établissement / organe exécutif / ordonnateur du budget). Or, une telle concentration

amène une question de principe : comment peut-on être à la fois celui qui contrôle (l'autorité de tutelle) et celui qui exécute ? Pour elle, cette confusion des rôles contrevient au principe fondamental de séparation des fonctions en droit public français, et invite à envisager des risques sérieux. L'article **9.1** confie au **Conseil exécutif** la désignation du directeur général sur proposition du président : et cette modalité, couplée aux vastes prérogatives de l'article **9.3**, place l'ensemble des services sous le contrôle indirect, mais effectif, de l'exécutif territorial. Dans le même esprit, on pourrait aussi s'interroger sur le fléchage de la collecte des taxes, perçues initialement par la **CCI**, et qui le seraient à présent par la Collectivité, avec le risque qu'à terme, elles deviennent la variable d'ajustement d'un budget en difficulté -à l'instar des reliquats de la dotation de Continuité territoriale qui ont, souvent, servi au **Comité de Massif**. Le deuxième point concerne le risque de déséquilibre structurel de la gouvernance : en effet, l'originalité des **chambres de commerce** a toujours résidé dans le fait qu'elles représentaient les forces vives de l'économie, ces chefs d'entreprise qui créent la richesse, créent de l'emploi, prennent des risques, assument des choix au quotidien parfois difficiles, innovent et dynamisent leur territoire. Or, ces statuts consacrent un renversement puisque sur **50** membres disposant d'une voix délibérative, **30** représenteront la Collectivité et **20** les professionnels. Et cette majorité de **60%** va transformer une **chambre de commerce** en simple service déconcentré de la Collectivité.

Elargissant son propos, **Mme COMBETTE** estime aussi que l'on aurait du intégrer les représentants des communes et intercommunalités, même sans voix délibérative, ne serait-ce que pour consacrer le caractère fédérateur qui a toujours prévalu au sein des chambres consulaires. Et le troisième point a trait à l'écueil de la superposition : on peut certes évoquer de façon générale le millefeuille administratif pesant sur les charges de l'État, mais la Corse, hélas, n'évite pas cet écueil. Comment ne pas s'interroger, en effet, sur la superposition des compétences entre ce nouvel établissement public et d'autres plus anciens ? Notamment l'**ADEC**, voire l'**ATC** dans la mesure où les alinéas 2 et 3 de l'article 2 précisent que l'**EPCI** aura dans ses compétences les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseils auprès des créateurs ou repreneurs d'entreprises ; et auprès des entreprises, une mission d'appui et de conseil pour le développement international et l'exportation de leur production. Que dire, aussi, de l'articulation entre ces missions et celles de l'**Office des transports** et la **direction de la formation professionnelle** ?

« **Un Soffiu Novu** » ne conteste pas la légitimité de la Collectivité de Corse à exercer la tutelle d'un établissement désormais stratégique pour l'île, de même qu'il ne conteste pas la nécessité d'une évolution du modèle consulaire. Mais au-delà des clivages politiques, il attire l'attention sur une question de bonne gouvernance publique, tant les infrastructures gérées actuellement par la **chambre de commerce** s'avèrent stratégiques pour la Corse. Il votera ce rapport, tout en rappelant que la concentration excessive des pouvoirs génère de l'inefficacité, des conflits d'intérêts et des risques de contentieux.

**M. Jean-Michel SAVELLI** intervient en complément des propos de sa collègue. Il fait observer que le système « *in house* », assez complexe, participe de la recherche de solutions alternatives à la mise en concurrence ; mais aujourd'hui -s'il a bien compris, il lui semble que l'on revient vers la case départ sans avoir été au bout du système envisagé. En effet, le rapport évoque une **DSP** qui doit venir sécuriser un peu plus le montage : or, pour lui, la **DSP** n'a de sens que s'il y a une mise en concurrence, c'est même sa finalité. Sinon, il ne voit pas de raison de la prévoir.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** commence par indiquer que le groupe « **Avanzemu** » avait ce matin un certain nombre d'inquiétudes, notamment l'absence de décret, qui pose un problème de visibilité au plus haut niveau ; et qu'il a, par ailleurs, des questions pendantes déjà posées, notamment au plan des ressources et de l'organisation générale du nouvel **EPCI** dans les semaines qui viennent. Il y a, cependant, une notion d'urgence à délibérer aujourd'hui.

« **Avanzemu** », en ce qui le concerne, appréhende depuis le début ce dossier avec une constance non démentie, mais aussi une forme d'inquiétude. Constance, parce que sans prétendre en tirer une quelconque gloire, il a été parmi les premiers ici à exprimer le souhait de rattacher la **Chambre de Commerce** à la Collectivité de Corse ; et cela, dans un contexte d'étranglement des chambres consulaires partout en France, avec un risque amplifié en Corse par la situation particulière de gestion des ports et aéroports, risque qu'ici, on ne voulait, ni ne pouvait prendre. L'**Assemblée** s'est donc engagée résolument dès la fin des années 2018 / 2019 dans ce processus, avec des débats parfois vifs -et tant mieux, c'est la démocratie- sur la gestion du temps, sur les dizaines de courriers envoyés et souvent sans réponse par la **Chambre** à la Collectivité ; puis il a fallu couper court, ne pas refaire ces débats et aujourd'hui, les décisions sont, pour l'essentiel, prises. Même si elles sont inscrites dans un contexte d'instabilité, de grande incertitude, tant au plan

juridique qu'au plan financier, « **Avanzemu** » n'entend pas les remettre en cause, assumant ses choix autant que ses votes. Inquiétude, cependant, parce qu'il partage une grande partie des craintes qui ont pu être exprimées et à ce stade du débat, qu'il limitera à deux aspects.

**M. ANGELINI**, d'abord, avoue avoir l'impression de s'engager dans une espèce de saut sans parachute ni filet, mais qui n'est pas imputable aux élus. Les interlocuteurs, à Paris, affirment certes que l'on peut poursuivre dans la voie engagée, pourvoir les instances, valider les délibérations et continuer ainsi. Mais on sait tous, ici, dans quel moment politique on se situe en France, conjugué au moment un peu particulier que traverse la Corse, pour répondre à une exigence de vérité très largement partagée. La difficulté est partagée, elle n'est pas imputable à la majorité territoriale, il n'en reste pas moins que dans ce contexte, les décisions prises doivent être sécurisées : or, l'honnêteté commande de le rappeler, rien en ce moment ne permet de l'affirmer totalement.

Il veut soulever, ensuite, et à l'instar des orateurs précédents, la question centrale des ressources : au début d'un cycle économique de crise, il ne s'agirait pas, en effet, de déconnecter ce débat de la conjoncture. D'aucuns affirmeront que la saison touristique n'a pas été si mauvaise, l'économie n'est pas aussi mal en point qu'on veut bien le dire ; pour autant, les indicateurs décrivent une situation qui n'est pas au beau fixe, en témoigne le taux de sinistralité des entreprises auprès des juridictions commerciales et un certain nombre d'autres indicateurs de toute nature. Aussi, dans une petite société, ayant un écosystème extraordinairement contraint, faire passer la **Chambre** -qui était un peu le pivot du modèle- d'une situation à une autre sur un pas de temps aussi court, oblige collectivement les élus à construire un système de garanties : notamment au plan des ressources, il s'agit de sécuriser la trajectoire sans qu'elle soit soumise aux aléas financiers que la maison mère connaît, et s'apprête à traverser encore davantage.

**M. ANGELINI** et son groupe vont continuer à voter, pour le monde consulaire, pour la **chambre de commerce**, pour l'économie Corse, mais tout en regrettant que la gouvernance prévue voit l'**Assemblée** majoritaire prendre le pas sur la représentation socioprofessionnelle. « **Avanzemu** », pour sa part, est partisan des **DSP**, partisan des **OSP**, à plus forte raison dans une économie insulaire, partisan du service public fort, partisan de ports et aéroports demeurant propriété de la Collectivité de Corse. Il ne s'agirait pas de lui faire dire ce qu'il ne dit pas. Il ne procède pas d'une approche ultra libérale qui consisterait à tout jeter au vent, attendre des jours meilleurs en s'en remettant à la main invisible ; et il considère, au

contraire, que l'on est en train de poser un cadre protecteur, même si l'évolution européenne au plan du droit et de la jurisprudence peut conduire à quelques inquiétudes. Mais là n'est pas le débat du jour : dans un univers déjà codifié, dans lequel la Collectivité s'avère déjà propriétaire et gestionnaire des infrastructures portuaires et aéroportuaires, est aussi actionnaire majoritaire de la compagnie principalement délégataire dans le service public aérien, « **Avanzemu** » considère que la racine financière ayant permis à l'ancien monde -qui avait bien des vertus- de continuer, ne doit pas être supprimée ou dégradée sur l'autel des difficultés actuelles. Et dans le même esprit, il souhaite exprimer ses préoccupations en matière de concentration telle que posée, avec la volonté de conserver dans la lettre et dans l'esprit un système respirant, qui laisse au monde économique des prérogatives réelles et qui, financièrement comme au plan des ressources, ne soit pas parasité par d'autres situations ; notamment par celles que la Collectivité, qui s'apprête à récupérer l'**EPCI** dans son giron, connaît depuis quelques temps et va traverser encore davantage.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** commence par avouer ne pas savoir si ce dossier pourra être amené à bon port. Les promesses gouvernementales sont tenues sur le fond, le document proposé par le **ministre REBSAMEN** s'est avéré conforme à ce que la Collectivité de Corse et les élus consulaires avaient suggéré, faisant consensus pour créer un conclave « consociatif » : une gouvernance partagée dans les faits, mais qui dans la règle accorde une majorité donnée aux élus territoriaux de façon à leur permettre de déroger de facto à la règle des mises en concurrence des **DSP**. Comme il l'avait dit et exposé maintes fois, l'esprit français, c'est la parité, cependant, la parité est sournoise : dans l'esprit, on veut la faire, mais dans la réalité, on impose d'ouvrir au système mondialisé de délégation les ports et aéroports corses. On sait ce qu'il est advenu de certains systèmes portuaires ou aéroportuaires dans l'espace français à force de convoitises, on pourrait aussi regarder sur certaines îles très lointaines ce qui s'est passé.

**M. BENEDETTI** poursuit en faisant valoir que le décret aurait dû intervenir à la rentrée, avec la reprise des travaux gouvernementaux : promis pour la fin du mois d'octobre, il n'arrive toujours pas. La Collectivité anticipe, mais globalement sur du « vent », elle est prête à adopter les statuts, mais dans de telles conditions c'est se moquer un peu des Corses et de la Corse. Il y a, en effet, **1.000** salariés concernés, il s'agit aussi d'un espace économique qui dans un territoire insulaire s'avère vital et stratégique, et l'on ne doit pas y laisser planer le doute. Aussi, souhaiterait-il ajouter un petit mot comminatoire, rappelant à Paris qu'il y a urgence, qu'il relève de

la responsabilité du gouvernement d'un pays prétendant jouer une fonction stratégique de par le monde (et qui gère déjà le problème de sa propre minorité Corse), de se mettre au travail pour publier le décret attendu dans les délais raisonnables ; cela, avant le 10 décembre, de façon à ce que l'**Assemblée de Corse** puisse statuer de nouveau en visant expressément ce décret, de façon conforme au droit français. Sachant qu'en l'état, ses délibérations ne sont conformes qu'au droit Corse.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** se contente de formuler quelques mots, s'agissant d'un dossier ayant fait l'objet de nombreux débats dans cet hémicycle. Chacun a eu l'occasion de pointer les retards importants pris au démarrage et dans la préfiguration du devenir d'un outil stratégique, d'un outil pivot -jusqu'à présent la **chambre de commerce** et maintenant, **établissement public de commerce et d'industrie de Corse** ; et bien des choses dans sa gouvernance, dans ses modes de gestion, auraient pu être anticipées.

Ces aspects-là sont maintenant derrière -en tout cas, pratiquement derrière- et à l'instar des autres élus, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** a suivi, continuera à suivre et bien évidemment, à voter. Le rapport s'avère, en effet, conforme aux principes adoptés ensemble : celui de la préservation de la maîtrise publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires, celui de la pérennité d'un outil pivot dans le monde économique corse et qui est amené à se transformer. En revanche, des interrogations demeurent, à propos de la mise en œuvre réelle d'une gouvernance efficiente, à l'aune des instabilités, à l'aune également du **débat d'orientation budgétaire** et des incertitudes pesant non seulement sur la Collectivité de Corse, mais encore, au niveau français. Et aujourd'hui, si l'on comprend bien la volonté du **Conseil exécutif**, la logique qu'il a présentée, on a quand même le sentiment d'être un peu en suspens par rapport à l'effectivité du décret, qui entretient actuellement une temporalité suscitant des inquiétudes. Aussi, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** espère-t-elle que rapidement, la Corse pourra y voir clair et que l'**Exécutif** sera en mesure de revenir devant l'**Assemblée** avec du concret en provenance du continent français. Etant précisé que pour sa part, la confiance reste très limitée.

**M. Louis POZZO DI BORGO** veut avoir ses premiers mots à destination des **1.100 agents des chambres de commerce**, qui avec l'approbation de ces statuts, pourront être rassurés. En affirmant, une fois de plus, l'indéfectible soutien affiché au fil des discussions par les élus de « **Fà Populu Inseme** », parfois en étant accompagnés dans cet hémicycle,

parfois en restant un petit peu isolés -même s'ils ont su garder le cap et la constance. En précisant que le décret tant attendu ne viendra pas donner une victoire au **Président du Conseil exécutif** ou à sa majorité, mais confirmer le respect de l'institution qu'est la **CCI** actuelle, de ses agents, et du territoire de Corse. En indiquant, aussi, qu'il n'a jamais été question, au niveau du **Président** ou de sa majorité, de vouloir absorber, ou avoir une mainmise, sur les **CCI**. Et en rappelant, enfin, que ces discussions sont le fruit d'une évolution législative générale, ayant entraîné, pour la Corse, l'obligation, de créer un nouveau modèle ; et aussi, que ce dossier n'a pas été mené d'une manière hégémonique, il a été produit dans le consensus et dans la collégialité, notamment avec le **Président DOMINICI**, le **Directeur Général Philippe ALBERTINI** et ses adjoints, les représentants des personnels.

**M. POZZO DI BORGO** en conclut que ce résultat n'est pas le fruit d'une lubie ou de la volonté farouche de la majorité territoriale d'avoir encore plus de pouvoir ; et il précise que lorsqu'on parle de concentration de pouvoir, il ne s'agit pas de la concentration d'un pouvoir vers une personne. En revanche, il tient à le souligner, ce sont l'**Assemblée**, la Collectivité de Corse, qui se voient aujourd'hui dotées d'un nouvel outil : et il leur appartiendra, en responsabilité, de le faire fonctionner, ne pas le dénaturer, de même que les futures plateformes majoritaires accédant aux responsabilités auront la charge de le faire fonctionner à leur tour. Dans ce cadre, effectivement, le nouvel outil devra être articulé avec les autres établissements publics : derrière la **CCI**, il n'y a pas que les ports et les aéroports, mais aussi l'entrepreneuriat, l'aide aux entreprises, la formation, et il s'agira de faire fonctionner l'ensemble. Ce qui maille le territoire, c'est bien cet esprit d'entreprise, et ce que l'on recherche, c'est de sortir du tout public pour dynamiser l'entrepreneuriat et la montée en puissance, et en compétence, des entreprises corses.

S'agissant des infrastructures portuaires et aéroportuaires, il est utile de rappeler que la quasi régie ne vise pas à empêcher la concurrence, mais à sécuriser le fait que ces infrastructures resteront sous fonctionnement public, à l'abri des prédateurs ou des grands groupes chinois. Sur cet objectif, par-delà des expressions différentes, les élus doivent pouvoir s'entendre. Concernant les entreprises, les **CCI** constituent actuellement un poumon économique pour le territoire, et il appartiendra aux représentants de la Collectivité, aux représentants des socio-professionnels, de savoir travailler de manière collégiale.

« **Fà Populu Inseme** », dont les membres font preuve eux aussi de constance, est donc rassuré, d'abord, avec les cinq rapports précédents

sur la gestion des ports et des aéroports -considérant cette quasi régie comme une vraie réussite ; et ensuite, avec des statuts qui lui paraissent équilibrés. Il souhaite, en outre, que les **1.100** salariés des **chambres** soient, encore une fois, rassurés par ces délibérations. Et il n'hésite pas à rappeler que ce dossier a pu aboutir parce qu'il s'est construit dans la discussion, dans la collégialité, avec le principal interlocuteur : la **CCI**.

Pour **M. Jean-Martin MONDOLONI**, et dans le prolongement de son collègue, il faut en effet rassurer les membres de la **Chambre consulaire**. C'est bien de les rassurer par des statuts, ce serait mieux encore si on pouvait les rassurer sur la base de ressources pérennes. Or, ces ressources ne sont pas acquises, sachant que le désordre, la vacance de pouvoir qui règnent à Paris ne sont guère de nature à rassurer ni cette **Assemblée**, ni les **CCI**. Concernant, ensuite, la concentration des pouvoirs, depuis la fusion le **Président du Conseil exécutif** -pas **Gilles SIMEONI**- a plus de pouvoir en Corse qu'aucun personnage n'en a eu depuis **Pascal PAOLI** ; et même s'il n'existe pas d'autre solution, le rattachement des **CCI** à la Collectivité devait mécaniquement accentuer cette concentration de pouvoirs. Enfin, il est toujours préférable de ne pas se déresponsabiliser : à cet égard, nonobstant les contraintes de calendrier, deux soucis restent encore à lever pour « rassurer les agents ». Premièrement, la question des ressources, la répartition des charges et deuxièmement, celle des structures, la répartition des missions : sur ce point, il ne faut pas oublier que des agents de l'**ADEC** se demandent actuellement comment ils vont pouvoir cohabiter avec ce qui est le cœur de métier de la **chambre de commerce**, c'est à dire l'activité économique ; et il en va de même dans le monde de la formation : ce faisant, d'ailleurs, on touchera pratiquement à toutes les excroissances de la Collectivité. Pour agir sur ce plan, l'**Exécutif** n'est dépendant ni d'un calendrier de l'État, ni de la guerre en Ukraine, ni de ce que va faire ou pas l'Europe : sur un sujet aussi urgent, il importe avant tout de travailler, en bonne intelligence.

Le **Président SIMEONI** commence par remercier les orateurs pour leurs interventions, qui sont à la fois conformes aux interrogations, réserves, critiques déjà exprimées par certains groupes d'opposition tout au long du processus, mais qui, en même temps, confirment une volonté collective de mener à bon port ce projet d'ici au premier janvier.

Répondant à **Jean-Martin MONDOLONI**, il déclare partager sa philosophie : à l'évidence, la Collectivité est confrontée à la nécessité de faire évoluer, quelquefois de façon radicale, son modèle global, avec des

structures qui, pour certaines d'entre elles, se sont construites il y a 20, 30 ou 40 ans, y compris dans le domaine des infrastructures, des ports, des aéroports, de l'aérien -par exemple **Air Corsica**. Et il faudra le faire dans un contexte d'incertitude, de contraintes budgétaires, de crise économique et sociale, de crise sociétale : cela représente, par conséquent, un chantier considérable et il s'agira d'essayer, chaque fois que possible, de réfléchir ensemble et de trouver des points d'équilibre qui vont naturellement faire converger les positions. En ce qui le concerne, le **Président SIMEONI** n'hésite pas à penser que tout le monde, ici et même parfois, en dehors de cette **Assemblée**, reste attaché à la respiration démocratique des institutions, à la nécessité d'une représentation équilibrée du monde économique, au paritarisme quelquefois, et chaque fois que possible, à un fonctionnement institutionnel régi par des systèmes de poids et contre poids (ce que les anglo-saxons appellent « checks and balances »), dans lesquels le pouvoir arrête le pouvoir. Ce qui se passe aujourd'hui avec la **CCI**, y compris par des effets mécaniques qui dépassent l'**Assemblée**, contribue effectivement à une concentration des pouvoirs -étant admis que celle-ci n'est pas en son principe quelque chose de « sale », mais que l'on doit en discuter. Mais il importe, tout autant, de hiérarchiser les priorités, et dans ce dossier, la première des priorités, consistera à réinterroger les inconvénients pointés par les orateurs à l'aune des enjeux premiers. A ce propos, quelle aurait été l'alternative ? Un double mouvement : d'abord, la plupart des **CCI** de France vont disparaître, c'est l'évolution depuis 2015 ; de surcroît, les structures construites sur le modèle et dimensionnées comme celle de la **CCI de Corse** seront les premières à disparaître -et c'est ce qui a conduit le **Président DOMINICI**, avec son bureau, l'ensemble des élus consulaires et les syndicats de salariés, à estimer que dans un tel schéma, leur établissement allait le faire lui aussi. Ensuite, au niveau des ports et aéroports, le choix était soit d'accepter une mise en concurrence ouvrant la porte à l'arrivée de grands groupes internationaux, qui décideront pour l'essentiel de la politique stratégique en disposant d'un verrou mortel sur toutes les options économiques et sociaux en Corse ; soit, de trouver une façon de permettre à la **CCI**, concessionnaire historique ayant fait la preuve de son savoir-faire, de continuer à exploiter. Et cette solution, c'est bien le « in house ».

Répondant à **Jean-Michel SAVELLI**, le **Président SIMEONI** admet ne pas avoir été suffisamment clair : oui, il faut une délégation de service public parce qu'avec un choix d'exploitation en quasi régie, on n'est pas dans la régie et donc, on peut avoir demain des tiers venant contester le contrat de concession « in house ». Et lorsqu'on va évaluer la légalité de

ce contrat, on regardera si la Collectivité de Corse exerce un contrôle analogue à celui qu'elle applique à ses propres services.

Répondant à **Christelle COMBETTE**, qui dénonce une concentration des pouvoirs, il rappelle, d'abord, que l'amendement modificatif a été suggéré par la **CCI**, dans le cadre d'un cheminement constant donnant lieu à un contrat moral et politique -qui n'exclut pas les désaccords, mais a permis de converger sur l'essentiel ; et ensuite, que sans cette clé de répartition, il n'y aurait plus le contrat de « quasi régie », ni le « contrôle analogue » et on reviendrait au départ, en étant obligés de soumettre à la concurrence. Quant au fait que le président du futur établissement public soit l'ordonnateur, cela ne découle pas des statuts : ceux-ci ne font que reprendre le principe posé par la loi et formalisé par le décret, conformément aux dispositions générales du code du commerce. Pour le reste, la procédure proposée n'est pas sans filet, adopter aujourd'hui les statuts rappellera au gouvernement l'obligation morale qui est la sienne : permettre à la Collectivité et à la **CCI** d'atterrir dans de bonnes conditions, quelles que soient les contraintes au plan français. Sortir de l'hémicycle avec un vote unanime enverra, en outre, un message fort aux salariés, comme à la **CCI**, sachant que le monde économique, le monde consulaire, souhaitent que cette réforme aboutisse selon les préconisations des statuts co rédigée ensemble.

Répondant à **Jean-Christophe ANGELINI**, le **Président SIMEONI** invite à ne pas confondre, dans la question budgétaire, l'exploitation des concessions d'une part, et les activités des **CCI** dans le cadre de leur mission d'appui aux entreprises, d'autre part. La taxe sur les frais de chambre vient financer cette partie-là, et donc, l'enjeu commun consistera à la maintenir au même niveau (sachant que jusqu'à présent, la péréquation nationale a été favorable à la Corse), c'est en tout cas l'engagement politique pris par le **gouvernement** et l'on peut espérer qu'il sera respecté. Concernant les concessions, la Collectivité est propriétaire des ports et aéroports, elle a consenti des contrats à un concessionnaire diligent, qui a fait la preuve de son savoir-faire comme dans chaque contrat de concession. Il y aura donc des comptes entre les parties, qui ne manqueront pas d'intégrer au bilan les subventions amenées au fil des années par la Collectivité de Corse pour contribuer à l'évolution des infrastructures ; il y aura un solde qui sera très probablement positif, et dans un contrat de concession, normalement le solde positif remontera à l'autorité concédante. A cet égard, il ne s'agit pas de se précipiter par effet d'aubaine, on aura une discussion de caractère stratégique avec le nouvel **EPCI** sur la façon de répartir ce produit : comment vont se financer les investissements à venir, la part de l'autofinancement, la part de l'emprunt,

la part des subventions de la Collectivité de Corse, celle des subventions européennes.

Le **Président SIMEONI** conclut en rappelant combien la discussion est difficile, avec un gouvernement pris par d'autres contraintes. Lors des débats devant l'**Assemblée de Corse**, comme, d'ailleurs, lors des débats au **Parlement**, on a rappelé que le rattachement du nouvel établissement public à la Collectivité de Corse entraînait un transfert de la tutelle de l'État vers la tutelle de la Collectivité. Un vrai problème se pose sur l'exercice de cette tutelle de façon générale, qu'il faudra sans doute repenser, réorganiser ; mais en revanche, la préoccupation constamment exprimée, vu l'importance des volumes financiers, l'importance qualitative et quantitative des opérations, l'histoire quelquefois tumultueuse et parfois même dramatique des **chambres de commerce et d'industrie**, ce qui a été exprimé de façon unanime, c'est la nécessité que la Collectivité de Corse ait les moyens d'exercer une tutelle efficiente sur son nouvel établissement public. Lors des négociations, le **Conseil exécutif** a avancé des propositions techniques adossées à l'expertise d'une **AMO** sur le périmètre de la tutelle et les moyens d'exercice ; il a demandé un chiffrage, en faisant notamment valoir au **Premier ministre** qu'il ne pouvait pas, politiquement parlant, expliquer que l'État aurait exercé une tutelle sur la **CCI de Corse** à concurrence de **11.000€** annuels. Sachant que le transfert d'une charge doit se traduire par un transfert équivalent de recette, il importe d'obtenir une réponse favorable, sans doute dans le cadre de la loi de Finances.

Pour terminer par une note d'espoir, nonobstant les lenteurs, voire les courriers sans réponse dénoncés par l'opposition, le **Président SIMEONI** entend souligner la réussite obtenue dans un domaine stratégique pour la Corse. Après, une œuvre de rationalisation devra sans doute être engagée entre les différentes missions exercées par les établissements publics de la Collectivité : au lieu de supprimer à la hussarde des structures et des emplois, on procèdera par réorganisation, ce qui supposera un pas de temps un peu plus long. Mais dans le contexte actuel de la France, le fait que les élus de la Corse, élus politiques ou consulaires, soient parvenus à convaincre la représentation nationale française de l'opportunité de cette réforme, qu'ils aient réussi à construire un système sans équivalent et à le faire voter à l'unanimité, prouve que même si les temps changent, les Corses, globalement et collectivement, restent un peuple passionné de politique.

**La Présidente MAUPERTUIS**, ayant repris la présidence de séance, commence par rappeler que l'on n'annonce plus les départs en séance.

Sur la base des motivations complémentaires exposées par le **Président du Conseil exécutif**, elle propose, ensuite, aux conseillers d'accepter de délibérer en délai abrégé, en reconnaissant le caractère d'urgence afférent et les délais tardifs de transmission par l'Etat des informations nécessaires à l'élaboration du rapport.

**A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer selon la procédure d'urgence sur ce rapport.**

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

**M. Antoine POLI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI s'étant préalablement déportés.**

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour:**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte**

**TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 55**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**La Présidente MAUPERTUIS** suspend la séance à 17h43.

La séance reprend à 18h22.

**Raportu n<sup>u</sup> 322 : Cuvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizii di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte**

**Rapport n° 322 :** Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours Pumonte et Cismonte

**Mmes Véronique ARRIGHI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Chantal PEDINIELLI, MM. Pierre GUIDONI et M. Louis POZZO DI BORGO,** se sont déportés de l'examen de ce rapport.

Le **Président SIMEONI** présente le rapport.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** intervient, en-dehors du fond du dossier, sur les logiques de dépôt à partir de l'exemple des **Services d'Incendie et de Secours**. La déontologie veut, effectivement, que les conseillers qui sont partie prenante de la gouvernance d'un établissement public rattaché à la Collectivité n'assistent pas à la décision, quand sont en jeu les orientations d'engagement financier. Pour autant, la déontologie veut aussi qu'à tout moment, l'**Assemblée de Corse** reste elle-même, dans le reflet de sa composition politique : or, la majorité territoriale était majoritaire dans les conseils d'administration, si l'on demande aux membres de deux conseils d'administration de sortir en même temps, on enlève logiquement plus de membres à la majorité qu'à l'opposition. Auquel cas, où est la déontologie ? Où est la logique ? Par des dispositions intellectuelles, on en arrive à changer les logiques de majorité dans les assemblées, ce qui

est complètement irrationnel. Il ne semble pas, d'ailleurs, que le **Parlement** français s'amuse à de tels jeux, surtout dans la situation actuelle : récemment, **17** députés ont été nommés au gouvernement et ont malgré tout pris part aux votes de l'**Assemblée nationale**. La déontologie consiste aussi à respecter la logique de majorité et ici, il conviendrait d'y réfléchir.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle que ce sujet a été évoqué hier en **Commission Permanente**. Cela peut sembler, effectivement, assez irrationnel de faire sortir la moitié d'une assemblée au motif qu'elle siège dans les conseils d'administration des partenaires concernés, mais cela n'en est pas moins la règle actuellement et donc, il pourrait y avoir ensuite remise en cause de la délibération. Tout cela relève, in fine, de l'appréciation du contrôle de légalité puis du juge pénal, qui a tendance actuellement à faire preuve de sévérité dans de tels cas. En l'espèce, le dépôt -implicite, d'après les nouvelles consignes- des présidents ou les salariés des établissements attributaires ne souffre guère discussion ; alors qu'en revanche, la question pourra être de nouveau abordée en **Commission Permanente** s'agissant des autres élus.

**M. Pierre GHIONGA** tient à se féliciter de la qualité des services rendus par les deux établissements publics actuels, autant que de la création d'une structure commune. C'est, en cela, la reconnaissance de l'implication active du **Conseil exécutif**. Pour autant, il fait observer que les secours en montagne sont exercés actuellement tant par les **SIS** que par la **gendarmerie**, alors que de son point de vue, le service territorial serait en capacité de les assurer seul.

**Mme Danièle ANTONINI** tient, d'abord, à saluer le travail mené par les services de la Collectivité de Corse et par les acteurs des deux **Services d'Incendie et de Secours**. Elle estime, ensuite, que ce rapport, portant sur les conventions d'objectifs et de moyens avec ces établissements publics constitue, une étape importante dans la construction et surtout, la structuration de la politique publique de sécurité civile, qui doit être adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques du territoire insulaire. A cet égard, elle souligne le fait que ces conventions ne sont pas de simples documents administratifs, mais s'inscrivent dans une trajectoire politique et institutionnelle claire, portée par la majorité territoriale depuis la création de la collectivité de Corse unique en 2018 : la trajectoire de la cohérence, de la rationalisation et de l'efficacité au service du peuple Corse et de l'ensemble des territoires. Elle rappelle, enfin, que les deux **SIS** se sont engagés dans une démarche de fusion à l'horizon 2028, évolution qui ne procède ni du hasard, ni d'une simple réforme technique mais découle

directement de l'avènement de la Collectivité de Corse qui a mis fin, en l'espèce, à un morcellement institutionnel hérité du passé. Elle répond, en outre, à une exigence : garantir une organisation lisible, coordonnée et pleinement opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Elle permettra, ainsi, d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers, de renforcer la capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire, en zone urbaine comme rurale, d'améliorer la prévention et la gestion des risques, de mutualiser les expertises, de garantir une égalité de traitement des Corses, et de porter une vision insulaire de la sécurité civile adaptée aux spécificités du territoire, à son relief, à ses vulnérabilités mais aussi, à ses ambitions.

**Mme ANTONINI** fait valoir que la majorité porte un projet global pour la Corse et ce projet inclut, bien évidemment, une approche moderne, unifiée et performante des secours. Dans cet esprit, ces conventions, qui fixent les objectifs, les moyens et les engagements réciproques, représentent la colonne vertébrale de cette transition, tout en accompagnant le travail déjà engagé par les **SIS** eux-mêmes qui avancent avec responsabilité et détermination vers ce rapprochement. A ce sujet, elle veut saluer ici l'engagement de leurs **présidents**, **Mme ARRIGHI** et **M. VANNI**, celui des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, celui des personnels administratifs et techniques et des cadres : leur mobilisation quotidienne, leur professionnalisme et leur sens du devoir sont au cœur de cette évolution structurante. Quant aux élus, en adoptant ce rapport, ils confirmeront leur volonté politique de bâtir un **Service d'Incendie et de Secours** à la hauteur des besoins de la Corse, pleinement cohérent avec son architecture institutionnelle et surtout, capable de répondre efficacement aux enjeux de demain.

Le **Président SIMEONI**, en réponse, indique à **Pierre GHIONGA** que la Collectivité commence à construire des équipements pour planter les secours en montagne à Corti, dans une logique de confortement d'un pôle de services publics dans cette cité, en synergie.

A **Paul-Félix BENEDETTI**, il rappelle qu'il existe plusieurs types de conflits d'intérêts, et que la loi spéciale vient toujours impacter la loi générale -même s'il n'est pas sûr que le législateur réfléchisse toujours aux conséquences concrètes des nouvelles mesures qu'il introduit. En l'espèce, sont visées les aides et garanties d'emprunt et il semble bien que les sommes allouées rentrent dans cette catégorie, qui ne relèvent pas de la dépense obligatoire -c'est, en tout cas, l'opinion du **Référent Déontologue**, étant précisé que son avis ne lie pas les élus. Mais cette doctrine n'en pose pas moins problème, comme on le verra dans son

application aux délibérations attribuant des aides financières au nouvel **EPCI**, où pas moins de **23 conseillers** représenteront la Collectivité au conseil d'administration, et sachant, en outre, que le **Président du Conseil exécutif** accorde les délégations. D'où la nécessité d'élaborer ensemble, tranquillement, une vision globale de ces conflits d'intérêts, qui reste dans une logique respectueuse du bon fonctionnement des institutions, mais ne conduit pas, pour autant, à des situations de paralysie ou à des situations ubuesques.

Et le **Président SIMEONI** de conclure, en phase avec **Mme ANTONINI**, en saluant l'engagement de celles et ceux qui font vivre les deux **SIS** : les élus territoriaux et communaux, qui savent œuvrer en bonne intelligence par-delà leurs différences de sensibilités politiques ou de collectivités ; et l'ensemble des personnels, pompiers professionnels ou volontaires, directeurs, cadres et agents, qui s'engagent au service de l'intérêt général et à qui il convient de rendre, ici, un hommage particulier.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

**Mmes Véronique ARRIGHI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Chantal PEDINIELLI, MM. Pierre GUIDONI, Louis POZZO DI BORGO, Saveriu LUCIANI et Hyacinthe VANNI**, s'étant préalablement déportés.

#### **Sont absents :**

**Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Vanina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Chantal PEDINIELLI, Louis POZZO DI BORGO, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

#### **Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI,, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles**

**GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 53**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

Ensuite de quoi, la **Présidente MAUPERTUIS** propose aux conseillers d'adopter la **dérogation au régime ordinaire des temps de travail de la Collectivité**, s'agissant des personnels du secrétariat général de l'Assemblée mobilisés pour ces deux jours de session.

**L'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés cette nécessité de dérogation.**

Après consultation du **Président du Conseil exécutif**, relativement à la poursuite de l'ordre du jour, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** propose d'examiner la motion, qui s'inscrit dans le droit fil du débat de début d'après-midi.

### **MUZIONE / MOTION**

**Muzione n° 2025/02/026 pruposta pà un gruppù « Fà Populu Inseme », incù dimanda di priurità : Oppusizione à a ricentralisazione di u bilanciu europeu e per a difesa di u rolù di e Regioni**

**Motion n° 2025/O2/026** déposée par le groupe « **Fà Populu Inseme** » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** présente la motion, à laquelle s'associe le groupe « **Avanzemu** ».

Le Président SIMEONI indique que le **Conseil exécutif** émet un avis très favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente MAUPERTUIS met la proposition de délibération aux voix.

**Sont absentes :**

Mmes Flora MATTEI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR: 61**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle aux **conseillers** la réunion de la **Commission contre les Pratiques Mafieuses** demain matin à 08h30, et la reprise de la session à 09h30, qui ouvrira avec les rapports relatifs au **SDAGE** et à la **tarification**, puis le **Débat d'orientations Budgétaires**. A 14h00, se tiendra, en outre, la conférence de presse sur le lancement de la procédure d'appel à candidature pour l'**Assemblea di i Zitelli** édition 2026. Elle indique, par ailleurs, que son **Président** souhaite réunir la **Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité** dans quelques instants, en **salle n°5**.

La séance est levée à 19h10.

## JOURNEE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE

La séance reprend à 11h10

**Secrétariat de séance assuré par Mesdames Anna Maria COLOMBANI et Sandra MARCHETTI**

### **ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione**

**Rapport n° 321 : Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension**

**Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse,** présente le rapport.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.**

**La Présidente MAUPERTUIS** rapporte l'avis rendu par le **CESEC**.

Pour **Mme Paula MOSCA**, ce dispositif s'inscrit dans une stratégie adoptée à l'unanimité, poursuivant trois priorités : préserver la ressource, sécuriser les usages et soutenir l'agriculture. Etant entendu qu'en Corse, l'eau n'est pas qu'une ressource naturelle, mais aussi un bien commun et un levier stratégique. Le plan proposé en est la traduction concrète, qui ne représente pas une simple adaptation technique, mais bien un choix politique, un acte de responsabilité visant à la maîtrise collective de l'eau. **L'Assemblée de Corse**, d'ailleurs, a déjà affirmé que l'eau, bien commun, ne pouvait être abandonnée aux seules logiques de marché étant donné qu'elle relève de l'intérêt général. Par ce biais, l'agriculture est mise au service de la société, l'eau étant considérée comme un socle pour le développement de productions (grain, céréales, élevage) fragilisées par le réchauffement climatique ou les contraintes foncières.

Le rapport est aussi le fruit d'une réflexion concertée entre la Collectivité, l'**OEH**, l'**ODARC** et la **Chambre d'Agriculture**, visant à favoriser une évolution majeure, au moyen d'une politique tarifaire différenciée, juste et adaptée aux conditions d'exploitation, dans un esprit de solidarité, transparence et co-responsabilité. Il convient d'encourager les agriculteurs engagés dans une démarche exemplaire de modernisation et d'optimisation, la Collectivité leur assurant, chaque année, une contribution ajustée dans un cadre construit ensemble. L'objectif commun consistant à parvenir à la maîtrise des ressources naturelles, l'air, l'eau et l'énergie, tout en consolidant un modèle d'agriculture résilient et digne. Préserver l'eau, c'est préserver l'avenir et l'agriculture se retrouve au centre de cette démarche : le dispositif proposé n'est pas un cadeau, mais un pacte juste et équitable pour maintenir vivants les territoires de la Corse ; et il participe d'une vision claire de maîtrise des ressources fondamentales de cette île. Pour ces raisons, « **Fà Populu Inseme** » entend le soutenir.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** commence par s'avouer quelque peu étonnée de voir ce rapport débattu dans l'hémicycle. Siégeant depuis dix ans à l'**Office d'Equipement Hydraulique**, c'est la première fois qu'elle voit l'**Assemblée** délibérer avant même que le **conseil d'administration** d'un organe souverain dans la gestion de l'eau brute, n'en débatte ; surtout si l'on considère les impacts d'une éventuelle baisse de la tarification sur le budget de l'établissement public. Aussi, voudrait-elle connaître les raisons ayant amené le **Conseil exécutif** à un pareil changement de méthode.

Elle poursuit en soulevant une question de fond : aujourd'hui, tous les agriculteurs sont raccordés au réseau d'eau brute de l'**Office**, ils sont soumis au même règlement avec un abonnement au mètre cube horaire souscrit à même tarif en fonction des volumes consommés. Est-ce que ce règlement est satisfaisant ? Est-il perfectible ? Certainement. Mais en l'espèce, l'**Exécutif** ne demande pas de remettre à plat -ce qui pourrait se concevoir- la stratégie tarifaire de l'eau brute dans son ensemble, notamment la construction de la tarification de la part fixe, donc de l'abonnement qui pose problème à toutes les filières et même aux collectivités locales. Il souhaite proposer une tarification différenciée sur trois filières qui sont en effet en grande tension, en souffrance, mais cela interpelle : car en agissant ainsi, on peut craindre que ne soit instaurée une disparité entre les filières, une rupture d'égalité entre les agriculteurs et les usagers, c'est-là un précédent et l'on doit espérer qu'il n'y aura pas de risque de contentieux derrière.

En outre, au-delà des effets que cette disparité pourrait provoquer dans le monde agricole, on peut se demander comment l'**Exécutif** compte financer cette mesure alors que les finances de l'**Office** sont extrêmement préoccupantes, et le sont d'autant plus avec la perte des dernières **DSP** historiques. Comme on le sait, l'eau agricole mobilise **70%** des volumes d'eau brute, mais représente **29%** des recettes d'exploitation (davantage, il est vrai, si l'on exclut la dotation de fonctionnement apportée par la Collectivité). Pourtant, le rapport écrit : « l'eau doit payer l'eau ».

A cet égard, **Mme MARIOTTI** fait référence à la **Chambe régionale des Comptes**, qui pointait un prix inchangé depuis 2006 et aussi, une tarification contraire aux dispositions du **SDAGE**, qui lui, préconisait une tarification incitative de l'eau pour impulser des changements de comportement, visant à consommer moins et mieux. Est-ce que le rapport va dans ce sens ? Pour être clair, « **Un Soffiu Novu** » n'entend pas compliquer encore plus la vie des filières en difficulté ; mais il ne souhaite pas, non plus, cliver et opposer les filières, dont certaines seront en difficulté demain. Dans cette conception, être réservé à ce stade vis-à-vis du rapport, ce n'est pas être contre le milieu agricole, au contraire, c'est prendre en compte ces difficultés dans leur globalité. En effet, que peut-on répondre à un oléiculteur -dont la récolte 2025 est annoncée catastrophique- s'il vient demander un tarif préférentiel ? Que répondre à un maraîcher dont on connaît le dur métier et les aléas ? Que répondre si un viticulteur en tension, alors que la demande baisse, que les stocks s'accumulent et le déstockage massif va entraîner de facto une baisse des prix de vente et donc, des marges, vient demander une tarification spécifique ? Les exemples sont nombreux. La tarification de l'eau brute est un levier mais il n'est pas le seul. Et le problème des filières en tension est global : il résulte du prix des engrains, du problème des semences, du problème du transport.

Certes, une réflexion sur la part fixe doit être engagée et bien évidemment, aussi sur le regroupement des abonnements en cas de morcellement des parcelles. Mais la réflexion doit avoir un caractère d'ensemble. Le **Conseil exécutif** l'annonce dans son rapport, sans avancer pour autant l'ombre du début d'une réflexion. « **Un Soffiu Novu** » souhaite lui aussi une agriculture corse prospère, comme il s'avère pleinement conscient des enjeux, à commencer par le changement climatique qui demande une adaptation urgente des types de culture et des systèmes d'irrigation. Mais il aimeraït connaître la vision stratégique du **Conseil exécutif** pour parvenir à l'autonomie alimentaire dont il parle si souvent dans l'hémicycle, face à un dérèglement climatique faisant que des filières qui irriguaient peu jusqu'à présent, sont aujourd'hui contraintes de recourir à

l'arrosage. On sait, par exemple, qu'il faudra initier une réflexion sur les nouvelles essences à planter ; que le plan « protéines végétales » disposerait de plusieurs **dizaines de millions d'euros** pour encourager une alternative à l'aliment pour le bétail ; et cela, sans compter l'impact d'une introduction de l'intelligence artificielle dans les pratiques agricoles. Plus globalement, on sait que stratégie agricole et tarification de l'eau sont intimement liées.

Dans cet esprit, **Mme MARIOTTI** propose d'engager une réflexion globale, d'accompagner les agriculteurs -tous les agriculteurs- en pleine responsabilité, et cela, sans occulter, pour autant, la structure financière très fragile de l'**Office** comme de la Collectivité, ou même, celle des collectivités en général, dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Au-delà des compteurs, cela signifierait, entre autres, cibler le rendement des réseaux, accélérer les investissements indispensables à la mise aux normes et au développement des infrastructures de stockage et de distribution, qui restent trop inégalement réparties sur le territoire corse, en cherchant les moyens d'assurer leur financement (par exemple, sur le PTIC) ; et le tout, en conservant une équité entre les agriculteurs. Mais ce qui est rare se pilote et « **Un Soffiu Novu** » avoue ne pas avoir l'impression que le pilotage actuel soit à la hauteur des enjeux.

**Mme Chantal PEDINIELLI** indique, pour sa part, siéger dans cet hémicycle depuis sept ans au cours desquels, elle n'a eu de cesse d'alerter le **Conseil exécutif** sur la question de l'irrigation et de l'eau brute agricole. Elle avait, par exemple, demandé à étendre le tarif « matières premières », dans le cadre de la DSP maritime, à l'import d'aliments pour bétail, justement par manque de fourrage, manque d'eau et coût élevé pour les filières en tension ; de même qu'elle était intervenue à plusieurs reprises pour l'irrigation de la vallée du Rizzanese, ainsi qu'un projet de même nature sur la vallée de Conca, commune de Grossa. Elle rappelle, aussi, que les débits des cours d'eau ont diminué de **50%** l'été en **60** ans, en raison du stress hydrique et de la forte demande.

On en revient toujours à la problématique du stockage, qui est la compétence de la Collectivité de Corse. Ainsi, lors de l'inauguration du barrage du Rizzanese, en juin 2013, il était admis qu'en plus de la dimension hydroélectrique, une partie de l'eau serait consacrée à l'irrigation agricole : une convention avait été signée entre **EDF** et l'**Office hydraulique** pour la mise à disposition, chaque année, d'**1,6 M m<sup>3</sup>** d'eau au profit de l'agriculture de la vallée ; plus récemment, un comité de pilotage a été créé par le **Président de l'OEHC**, la **Chambre d'Agriculture** et l'**ODARC** ont accompli un travail considérable de

recensement des exploitations et des différentes cultures dans la vallée. Malgré cela, rien ne se passe et des réunions prévues ont été reportées à plusieurs reprises.

**Mme PEDINIELLI** avoue avoir le sentiment que si l'on s'était penché sur la question depuis les débuts de la collectivité unique, on n'en serait pas aujourd'hui à distinguer la tarification de l'eau entre les agriculteurs ; d'autant plus avec les fortes disparités existant entre filières, comme entre territoires, selon qu'ils sont irrigués grâce à un réseau dense (ex. la plaine orientale), ou que non-intégrés à de tels maillages, ils attendent une politique volontariste, qui commence par le stockage. Le **CESEC** évoque dans son avis, d'ailleurs, des **STEP**, des retenues collinaires, des rehausses de barrages pour promouvoir l'irrigation agricole, à l'instar du plaidoyer pour la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la **PAC** qu'il a joint en annexe de sa contribution. En outre, ce que préconise le **CESEC** a été voté dans cet hémicycle dans le cadre d'**Aqua Nostra** en 2020, qui prévoyait d'investir **20 M€** sur ces ouvrages et sur les rendements réseau. Mais la non-application de ce plan se paye aujourd'hui, et c'est préjudiciable pour les filières en tension, pour l'agriculture en général, pour la Corse tout simplement. Le volume annuel de l'eau de pluie sur l'île représente près de **8 milliards de m<sup>3</sup>** sans ouvrages visant à les retenir, puis à les utiliser dans un souci de maîtrise de la ressource. Il n'y a pas d'espoir. La question de la tarification différenciée ne se poserait pas dans les mêmes conditions si la Corse disposait de capacités plus importantes de stockage et d'un meilleur maillage sur le territoire insulaire.

Oui à la ressource pour tous, oui à une mesure équitable et vertueuse de soutien au monde agricole, comme l'affirme le rapport ; cependant, en l'occurrence, les faits sont encore loin des intentions : aussi, « **Un Soffiu Novu** » s'abstiendra-t-il.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, dès lors qu'il est fait état d'un consensus entre l'organisme public délivrant l'eau et les usagers agricoles, ne va pas chercher à faire une « coupe de cheveux » supplémentaire. Il constate, en effet, que l'on aboutit à quelque chose de cohérent, en intégrant la notion de coût de production par rapport aux spéculations de filières ; en intégrant la difficulté d'avoir un parcellaire homogène et uniforme, sachant qu'il n'y a pas eu de remembrement efficient au profit d'une reconcentration des surfaces agricoles. Et il était navrant de constater que celui qui avait le plus de difficulté à travailler, parce qu'il avait un parcellaire éclaté, qu'il avait besoin d'avoir une multitude de points de livraison d'eau, se voyait confronté à une deuxième peine, celle d'une tarification inique

reposant sur le nombre de bornes mises à sa disposition. Donc, le fait de passer à une notion économique réaliste, basée sur un coût de revient réel et sur un coût de facturation à l'hectare, représente quelque chose de rationnel.

Ensuite, **M. BENEDETTI** estime que la logique consistant à faire une discrimination entre les filières sous tension, qui sont des grosses consommatrices d'eau, et les filières à plus forte valeur ajoutée, qui consomment moins d'eau parce qu'elles ont atteint des niveaux de compétences techniques plus fortes peut être que d'autres filières, et cela sans impacter le compte de résultat des exploitations, procède elle aussi de la rationalité. Cela étant, il doute que le comptage électronique puisse résoudre la problématique de la non-facturation : il préférerait un pacte moral entre le monde agricole et l'**OEHC**, car du moment que la tarification est validée et acceptée, la logique ne doit plus être la détérioration des dispositifs de comptage ou leur occultation complète, mais celle de la transparence. Et cette concorde entre les usagers et les exploitants techniques devrait permettre, sur une rampe de quatre à cinq ans, une remontée du niveau des volumes facturés : on ne saurait, en effet, continuer à subir un différentiel de **100%** entre les  $m^3$  plus ou moins facturés et les  $m^3$  constituant la « part des Anges ».

**M. BENEDETTI** avoue croire à cet état d'esprit : sachant que les agriculteurs sont plutôt contents de ce dispositif de facturation, il souhaite, aujourd'hui, s'adresser indirectement à eux : **250€** à l'hectare constitue un geste politiquement très fort ; mais derrière, il y a un coût, celui de la dotation d'équilibre versée collectivement par les Corses via une subvention de la Collectivité à l'**OEHC** : ici, plusieurs **millions d'euros** par an sont exclusivement dédiés à l'irrigation. Chez les voisins du canal de Provence ou de la société du Languedoc, constitués sur les mêmes bases que l'ex-**SOMIVAC**, ancêtre de l'**Office hydraulique**, une tarification analogue s'élèverait, au minimum à **850€** l'hectare ; avec, en outre, une logique de facturation en fonction de l'origine de l'eau suivant qu'elle soit pompée ou gravitaire. Alors qu'en Corse, il y a des endroits où l'eau a besoin d'être remontée de **300m** de dénivelé et cela représente un coût qui n'est pas répercuté, car le prix du **Kw/h** s'élève à **0,22€** ; donc, quand le tarif au  $m^3$  réel est à **0,03€**, il y a bien un effort, et il doit être expliqué. Peut-être ce tarif sera-t-il soumis à des ajustements, mais en tout cas, il fait l'objet d'un esprit de concorde : à partir de là, on doit demander en complément une rationalité dans l'usage de l'eau ; et comme tout va reposer sur les déclarations de surface, il s'agira que celles-ci soient réalistes, qu'il n'y ait pas trop d'amplitude avec une minoration systématique des usages de l'eau.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en souhaitant voir le monde agricole corse évoluer dans une logique de reprise de la souveraineté alimentaire. Cela suppose de la production, de la rationalité et une entente cordiale entre tous les opérateurs, qu'ils soient financiers, techniques ou commerciaux.

**M. Jean-Jacques LUCCINI** veut, en préalable, féliciter la **présidente de l'Office Hydraulique** qui vient tout juste de prendre ses fonctions, dans un climat très tendu et alors que la filière animale, fourragère et céréalière connaît de très grande difficulté. Dans le même esprit, il entend souligner le travail considérable initié, dès 2022, par **Dominique LIVRELLI** et **Gilles GIOVANNANGELI**, à l'**ODARC** et à l'**OEH**, qui ont su capitaliser puis réunir sur ces bases l'ensemble du monde agricole : syndicats, chambres d'agriculture, représentants de toutes les filières. A ceux qui affirment que la majorité ne serait pas impliquée sur les territoires, qu'elle n'aurait pas favorisé le stockage de l'eau, il leur rétorque qu'un plan à **10 ans** a été produit, quand pendant les **30** années précédentes, une seule retenue avait été réalisée. Et dans ce plan, la réhausse des barrages est lancée, il y aura un volet pour la vallée du Rizzanese, chose qui n'avait jamais été évoquée, et d'autres vallées vont être mises en eau, comme celle de Conca. **24 M€** ont été fléchés, dont **16 M€** pour le stockage et **8 M€** sur la mise en valeur et l'irrigation de plusieurs vallées en Corse. Voilà pour le travail fait, dans le cadre d'un rapport adopté, financé et dont les travaux sont déjà engagés.

Sur ces bases, un travail de concertation a pu être mené et aujourd'hui, après bien des échanges concertés, constructifs et validés par tous, toujours dans un esprit de solidarité, l'**Office Hydraulique** est en mesure de proposer un abonnement en baisse pour l'ensemble de la profession, avec en outre, une minoration pour la filière animale et fourragère que tout le monde reconnaît être en grande difficulté.

**M. LUCCINI**, dans ce cadre, tient à insister, d'abord, sur la volonté commune de mieux compter l'eau, pour réduire cette « part des Anges » qui, à un moment donné, sort des réservoirs mais n'est pas facturée -et il va s'agir, aussi, de savoir exactement où elle passe, étant donné que si demain on veut mieux compter, c'est pour mieux partager l'eau. Ensuite, sur le fait que ce rapport, écrit dans la concertation, constitue aussi un acte fort, la reconnaissance d'une filière que l'on doit sauver, manifestant la solidarité des filières végétales envers les filières animales. Enfin, sur une filière animale et un pastoralisme qui non seulement, représentent un pan de l'histoire de la Corse mais encore, s'avèrent être aujourd'hui une nécessité économique : l'île a besoin de plus de lait, de plus de viande,

pour son propre marché, sans parler d'exportation. L'**ODARC** en a fait, d'ailleurs, sa priorité en favorisant les aides ovins / caprins et en développant les structures d'appui technique soutenu ; de même qu'il a su initier, récemment, une série de concertations avec l'ensemble du monde agricole sur des thématiques cruciales comme le foncier, l'eau ou encore la place de la Corse dans la nouvelle **PAC**. Trois réunions se sont déjà tenues dans un climat constructif, où tout le monde a compris que l'on pouvait se dire les choses différemment alors que l'on pensait souvent la même chose ; et d'autres réunions suivront, avant de revenir ici présenter un vrai projet agricole pour la Corse, porté et validé collectivement par tous les acteurs concernés.

Pour **M. LUCCHINI**, ce rapport sur la tarification et le comptage de l'eau, construit entre les institutions et le monde agricole dans toute sa diversité, apporte une vraie pierre à l'édifice pour sauver la filière animale de l'élevage et fourragère, en grande difficulté. Il fait observer que souvent, les agriculteurs attendent beaucoup de la puissance publique, mais dans le contexte actuel de contrainte budgétaire et financière, la vérité consiste à leur dire que la Collectivité n'aura pas les moyens de répondre à toutes les demandes légitimes des filières en difficulté ; en revanche, elle saura les accompagner et les soutenir dans une démarche de restructuration. Dans une période pas si lointaine, on arrachait la vigne, puis les vignerons ont su se fédérer et organiser leur filière pour la sauver : et aujourd'hui, le vin de Corse est reconnu à l'international. De même, la filière arboricole -notamment, la clémentine de Corse, était, elle aussi, vouée à disparaître, puis les exploitants ont su se mutualiser et coopérer : aujourd'hui, cette filière représente un des fleurons de l'agriculture corse. Il s'agit, par conséquent, d'aider la filière animale, fourragère et céréalière à s'organiser collectivement comme l'on fait si bien les filières végétales.

Et de conclure sur une anecdote : cette année, les Basques étaient mis à l'honneur à la foire de Filitosa, en échangeant longuement avec un berger, il s'est aperçu que l'on partageait souvent les mêmes problèmes. Ce berger lui a dit : « *nous avons résolu beaucoup de problèmes par le collectif ; et ce qui me choque ici, c'est que vous travaillez seul les uns à côté des autres* » ; avant de citer un vieux proverbe basque : « *si tu vas seul, tu vas plus vite, mais si tu vas ensemble, tu vas plus loin* ». Il est utile de méditer sur cette phrase. Et ce rapport, partagé et validé par l'ensemble des filières, des syndicats, la Chambre d'agriculture et la Collectivité, montre qu'en Corse aussi, quand on va ensemble, on peut aller vite et loin, avec toujours un souci d'équité, de solidarité et dans un cadre financier assumé.

**M. Saveriu LUCIANI**, tout en saluant un monde agricole très attentif à l'examen de ce rapport, dont il vient un peu lui aussi, se déclare surtout interpellé par le fait que les filières ciblées aujourd'hui représentent des activités, notamment l'élevage, en voie de disparition. Dans ce pays, chacun se dit souvent fils ou petit-fils de berger, mais bientôt, il n'y aura plus de berger, alors que les troupeaux autrefois nombreux ne se comptent même plus sur les doigts d'une seule main.

Il revient, ensuite, sur la question de l'eau, sur laquelle il s'est mobilisé lui-même quelque temps, non sans d'énormes difficultés : il s'agit, en effet, d'un domaine sensible depuis toujours, vis-à-vis des agriculteurs, mais aussi des collectivités. Pour être originaire d'a Ghjisunaccia, lieu historique de la contestation, qui a d'ailleurs contribué à accélérer cette réflexion, il s'en tiendra ce matin à une approche consensuelle ; même si le processus est loin d'être abouti, qui reste encore dans l'intervalle, dans la transition, Premièrement, comme l'a souligné son collègue **BENEDETTI**, le delta entre production et facturation s'avère immense ; deuxièmement, le débat sur le remembrement continue de préoccuper grandement les bergers, étant donné que le parcellaire de l'élevage n'est pas forcément celui de la viticulture ; et troisièmement, au-delà de ces filières, demain ou après-demain, d'autres filières seront en difficulté, en tension. Dans cet esprit, il proposera un amendement visant à élargir cette réflexion à d'autres filières qui pourraient être ou qui sont déjà en tension, notamment du fait des aléas climatiques qui alternent bonnes et mauvaises années, alors que le « bien commun », s'il n'a pas de prix, a quand même un coût.

Aussi, au-delà de ce rapport transitoire, **M. LUCIANI** souhaiterait-il une réflexion beaucoup plus poussée sur la gestion de l'eau. Sans prétendre refaire l'histoire, il fait observer que cet été, l'extrême-sud s'est retrouvé dans une situation de coupures, de restrictions, en dépit d'un paradoxe voulant qu'il ait consommé **80.000 m<sup>3</sup>** de moins qu'en 2022 et pourtant a connu plus de difficultés. Cela pose un problème qui est, peut-être, d'ordre mathématique, mais qui est surtout un problème de gestion raisonnée et de prise de conscience. Mais que l'on soit à droite, à gauche, à l'extrême droite, à l'extrême gauche ou nationaliste, personne n'a encore pris la mesure de ce qui arrive : les phénomènes extrêmes vont frapper de plus en plus et l'eau va manquer, comme elle manque déjà d'ailleurs -il n'y a qu'à suivre les différents comités réunis de façon plus ou moins rapprochée, avec un État qui semble être là moins pour aider que pour accabler. Cette évolution impose une prise de conscience, y compris dans le monde agricole et dans les collectivités locales, autour non seulement du « consommer mieux » mais encore, du « consommer moins » ; car on

sait que la tarification, quelle qu'elle soit, ne réglera pas le fond du problème, qui s'avère beaucoup plus complexe. D'où cet amendement, visant à inclure dans la réflexion les filières potentiellement en difficulté, du fait de la sécheresse, qui risque de frapper demain par exemple la viticulture, ainsi que toute une liste appelée à s'allonger.

Et **M. LUCIANI** de conclure, en pointant à son tour un problème de forme : il aurait été préférable de cheminer par la souveraineté de l'**Office hydraulique** et son **conseil d'administration**, au lieu de présenter ce rapport directement en **Assemblée**. D'une certaine façon, on se situe dans une logique de service et non d'établissement public, alors que celui-ci a la compétence, le devoir, de mener la politique territoriale de l'eau ; et quand on voit les plans successifs, qui visent la même chose, se copier les uns après les autres, il est nécessaire de déplorer cette perte de souveraineté hydraulique, qui met le conseil d'administration en position d'acquiescer.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, ce rapport s'inscrit au croisement de la politique agricole et la politique de l'eau, dans un contexte décrit par les intervenants précédents : celui de la raréfaction d'une ressource, qui va aller en s'aggravant. Sachant que les conséquences des changements climatiques vont s'ajouter aux problématiques nombreuses et variées impactant déjà les exploitations agricoles : le coût des carburants, le coût de l'alimentaire, le coût des transports, l'artificialisation des sols ; qui elles aussi, s'accentuent et vont fragiliser des exploitations se retrouvant bien en deçà du seuil de rentabilité. Dans ce contexte, des inquiétudes légitimes se sont exprimées un peu partout dans l'île, par exemple à Ghjisunaccia et dans le Fium'orbu, où les mouvements de contestation auront permis d'accélérer, quand même, les échanges et les réflexions.

Aujourd'hui, arrive devant l'**Assemblée** un rapport réalisé en collaboration avec l'ensemble des agriculteurs, avec les représentants du monde agricole, avec la **Chambre**. Il comporte d'instituer une part fixe, découlant d'une approche plus rationnelle, voire réaliste, que celle qui précédait, à partir d'un diagnostic des filières en danger, étendu aux filières estimées en tension. Ce travail est satisfaisant, il n'en constitue pas moins une première étape, étant donné que la question de la part fixe devra se discuter de manière plus globale, avec les autres filières. Pourquoi ?

Selon **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, la politique agricole de l'eau ne commence pas au pied du compteur, au moment du relevé : se posent, d'abord, la question de l'ingénierie, dans laquelle les agriculteurs doivent

être véritablement accompagnés sur la gestion de la ressource au niveau de leur exploitation ; et ensuite, la question de l'anticipation des changements de fond évoqués sur la conduite des exploitations agricoles. Les agriculteurs sont eux-mêmes demandeurs, et puisqu'une politique partenariale semble se mettre en place, il conviendra de la suivre dans tous ses aspects, et au service de tous. Avec ce rapport, on règle la question stricte de l'eau, mais il conviendra, aussi, d'aborder la question agricole dans son ensemble, parce que derrière les exploitations qui risquent de disparaître, c'est bien la souveraineté alimentaire de la Corse qui sera remise en cause, et à travers elle, tout un modèle de développement. On sait que des changements de fond vont faire que l'ensemble des filières, au titre des critères qui s'esquiscent, deviendront des filières en tension : l'oléiculture et même la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage déjà très fortement menacé ; et que si l'on ne met pas des facteurs dynamiques, observables et mesurables, mais aussi des moyens d'action forts, on va se retrouver, par absence d'anticipation, devant un mur, car les conduites des exploitations agricoles changent dans toutes les filières. Aujourd'hui, une vision d'ensemble doit s'appliquer sur la politique de l'eau agricole, qui n'est pas réductible à la seule tarification ; certes, par le prisme de la future **PAC**, un travail est entamé, l'**ODARC** organise des ateliers, mais on est déjà dans l'urgence et même au-delà. Et quand on parle de stratégie, il ne s'agit pas seulement de définir des priorités, il faudra faire des choix, et dans les secteurs identifiés comme prioritaires, décider de là où l'on va agir.

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA** conclut en faisant valoir le chemin qui reste à faire, dans la stratégie agricole comme dans la stratégie de l'eau, alors que l'urgence est déjà à la porte. Sachant que les contraintes qui se juxtaposent sur les agriculteurs ne pourront pas être levées par eux-seuls.

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse**, souhaite commencer les réponses en évoquant le projet agricole et la vision politique de l'agriculture.

Comme il le rappelle, lors de son arrivé aux responsabilités, en 2021, il a proposé d'axer les orientations du **PSN**, et du guide des aides avec comme objectif, une production agricole respectueuse de l'environnement, respectueuse des producteurs. Ce faisant, il s'est rendu compte que certaines filières étaient plus en tension que d'autres et dans ce contexte, il a voulu soutenir à hauteur de **80%** les exploitations ovines et caprines, sachant que leur nombre diminuait et que les bergers se trouvaient en grande difficulté ; soutenir aussi, à **80%**, les petites

exploitations maraîchères, de **3 ha** ou moins, dans le cadre d'un projet d'autonomie alimentaire. Un appel à projet protéique a été lancé, visant à aider les intéressés à produire leur fourrage au sein même de l'exploitation ; moyennant un financement à hauteur de **80%**, étendu aux producteurs de fourrage. Alors, c'est vrai, peut-être que l'on n'en fait jamais assez, peut-être que l'on n'a pas été assez loin.

Actuellement, l'**ODARC** travaille sur la prochaine **PAC** et l'ensemble des élus siégeant au conseil d'administration y sont conviés. Trois réunions thématiques ont déjà été organisées, la construction d'un projet sur l'agriculture est donc initiée, cependant, on ne peut pas tout faire. L'agriculture est confrontée au changement climatique, aux problèmes sanitaires, au vieillissement de la population agricole ; ainsi qu'aux difficultés récurrentes de plusieurs filières. On ne peut pas tout attendre du ciel ni des hommes : il faudra changer, peut-être, de modèle agricole. Plusieurs structures de recherche ont déjà engagé les réflexions en ce sens, par exemple le centre de Migliacciaru sur le fourrage et la céréale ou le centre d'Altiana sur la brebis. Et cette construction du projet pour l'agriculture de demain, menée avec l'ensemble des élus, l'ensemble des acteurs du monde agricole et les personnels de l'**Office** et de la **Chambre**, devrait être prête pour 2027, dans le cadre de la prochaine **PAC**. Le document sera, préalablement, présenté devant l'**Assemblée de Corse**.

**Mme CHIARELLI-LUZI** commence par remercier tous les intervenants, avant de revenir sur deux points principaux.

Premièrement, elle précise à **Mme MARIOTTI** que les charges fixes vont être baissées pour toutes les filières, moyennant la saisine du **conseil d'administration** de l'**Office d'équipement hydraulique**, dont c'est la prérogative. Pour autant, même avec cette baisse, il y a des filières (l'élevage, le fourrage, les céréales) qui ont une marge brute, et le rapport propose de leur appliquer un forfait : cependant, pour instituer une différenciation dans une même catégorie d'agriculteurs, une délibération de l'**Assemblée de Corse** est nécessaire. D'où la présentation de ce rapport dans l'hémicycle, avant de le passer en **conseil d'administration**.

Deuxièmement, elle confirme à **Mme PEDINIELLI** que l'**Office** continue de travailler sur les dossiers de Grossa et du Rizzanese, avec **EDF** pour ce dernier, mais cela prend effectivement du temps.

Troisièmement, elle fait remarquer à **Saveriu LUCIANI** que le **Conseil exécutif** n'oppose pas le stockage, les rehausses de barrage, au

rendement ni à l'économie d'eau : il souhaite, en même temps, mesurer mieux les consommations, mettre les bons compteurs, instituer une tarification baissant les charges fixes et inciter à la réduction des usages.

Et elle propose une suspension de séance, de façon à pouvoir instruire l'amendement.

**La Présidente MAUPERTUIS** souhaite qu'au préalable, l'auteur de l'amendement puisse exposer celui-ci publiquement, devant la presse et devant les auditeurs.

**M. LUCIANI** estime son amendement simple, rédigé sinon dans l'esprit, en tout cas pas en contradiction avec la philosophie même du rapport. Il donne lecture de son exposé des motifs, puis de la proposition consistant à retirer l'énumération des filières en tension pour demander à l'**ODARC** d'engager préalablement, et en concertation, une réflexion globale.

#### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Supprimer du rapport et de la délibération toutes les précisions énumératives des filières faisant suite à la mention « en tension », à savoir : « (fourrage, céréales et élevage) »
- Ajouter un Article 3 à la délibération comme suit : « DEMANDE à l'OEHC et à l'**ODARC** de réaliser annuellement des études visant à définir les filières en tension et à fixer, avec la Chambre d'Agriculture de Corse et les représentants des filières, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée. »
- La numérotation des articles de la délibération est modifiée en conséquence. »

**Mme CHIARELLI-LUZI** rappelle que les filières en tension ont déjà été identifiées, de façon à bénéficier d'une tarification différenciée. Cela étant, leur liste pourrait être actualisée périodiquement.

La séance est suspendue à 12h05.

La séance reprend à 12h36.

**La Présidente MAUPERTUIS** annonce qu'une proposition de sous-amendement a été rédigée, puis transmise aux conseillers par voie électronique. Elle demande au **Conseil exécutif** de bien vouloir la présenter.

**Mme CHIARELLI-LUZI** estime que supprimer les références aux filières reviendrait à faire tomber tout le travail accompli à l'eau ; par ailleurs, quelques modifications sont à apporter au deuxième alinéa, pour préciser

les conditions de la concertation et ajuster la périodicité. Elle expose le sous-amendement élaboré à cet effet :

**PROPOSITION DE SOUS AMENDEMENT :**

- Supprimer le premier alinéa,
- Modifier le deuxième alinéa :  
« Ajouter un Article 3 à la délibération comme suit : « DEMANDE à l'OEHC, à l'ODARC, à la Chambre d'Agriculture de Corse et aux représentants des filières de réaliser de façon concertée, tous les trois ans, des études visant à définir les filières en tension, en distinguant les difficultés conjoncturelles des fragilités structurelles, et à fixer par suite, une liste des filières concernées par le dispositif de tarification différenciée. »
- Le reste sans changement.

**La Présidente MAUPERTUIS** a l'impression que ces modifications conviennent au regard de la discussion générale. Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le sous-amendement.

**Sont absentes :**

Mmes Vanina BORROMEI, Flora MATTEI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-

Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR: 60

CONTRE: 0

ABST: 0

NPPV: 0

Ensuite de quoi, la Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Sont absentes :

Mmes Vanina BORROMEI, Flora MATTEI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR: 60**  
**CONTRE: 0**  
**ABST: 0**  
**NPPV: 0**

**La Présidente MAUPERTUIS** peut, alors, mettre aux voix le projet de délibération ainsi amendé.

**Sont absentes :**

**Mmes Vanina BORROMEI, Flora MATTEI et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.**

**N'ont pas participé au vote :**

**Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR: 45**  
**CONTRE: 0**  
**ABST: 0**  
**NPPV: 15**

**La Présidente MAUPERTUIS**, effectuant un point sur l'organisation des travaux, indique avoir fait commander des sandwiches de façon à raccourcir la pause méridienne.

**Raportu n° 314 : Appruvazione di a prucedura di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica**

**Rapport n° 314 :** Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse

**Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse**, présente le rapport.

**La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.**

**M.Pierre GHIONGA** tient à répéter ce qu'il a dit voici dix ans : le **SDAGE** oublie toujours le dernier fleuve de Corse, u Tavignanu, pourtant long de **89 km**. Peut-être parce qu'**EDF** l'a castré, réduisant considérablement son débit, avec pour effet que l'on ne peut plus arroser aujourd'hui les jardins de Corti. Il demande par conséquent l'intégration de ce fleuve au schéma.

Pour **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblé de Corse**, l'eau, c'est une évidence, devient de plus en plus rare et elle baisse en qualité. Elle représente une matrice fondamentale qui exige qu'on lui consacre les moyens nécessaires pour garantir la ressource et qu'elle soit la plus bonne possible ; alors que le changement climatique oblige, aujourd'hui, à porter un autre regard dans ce domaine. L'eau, en effet, représente un bien commun, dont la consommation augmente mais la qualité diminue, et cela justifie la mise en œuvre d'une dynamique la plus efficiente possible.

Pour contribuer à la réflexion, la **Vice-présidente NIVAGGIONI** livre trois considérations. D'abord, elle relève que les plus grandes communes sont équipées de stations d'épuration, quand des bassins importants ne sont

toujours pas équipés correctement. L'effort devra porter sur l'équipement des villages et sur l'utilisation des moyens, activés à **40%** seulement étant donné que les collectivités locales manquent d'ingénierie -en dépit d'une prise en charge financière par la Collectivité de Corse. Ensuite, elle estime que le fait d'être positionnés sur l'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée** dilue les besoins de la Corse dans des orientations stratégiques plus larges, alors qu'il y aurait besoin de mesures spécifiques adaptées aux réalités insulaires. Enfin, elle constate un déficit dans l'animation du terrain par les techniciens, qui mérite d'être pointé.

Quant au calendrier, il sera difficile de faire changer les choses dans un cadre aussi contraint par les directives : le temps de procéder au constat, d'élaborer des dossiers, de mesurer les résultats, ne peut se contenir dans un seul cycle de six ans. Et c'est là un problème de fond, dans la mesure où l'on n'est pas en capacité d'évaluer correctement l'impact des mesures financières mise en œuvre, ni leur efficacité.

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** de conclure avec la question récurrente des ressources : quand la Corse donne **1€** à l'Etat, celui-ci renvoie **1€**. On aurait tout intérêt à compenser, au moyen d'une caisse unique pour apporter davantage de simplification et d'efficacité.

**M. Saveriu LUCIANI** ne relève rien sur le calendrier proposé, qui participe d'une procédure répétée depuis des années. En revanche, il entend soulever quelques questionnements dans le but d'attirer l'attention de l'**Assemblée** sur plusieurs points importants.

En premier lieu, redire, marteler que la Corse est en Méditerranée, que la Méditerranée est impactée de manière irréversible par un changement climatique subit davantage qu'en Europe du Nord ; et cela produit, ici, des effets qui obligent les responsables publics à essayer de deviner la « loterie » climatique d'une année sur l'autre. A cet égard, la Sardaigne, souvent évoquée pour son déficit hydrique comparativement à la Corse, s'avère en capacité, malgré l'eutrophisation, malgré les cyanobactéries, malgré des reliefs moins avantageux et donc, des remplissages aléatoires, de gérer deux années consécutives de sécheresse. Ici, on en est encore loin, et cela pose la question du stockage.

En deuxième lieu, souligner -c'est un bon point pour la Corse, qu'elle bénéficie d'un état des eaux exceptionnel par rapport à la France, évalué entre **83** et **100%**, y compris les eaux souterraines.

En troisième lieu, bien qu'elle ait été posée cinquante fois, la question de la gouvernance : la Corse doit disposer des moyens de gouverner et donc de décider, y compris financièrement, de ses investissements, ou d'un programme de mesures appropriées. A ce propos, **M. LUCIANI** cite le cas de la Loire-Atlantique, qui accuse un différentiel de **60%** par rapport à la Corse en termes de qualité des eaux (avec parfois des zones polluées à **80%**), pour en déduire que la dépollution des eaux ne saurait constituer une priorité dans le programme : selon lui, on aurait intérêt à renverser la logique des financements pour les mettre à disposition de la préservation et de la valorisation, davantage que de la résilience.

Ce qui l'amène, cependant, à revenir sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, avec les délibérations prises à l'époque, notamment quand cette **Assemblée** engageait une réflexion. S'agissant du dessalement, il fait observer que la pratique est descendue, depuis, du seul Capicorsi, jusque dans la région de Purtivecchju et elle risque de s'étendre ailleurs assez rapidement. Une étude d'opportunité avait été, alors, envisagée et il serait temps de la concrétiser. Dans le même esprit, la question de la réutilisation des eaux usées s'avère aujourd'hui fondamentale, notamment pour l'agriculture, à propos de laquelle on vient d'évoquer le prix de l'eau. Et il y a, en outre, un peu de retard au niveau des **projets de territoire de gestion de l'eau**, qu'il faut absolument arriver à mettre en place dans les régions vulnérables : au Capicorsu, c'est fait, dans l'extrême-sud, pas encore, de même qu'en Balagna. A tout le moins, il serait utile d'avoir déjà certains projets de territoire qui avancent, parce que les évolutions arrivent vite.

A cela, **M. LUCIANI** souhaite ajouter une préoccupation lui paraissant essentielle : l'état des réserves, des nappes souterraines. Certaines, dans le Capicorsu, sont polluées par les mines d'antimoine de Tominu ou de Meria, quand d'autres, dans le Fium'orbu, font l'objet de prélèvements excessifs. Une réflexion à ce sujet est nécessaire, ne serait-ce que pour dresser l'état des lieux des ressources disponibles en cas de pénurie aggravée : la Corse, à l'heure actuelle, n'a pas encore connu deux années de sécheresse à répétition, mais si cela arrivait, on verrait sans doute les choses autrement. Aussi, parallèlement au calendrier de révision du **SDAGE**, conviendrait-il d'aborder les problématiques de la réutilisation des eaux usées ou du dessalement, car elles devraient se poser rapidement à la Corse.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** ne tenait pas à intervenir, initialement, mais il lui paraît utile d'effectuer un petit rappel pour les décideurs et pour beaucoup de « palabreurs ». Un document important figure en annexe :

l'inventaire et le rapport d'activité 2025 et parmi ses 135 pages, une seule mérite véritablement l'attention, la n° 12YA avec son petit tableau. Celui-ci dresse l'historique des précipitations annuelles depuis 1959. On y voit que le cycle de sécheresse le plus important en Corse concerne la séquence 1985/1991, et que les pics les plus importants -en déficit annuel cumulé- sont atteints en 1966 (-40%) et en 1970. Plus récemment, un cycle sec a débuté en 2020, on est encore dans le rouge en 2024 mais ce ne sera pas forcément le cas en 2025, du fait d'un hiver pluvieux. Ce tableau révèle que la situation générale de la Corse reste la même depuis 60 ans, avec un cycle sec dans les années 1985/1990 ayant favorisé une prise de conscience autour de la nécessité de réaliser des barrages -ceux-ci ont été effectivement construits. Mais s'ils étaient conséquents à l'époque, ces équipements structurants s'avèrent aujourd'hui insuffisants, et il convient par conséquent de réfléchir de nouveau, à partir de la vision réelle de précipitations rythmées par des cycles. En fait, s'il y a bien un réchauffement climatique mondial, en Corse, il pleut quasiment pareil ; sauf qu'il pleut de manière différenciée sur les saisons et qu'il est nécessaire de stocker l'eau reçue. Encore ne faut-il pas exagérer, ce faisant, l'amplitude différenciée, à tout le moins disposer de données statistiques sur les écoulements ou sur les étiages : en retenant du passé, précisément, que la Corse a été amené à étendre ses capacités de stockage à la suite d'un constat ; autrement, elle aurait continué à faire des prélevements au fil de l'eau, pour l'agriculture ou pour l'eau potable.

Dans cet esprit, la logique de révision du **SDAGE** ne peut pas être seulement écoenvironnementale : elle doit intégrer aussi une logique industrielle, de besoin en équipements. Pour **M. BENEDETTI**, il convient de désacraliser la conception de la protection de la nature, de façon à ce que le **SDAGE** ne soit pas actualisé au détriment de ce qui n'a pas été fait ici depuis 50 ans, mais plutôt en se calquant sur l'exemple de la Sardaigne, territoire trois fois plus important, où il pleut 30% de moins, mais qui en production représente 100 fois la Corse. Le **SDAGE** doit procéder d'un certain état d'esprit, qui n'induise pas une contrainte environnementale maximum : en effet, la Corse n'a aucun milieu dégradé, aucun pesticide, et les seules dégradations subies sont liées à la nature, par exemple un pic de cyanobactéries hors normes. Les eaux du Nil sont limpides et claires à leur source dans le Haut Soudan, elles sont devenues troubles et boueuses en arrivant au Caire, mais tel devait être sans doute le cas à l'époque des pyramides. En Corse, quelques petites pollutions résultent peut-être de l'activité anthropique, mais la globalité de la nature reste en tout cas liée à des cycles, qui ne sont provoqués ni par l'activité agricole, ni par l'activité industrielle, ni par les rejets sauvages, d'autant

plus que les retards d'équipements en station d'épuration ont été résorbés.

**M. BENEDETTI** conclut en faisant observer que l'état naturel des plans d'eau, des réserves souterraines, des cours d'eau en surface, s'avérant exceptionnellement bon, la logique de préservation n'a pas de motif d'amener des contraintes qui empêcheraient de faire des aménagements structurants vitaux et nécessaires. Il s'agit de reprendre une logique de production, d'autonomie alimentaire, de planter un peu plus, produire un peu plus pour une exploitation rationnelle de ce que la nature a donné, à savoir une terre qui naturellement a toujours été vivrière, mais qui aujourd'hui, ne l'est plus parce qu'il y a incapacité technique à produire, parce qu'aussi, il n'y a pas suffisamment d'eau. Et dans cet esprit, le **SDAGE** ne devrait pas être piloté par des techniciens qui, chacun individuellement, ont du bon sens, mais par une doctrine politique d'aménagement basée sur la préservation et de la rationalité. Attention, donc, à une espèce d'euphorie ambiante allant à l'interdiction de tout.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI** remercie la **Conseillère exécutive** pour ce rapport qui lui permet de rebondir sur les difficultés rencontrées par les petites communes. Depuis plusieurs années, la Corse connaît une aggravation de la sécheresse liée à l'évolution du climat (hausse des températures, hivers moins pluvieux), qui fragilise l'ensemble des ressources hydriques de l'île ; en particulier pour les communes rurales qui dépendent de petites sources, plus sensibles aux variations climatiques. Captages naturels, forages et réseaux existants se retrouvent confrontés à une baisse des débits, au vieillissement des infrastructures et à l'augmentation de la consommation, avec un recours croissant aux solutions d'urgence, telles que la rotation de citernes. Autant d'éléments qui mettent sous pression l'approvisionnement en eau potable et obligent à maintenir une vigilance permanente, alors que les petites communes rencontrent de multiples difficultés : des contraintes techniques pour assurer une distribution continue en dépit de la fragilité des captages, des contraintes de rénovation des réseaux anciens et l'obligation de gérer rapidement des situations de crise ; auxquelles s'ajoutent des contraintes financières (dépendance à l'égard de subventions peu faciles à obtenir), des contraintes administratives (complexité des procédures, respect des normes sanitaires environnementales) et des contraintes humaines, aussi (forte mobilisation des élus et des agents, particulièrement sur les périodes estivales).

Dans cet esprit, il convient de faire émerger des perspectives d'action et les axes d'une optimisation au niveau de la gestion et de la diversification

des ressources. Et à cet effet, **Mme COGETTI-TURCHINI** souhaiterait une coopération renforcée avec la Collectivité pour mieux adapter les réponses aux attentes des petites communes et aux besoins du territoire.

**La Présidente MAUPERTUIS** intervient sur un point, évoqué hier à propos de la situation de la Méditerranée et des travaux du « **Plan Bleu** » : le changement climatique produit, en Méditerranée et en Corse en particulier, des impacts différenciés dans l'espace et dans le temps. Il n'y a pas d'augmentation de la température ou de diminution des précipitations de manière linéaire, au même endroit et en même temps : l'eau va continuer de tomber, en particulier s'il fait très chaud, mais la question sera de savoir où, et comment. Il pourra y avoir, en effet, de fortes précipitations tombant d'un coup sur un bassin versant et rien de l'autre côté ; et dans ce schéma, on aura besoin de modes de réaction ou de gestion dynamiques et adaptés. Par ailleurs, il est utile de souligner que les cartes fournies par « **Plan Bleu** » sont convergentes avec l'annexe du rapport du **Conseil exécutif**.

**Mme CHIARELLI-LUZI**, dans ses réponses, commence par convenir, avec **Catherine COGETTI-TURCHINI**, de la nécessité d'une coopération renforcée avec les petits territoires. Elle poursuit en indiquant à **Pierre GHIONGA** que si l'on est aujourd'hui en procédure d'élaboration, elle n'en sera pas moins favorable à l'intégration du Tavignanu au **Schéma**. Elle rejoint **Nadine NIVAGGIONI** sur ses constat liés à la faiblesse d'ingénierie et au calendrier, comme sur la nécessité pour la Collectivité d'être en totale responsabilité sur ce dossier, en récupérant les pouvoirs détenus actuellement par le **préfet** ; et elle annonce à **Saveriu LUCIANI** qu'une étude d'opportunité à l'échelle de la Corse est en voie d'achèvement sur les enjeux des réutilisations.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

**Sont absentes :**

**Mmes Vanina BORROMEI, Flora MATTEI et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,**

Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR: 60

CONTRE: 0

ABST: 0

NPPV: 0

Ensuite de quoi, **la Présidente de l'Assemblée** interroge le **Président du Conseil exécutif** sur la poursuite de l'ordre du jour : préférant ne pas dissocier la présentation du rapport du **débat d'orientations budgétaires**, celui-ci propose d'aborder le dossier routier.

## TRASPORTI - INFRASTRUTTURE / TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES

**Raportu n° 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1**

**Rapport n° 319 : Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1**

**Mesdames Christelle COMBETTE et Danielle ANTONINI, M. Charles VOGLIMACCI**, se sont préalablement déportés de l'examen de ce rapport.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de la Corse, présente le rapport.

La Présidente **MAUPERTUIS** étant sortie de l'hémicycle, le Vice-président **VANNI** assure la présidence de séance.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement émet un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité délivre un avis favorable.

**Mme Angèle CHIAPPINI** souhaite poser quelques questions sur ce rapport. Auparavant, elle rappelle qu'il est issu d'un amendement déposé par son ancien collègue **Xavier LACOMBE**, visant à inscrire ce projet dans des délais raisonnables, au vu des impératifs de désengorgement et de sécurisation de ce tronçon ; elle souligne son caractère consensuel, résultant du fait que le futur aménagement s'avère être un élément important pour la structuration de ce point névralgique à l'entrée du pays ajaccien, qui verra bientôt implantés à proximité une zone d'activité économique et le centre de sur-tri porté par le **SIVADEC** ; et elle reconnaît, aussi, que les services de la collectivité de Corse et de la **CAPA** ont travaillé en concertation, en bonne intelligence, pour le faire aboutir.

Ses inquiétudes porteront donc essentiellement sur les garanties de financement, avec un coût hors taxe estimé à **11 M€**, dont **80%** pourraient être pris en charge par le **PTIC**, et une autre partie par la **CAPA** et la **SPL « Ametar »** -mais sans que l'on sache actuellement dans quelle proportion, d'autant plus que le détail des sous-opérations n'est pas connu. La délibération examinée vise à autoriser le **Président du Conseil exécutif** à déposer une demande de financement au titre du **PTIC** (à concurrence, donc, de **8 M€**) et solliciter **CAPA** et **SPL** pour le reste, selon un schéma financier encore indéterminé, identique aux projets de l'échangeur de Bastelicaccia et de la traversée de Purticchju évoqués à la session précédente. Pourtant, en **Commission des Finances**, les services ont répondu à **Jean-Michel SAVELLI** que le taux de financement du **PTIC** était susceptible de baisser en deçà des **80%**, et il en résulte que les conditions de participation de la **CAPA** et d'**Ametar** ne sont pas encore stabilisées. Aussi, dans l'hypothèse où la Collectivité n'obtiendrait pas de l'Etat les **8M€** mentionnés dans le projet de délibération, **Mme CHIAPPINI**

voudrait-elle savoir : d'abord, ce que deviendrait le projet, et ensuite, si la Collectivité aurait la capacité d'assumer le différentiel sur ses fonds propres ? Et d'en profiter pour demander, aussi, où en est le projet des 2x2 voies reliant Mizana au rond-point dit de « **SOCORDIS** », dont l'urgence se fait sentir : un démarrage prochain des travaux était annoncé en juillet 2023, où en est-on aujourd'hui ?

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**, étant donné que le rapport évoque les questions de sécurité et d'accidentologie, voudrait, en sa qualité de représentante de l'**Assemblée** au conseil d'administration du collège de Baleone, sensibiliser le **Conseil exécutif** à la nécessité d'intégrer la réhabilitation des abords du collège dans le cadre des travaux à venir sur ce tronçon routier à l'entrée du Grand Aiacciu. Peut-être un tel projet ne doit-il plus s'intégrer dans le **PPI** tant attendu sur les établissements scolaires, mais elle n'en pense pas moins important de prendre en compte les risques d'accidents aux abords du collège, et réaliser des travaux pour y renforcer la sécurité. A cet égard, elle fait observer la situation préoccupante pouvant être constatée, quotidiennement, aux abords du collège mais aussi, à côté du rond-point.

Plusieurs facteurs concourent, aujourd'hui, à créer un risque élevé d'accident pour les collégiens, les personnels ainsi que l'ensemble des usagers extérieurs empruntant cet axe. D'abord, la dégradation de la voirie : la route menant au collège présente un état de dégradation avancée, nids de poules, chaussée irrégulière, zones glissantes, autant de défauts augmentant considérablement le danger pour les piétons comme pour les véhicules. Ensuite, une signalétique insuffisante, qui se traduit par une vitesse inadaptée et un manque de vigilance à proximité immédiate du collège. Enfin, des encombrements liés au transport scolaire et aux familles : les cars générant, en l'absence de d'espaces sécurisés et correctement dimensionnés, des embouteillages importants aux heures d'entrée et de sortie ; ce à quoi il convient d'ajouter le flux des parents et des personnels créant des manœuvres imprévues, des stationnements dangereux et des traversées non sécurisées. En outre, la proximité de la gare et l'afflux d'usagers croisant le flux piétons/véhicules sur un espace déjà contraint pose problème.

Au vu d'une pareille situation, **Mme CASANOVA-NICOLAI** estime opportun -pas forcément dans ce rapport même s'il y a un lien de par la localisation et par la voirie, mais assez rapidement tout de même, d'évaluer les conditions de circulation- d'engager des travaux de réfection de la chaussée, de renforcer et rendre plus visible la signalétique et bien sûr, d'étudier des solutions d'aménagement (zone de « dépose minute »),

élargissement des zones de circulation, sécurisation des zones piétonnes par la pose de barrières sur les trottoirs, organisation du stationnement des cars) ; plus largement, de mettre en place un plan d'amélioration durable de la sécurité des usagers aux abords du collège. Autant de mesures qui lui semblent indispensables pour prévenir un accident dont les conséquences pourraient être très graves.

Pour **M. Don-Joseph LUCCIONI**, ce projet d'aménagement du carrefour de Mizana revêt un caractère structurant et stratégique, il est de surcroît très attendu, non seulement par les habitants de la commune de Cuttuli è Curticchjatu, mais aussi par l'ensemble des usagers de la route d'Aiacciu, du Pays Ajaccien, de la Gravona et même, de la Corse. En effet, cet aménagement se situe non seulement au croisement de l'ex RD1, qui dessert les villages de Cuttuli et Sarrula, mais encore, sur l'un des principaux axes routiers de l'île, reliant Aiacciu à Bastia, par Corti et l'intérieur. Et il n'est pas inutile de convoquer la mémoire de ce dossier : **Jean BIANCUCCI** rappelait que lorsqu'il est devenu conseiller municipal, en 2007 ou 2008, le regretté **Paul SCARBONCHI** avait déjà saisi le **Conseil général de la Corse du Sud** ainsi que la **Collectivité Territoriale de Corse et son président (Ange SANTINI)**, au motif que l'on était sur un secteur extrêmement stratégique et accidentogène au plan de la sécurité routière, a fortiori pour les habitants de la commune de Cuttuli è Curticchjatu, qui l'empruntent quotidiennement. On estimait, à l'époque, le nombre des usagers qui empruntent ce tronçon à **4.500** chaque jour, avec aussi une accidentologie assez forte (**14** accidents corporels dont **3** décès et **7** blessés graves). A l'automne 2013, le **conseil municipal** s'est en outre mobilisé, bloquant pendant deux heures la route pour interroger l'opinion et les pouvoirs publics de l'époque, avant de parvenir à être reçu par le **Président du Conseil exécutif** suivant, **Paul GIACOBBI** ; lequel s'était engagé à trouver les voies et moyens d'une sécurisation du secteur. 12 ans après cette réunion, il convient de se réjouir -et le maire de Cuttuli se réjouit particulièrement, comme l'ensemble des usagers de la route sans doute- de voir arriver ce projet d'aménagement devant l'**Assemblée**.

**M. LUCCIONI**, à cet égard, tient à souligner combien le rapport s'inscrit dans une vision globale et durable de l'aménagement de l'axe Aiacciu / Bastia : depuis 2016, ont été programmées, au titre de l'ancien **PPI** et du nouveau **PPI** actualisé, un certain nombre d'opérations sur la **RT 20**, auxquelles il convient d'ajouter la dénivellation du giratoire de la Gravona (générant des impacts y compris sur les habitants du Prunelli et de la rive sud du golfe) ; le projet de mise à 2x2 voies de la section giratoire de « **SOCORDIS** » / carrefour de Mizana dont le chantier avance, comme on

peut le constater sur le terrain ; et un certain nombre d'aménagements prévus au niveau du giratoire de Baleone. On est bien, en l'occurrence, sur un projet d'aménagement global, durable et cohérent, dans un secteur stratégique pour le grand Aiacciu et pour la Corse en général, au plan de la sécurité routière, du confort des usagers de la route, du gain de temps et des mobilités durables (étant donné les cheminements cyclo-piéton, l'accès à l'intermodalité train / tram). Un dossier extrêmement attendu, qui fait sens, et dont il convient ici de se réjouir, dans la mesure où il concerne une zone qui concentre des services publics essentiels : une école de **500** élèves (avec les enjeux afférents d'accessibilité et de sécurité), une zone d'activité économique (avec une carrière et un certain nombre de commerces), une zone qui dessert bien sûr plusieurs villes et villages. Et de surcroît, un projet qui ne manquera pas de produire des conséquences positives, pour les habitants comme pour les usagers de routes souvent embouteillées, et qui, parfois, sont obligés de recourir à des itinéraires alternatifs plus longs. En revanche, la question du centre de sur-tri n'apparaît pas au dossier : car il ne s'agit pas de desservir un centre de sur-tri, d'autant que la Collectivité de Corse n'a pas donné son accord à ce stade, mais d'améliorer l'aménagement d'un carrefour particulièrement sensible.

Quant au montage financier (**11 M€**, cofinancement **PTIC** à hauteur de **80%** et une participation éventuelle de la **CAPA** puisqu'il y a un accès à l'espace multimodal), **M. LUCCIONI** tient à rappeler la doctrine de la majorité territoriale : s'il y avait une gouvernance différente du **PTIC**, basée comme pour le **PEI** sur le principe de codécision entre la Collectivité et l'État, dans le cadre d'une vision pluriannuelle des investissements sur des projets globaux, et non une gestion au coup par coup décidée unilatéralement par l'État, peut être que ces questions ne se poseraient pas. D'ailleurs, les interrogations émanant de divers bancs dans cet hémicycle sont de nature à conforter cette vision d'un **PTIC** à repenser dans sa gouvernance, sachant que la Collectivité de Corse détient la compétence d'aménageur principal, de façon à créer les conditions d'une visibilité à long terme sur des projets fixés pluri-annuellement. En tout cas, « **Fà Populu Inseme** » accueille très favorablement ce projet, qui s'inscrit parmi des opérations générales concernant la RT 20 et vient concrétiser la mise en œuvre du **PPI** routier.

**Mme CHIAPPINI** reprend la parole, d'abord, pour remercier son collègue ayant décrit beaucoup mieux qu'elle le retard pris dans ce projet (**12 ans**) ; et ensuite, pour lui préciser qu'elle a simplement émis l'hypothèse que la route servirait au centre de sur-tri, sans préjuger, pour autant, de l'autorisation de la Collectivité à son égard.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, intervenant au détour d'un rapport relatif à un projet d'aménagement stratégique important pour le secteur de Mizana, les villages qu'il dessert et la RT 20, dont on sait le caractère accidentogène, mais sachant aussi que souvent, les projets d'aménagement routier courent après les projets des promoteurs -quand ils ne les rattrapent pas, ou cherchent même à les anticiper, tient à saluer un fait important : comme cela a été reprécisé, il n'est pas question de délivrer, aujourd'hui, une approbation tacite au centre de sur-tri. Ce n'est peut-être pas là l'objet direct du rapport, mais c'est mieux de le dire, lorsque l'on voit ce projet s'inviter dans le débat. Pour ce qui est du centre des déchets, l'**Assemblée** aura l'occasion de se prononcer explicitement ; et pour sa part, elle a déjà fait connaître sa position.

Dans ses réponses, **M. ACQUAVIVA** commence par rappeler qu'il s'agit, effectivement, d'un vieux dossier ayant fait l'objet de nombreuses revendications, notamment de la part de **Jean BIANCUCCI**, concernant une entrée d'agglomération qui méritait ces avancées. Dans l'un de ses principes, il était d'ailleurs inscrit au premier **PPI** adopté en 2017, par conséquent, acté politiquement dans un outil budgétaire de pluri-programmation ; sachant que son pilotage opérationnel, administratif et financier restait tributaire des recettes, notamment celles apportées par le **PEI** en matière de routes départementales. Pour ces raisons, le projet a pris un peu plus de temps, mais aujourd'hui, il est important de préciser que la Collectivité, avec ses services, est techniquement prête à engager les opérations sont engagées : ce n'est plus un dossier virtuel.

A **Mme COGNETTI-TURCHINI**, il fait observer que la Collectivité doit aussi délibérer pour demander des ressources complémentaires, à l'instar de n'importe quelle commune sollicitant la dotation quinquennale ou d'autres financements. Et ensuite, elle déposera sa copie auprès de l'Etat, au titre du **PTIC**, en lui fournissant une vision sérieuse, technique, de la faisabilité du projet, de son mode de portage et de sa capacité à en assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle. On peut tout de même s'en féliciter collectivement ici, et remercier l'ensemble des services routiers pour leur travail : ils produisent aujourd'hui des rapports beaucoup plus fouillés et détaillés, séquencés par opération, qui aident à comprendre à la fois les enjeux, les contextes, les diagnostics, le déroulé des phasages et les objectifs. Néanmoins, reste la question de la gouvernance du **PTIC**, sous pilotage exclusif de l'État, ce qui ne convient pas au **Conseil exécutif**, qui l'a fait savoir depuis de nombreuses années : dans un tel cadre, la priorisation des projets vue d'un côté ne correspond pas forcément à la priorisation des projets vue de l'autre. L'**Assemblée de**

**Corse** a ainsi adopté un **PPI** en 2020, actualisé en 2025, en y introduisant une vision prioritaire et un fléchage du **PTIC** par opération ; pour autant, sur ces priorités calendaires, elle n'a guère obtenu -loin s'en faut- satisfaction.

**M. ACQUAVIVA** estime qu'il s'agit-là d'un enjeu important, au sujet duquel la vérité doit être dite aux Corses : la Collectivité a élaboré un **PPI** de combat, effectuant des choix sur les infrastructures de base (les routes, le ferroviaire), sur l'eau, sur l'éducation ; mais elle se heurte, pour l'appliquer, à des limites, à des contraintes juridiques de droit constant. Pour elle, c'est vrai, choisir, c'est renoncer, mais pour les autres acteurs aussi, qui ne peuvent pas vouloir « le beurre et l'argent du beurre », accepter un pilotage centralisé du **PTIC** qui distribue au fur et à mesure et saupoudre, pour s'apercevoir, ensuite, qu'il n'y a plus d'argent pour les routes, pour l'eau, pour les lycées et les collèges. De son point de vue, cette contradiction s'avère mortelle pour le développement économique ou la commande publique.

**M. ACQUAVIVA**, par ailleurs, tient à confirmer le fait que ce projet ne vaudra pas validation d'un centre de sur-tri : il existait comme on l'a dit bien avant, il a poursuivi sa route de manière autonome, et il s'avère conditionné pour des raisons centrales de flux et de sécurité ; quant à l'intérêt d'un centre de sur-tri, il devra être débattu dans cet hémicycle. En revanche, le projet d'aménagement s'inscrit bien dans une démarche plus globale, visant à faire avancer la région ajaccienne, en complément par exemple d'actions sur le rail ou la modernisation du nœud du « **SOCORDIS** ». Concernant ce chantier, les travaux d'archéologie préventive ont été lancés en décembre, des travaux de terrassement sont prévus en janvier, normalement, les crédits de paiement sont affectés (avec un financement global par le **PEI**), il se déroule par conséquent de manière inexorable et ira jusqu'à son terme. Dans le même esprit, les besoins exprimés autour de Baleone sont intégrés dans le projet de mise à deux fois deux voies de la route entre « **SOCORDIS** » et Mizana, avec aussi la dévaluation du giratoire « **EFFRICO** ». A ce sujet, il n'y a même pas de nouvelle programmation à faire, ce sont des chantiers déjà prévus.

Et **M. ACQUAVIVA** de conclure, en précisant que, s'agissant d'un pôle d'échange multimodal absolument nécessaire au développement des mobilités dans le territoire de la **CAPA**, la contribution de celle-ci et de la **SPL** est sollicitée ; pour autant, il n'existe pas de règle explicite de partenariat financier comme ce serait le cas dans n'importe quelle traversée d'agglomération ; néanmoins, ce ne serait pas un problème en soi, du point de vue de la finalisation des investissements prévus à ce

dossier.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

**Mesdames Christelle COMBETTE et Danielle ANTONINI, M. Charles VOGLIMACCI**, s'étant préalablement déportés.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Flora MATTEI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.**

**POUR: 57**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

La séance est suspendue à 13h50.

La séance reprend à 15h21.

## **BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /** **BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ**

**Raportu n° 323 : Ducumentu d'Orientazione Bugettaria 2026**  
**Rapport n° 323 : Document d'Orientation Budgétaire 2026**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse**, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

**La Présidente MAUPERTUIS** rapporte l'avis du **CESEC**.

**M. Georges MELA** débute son propos en observant que le **Conseiller exécutif** a été volontiers disert sur le sujet -même s'il ne devait aujourd'hui qu'introduire le **débat d'orientations budgétaires**, ayant été jusqu'à parler d'« abattoir » : on peut espérer que ce n'est pas le chemin tracé sur lequel il emmènera l'ensemble des élus. Il sera, quant à lui, davantage concis -ayant l'impression d'être redondant sur la question budgétaire- de façon à ne pas lasser l'auditoire.

Il poursuit en avouant avoir écouté avec attention ce plaidoyer qui se résume à constater que la Collectivité de Corse est dans une situation budgétairement contrainte, cette situation est subie, et l'État est en grande partie responsable ; mais que l'**Exécutif** ne renoncera pas, pour autant, à ses engagements ni à ses idéaux politiques. Ce comportement a un nom : la « quadrature du cercle », étant donné que l'on ne peut pas faire plus avec moins, sans faire de choix en tout cas.

S'agissant de l'augmentation des dépenses sociales, il est lassant de devoir rappeler que la famille nationaliste a tenu absolument à absorber les conseils départementaux -peut-être que cette victoire historique est aujourd'hui regrettée, à tout le moins, elle l'est par quelques maires et bon nombre de Corses. Comme d'habitude, l'**Exécutif** fustige la structuration

des recettes et indique qu'il envisage de mobiliser et optimiser l'effort européen, le **PTIC** aussi, pour limiter le recours à l'emprunt. Dès lors, on est fondé à se demander pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt. Dans le premier cas, **250 M€** sont à sa disposition depuis bientôt trois ans, il en a consommé à peine **60 M€** et il en reste, effectivement, **190 M€**. Dans le second, il aurait préféré, sans doute, qu'à l'instar du **COREPA** ou du **PEI**, la Collectivité garde la main sur les opérations des collectivités infrarégionales : comme il n'en a rien été, sa réaction d'amour propre a consisté à bouder le **PTIC**, attitude irresponsable lorsque l'on connaît le peu de moyens financiers par ailleurs disponibles. Avant l'été, il a quand même présenté, dans le sillage d'un **PPI** réclamé par l'opposition depuis des années, un volume de **80 M€** au préfet dont on attend toujours la réponse ; pour ce qui est de cette session, un projet routier sur la plaine de Cuttuli en sollicitant le **PTIC** à concurrence de **80%**, et comme il est rare que cela soit accordé dans ces proportions, la Collectivité de Corse devra sans doute dégager des moyens supplémentaires pour boucler son plan de financement. Bien sûr qu'il faut mobiliser le **PTIC** -« **Un Soffiu Novu** » ne va pas dire le contraire- mais il fallait commencer avant, il ne reste que trois ans pour cela.

**M. MELA** reconnaît, à cet égard, la sagesse consistant à ne pas inscrire en recettes les crédits attendus du **PTIC** dans l'attente d'une réponse ferme ; et, dans la même logique, à avouer que sans la majoration escomptée de la **dotation de continuité territoriale (60M€)** dans la loi de Finances, la situation deviendrait intenable. Il y voit, pour sa part, l'occasion de revoir le mode de gestion global, et le tableau prospectif présenté p. 11 lui semble bien résumer la situation budgétaire de la Collectivité : un niveau d'investissement stagnant à **315 M€**, mais qui est financé en majorant l'emprunt (**115 M€** en 2026, **123 M€** en 2027 et **129 M€** en 2028) ; une capacité de désendettement augmentant de **7,1** années en 2026 à **8** années en 2028, seuil d'alerte atteint ; et un taux d'épargne brut baissant, lui, de **14,2%** à **13%**. En dépit de ces chiffres, l'**Exécutif** prétend que les ratios ont toujours un bon niveau, sont tous au vert ; pourtant, l'indice volumétrique d'endettement, élément important qui rapporte la dette contractée aux recettes réelles de fonctionnement, devient alarmant : **95%** en 2025, **98%** en 2026, **102%** en 2027, **106%** en 2028. Or, lorsque ces pourcentages sont supérieurs à **100%**, ils génèrent forcément deux conséquences : un risque de non-solvabilité si la Collectivité continue de s'endetter sans améliorer sa capacité de générer des recettes, et une dette devenant supérieure aux recettes annuelles de fonctionnement, qui limite considérablement la capacité à investir dans de nombreux projets ou à répondre aux besoins courants. Comme on le voit, la dette devient structurelle, quand on emprunte toujours plus pour un

montant d'investissement quasi constant. D'aucuns ici souriaient quand **Xavier LACOMBE** appelait à la vigilance, face à ses pancartes qui affichaient une dette dépassant le **milliard**, et pourtant il avait vu juste.

En termes de recettes, le rapport mise sur un regain des **DMTO** qui passeraient de **80 à 92 M€**, **20 M€** de plus pour les tabacs et sur les transports, **40 M€** en plus sur les cartes grises et bien sûr, sur la revalorisation de la dotation de continuité territoriale de **60 M€**. Pour contenir les dépenses de fonctionnement à **1%** comme prévu en 2026, l'augmentation du **012** doit se limiter au **GVT** et à la **CNRACL** et pour cela, il convient dès à présent de limiter le remplacement automatique des départs à la retraite, organiser des redéploiements de service, réétudier la structure des effectifs (**4.368** agents) au moyen d'un audit de gestion visant à mieux comprendre, mais surtout à mieux gérer, la masse salariale du **011**. Des efforts restent à faire, en outre, sur les charges locatives et le patrimoine immobilier de la Collectivité, dont on attend toujours l'inventaire.

Enfin, **M. MELA** résume la situation en faisant observer que les indicateurs définissent une trajectoire morose -ce n'est pas faute d'alerter depuis plusieurs exercices. À ces marqueurs qui sont propres à la Collectivité, il faut ajouter les signaux renvoyés sur l'emploi et l'économie, notamment les défaillances d'entreprises ou encore, chiffre marquant, le recul de l'emploi dans la tranche des moins de 30 ans sur les trois premiers trimestres 2025 ; un recul de **10** points, révélant que les entreprises ne s'engagent plus aussi facilement sur des CDI à l'attention des jeunes corses, ceux qui ont vocation à rester sur cette île et dans leurs effectifs pour longtemps. Sans rentrer dans le détail des orientations programmatiques -il se réservera pour le **BP**, il constate que dans la partie consacrée au « développement des territoires », rien ne transpire concernant le futur règlement d'aide aux communes, qui sera vraisemblablement présenté ici en décembre ; malgré les retombées négatives remontant du terrain sur un exercice ayant consisté en une année blanche sans en dire le nom, avec la mise à mal du principe d'accompagnement aux communes tel qu'il existait jusqu'alors. Ce **débat d'orientation budgétaire** conduira très certainement à un **budget primitif** qui ne sera, en aucun cas, à la hauteur des enjeux et des besoins des Corses. On le répète, il faut impérativement innover sur des recettes nouvelles, car avec des recettes fiscales faibles et des dépenses bien au-delà des moyens, la Collectivité ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits. Ces choix, qu'ils plaisent ou pas, c'est le rôle du **Conseil exécutif** de les faire : gouverner, c'est à la fois prévoir et décider, c'est renoncer.

**Mme Marie-Anne PIERI**, intervenant dans le prolongement de son collègue, veut attirer l'attention plus particulièrement sur les **DMTO**, produit fiscal dont elle souligne l'évolution baissière : **109 M€** en 2022, **95 M€** en 2023 et **80M€** en 2024, avec une prévision un peu optimiste (**92 M€**) pour 2026 au vu de la conjoncture. Baisse qui ne va pas sans conséquences, non seulement pour les finances de la Collectivité, étant donné leur dépendance vis-à-vis de la fiscalité des biens, mais encore, pour les communes, avec la diminution du fond de péréquation directement lié aux **DMTO** (- 27% en Cismonte et - 17% en Pumonti). Cette évolution est liée aux transactions, cependant, elle renvoie aussi à la question de la fiscalité du possédant, qui mériterait d'être analysée : étant donné que si les acquisitions ralentissent, une pression fiscale s'exerce sur les propriétaires.

**Mme PIERI** commence par évoquer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui certes, a augmenté, mais contient une dichotomie entre les résidences secondaires classiques et les résidences secondaires familiales. Alors que l'**Exécutif** défend le corollaire du statut de résident, pour sa part, elle préconiserait une démarche plus juridique, consistant à différencier la propriété du bien selon qu'elle est acquise par achat -auquel cas, on comprendrait qu'elle soit taxable, ou selon qu'elle est acquise par donation, succession, legs, titrement -auquel cas, elle a une origine familiale et devrait pouvoir bénéficier d'une exonération. Et l'on pourrait, dans le même esprit, circonscrire le périmètre sur lequel s'exercerait l'exonération, une **zone de revitalisation rurale (ZRR)** par exemple, axé en tout cas sur des régions beaucoup plus pauvres que les grandes villes (Bastia et Ajaccio), là où le patrimoine familial s'avère très important. Elle aborde, ensuite, la taxe sur les logements vacants : le **Conseil exécutif** a souhaité que la quasi-totalité de la Corse soit inscrite en zone tendue, en raison d'une crise générale du logement ; cependant, son approche ne va pas sans répercussions, avec pour conséquence principale que les propriétaires de biens non meublés, et qui n'ont pas fait leur déclaration sur leur site gouvernemental, sont automatiquement taxés. Dans ces conditions, la totalité de la Corse ou presque se retrouve exposée au cumul de ces deux taxes, générant une pression fiscale supplémentaire pour les Corses. Pour elle, la fiscalité ne saurait être un mécanisme automatique pris à l'aveugle, s'abattant partout sur la population : elle doit être réfléchie et pensée. Si l'on peut admettre l'idée de départ, agir contre la crise du logement, le genre de classement auquel elle est adossée aboutit à taxer les Corses sur leurs résidences secondaires -patrimoniales ou classiques, comme sur les logements vacants.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, on est ici dans la mauvaise routine, conformément à la prédiction qu'il a déjà formulée, de voir la fin de cette mandature finir dans le rouge, dans une case « Collectivité à problème ». Le **Conseil exécutif** mérite cependant un satisfecit, pour avoir au moins l'honnêteté de décrire l'évolution prévisible jusqu'à 2028, avec un prévisionnel en phase avec la triste réalité qui s'annonce.

Selon lui, le problème de fond est lié à l'inadaptation du volet « recette » du budget, indexé sur tout et n'importe quoi : le blocage de la **TVA**, qui va pénaliser fortement les autres régions françaises, va moins peser en Corse, qui le subissait déjà en partie ; pour autant, cumulé sur dix ans, il aura privé la Collectivité d'énormément de recettes. Dans le même esprit, on enregistre une forte augmentation -momentanée- des retours sur certaines taxes, notamment les taxes « carburant », mais comme une partie aussi était figée en enveloppe, la Collectivité n'en a guère profité. Le volet « dépenses », en revanche, se situe dans une conjoncture relativement rationnelle par rapport aux autres régions françaises ; même si ces régions sont à l'exemple de leur pays de tutelle, le plus mauvais exemple européen de gestion publique. Comparée à elles, la Corse fait un peu mieux, mais c'est loin d'être le cas si on la rapporte à l'Italie, l'Allemagne ou l'Espagne : en faisant ne serait-ce que des comparaisons méditerranéennes, on se rendrait compte que la Corse est dans l'excès.

**M. BENEDETTI** estime que la fusion des départements et de la CTC aurait dû entraîner une synergie et une moins-value, factuellement palpable, dans l'économie d'échelles. Celle-ci n'est jamais arrivée et ne viendra jamais : les tâches ont été superposées, on a ajouté un quantum de charge pour gérer la superposition, pour aboutir à une réalité crue, l'augmentation de plus de **20 M€** par an des charges ; et comme on constate une stagnation des recettes, il en résulte un besoin complémentaire de **20 M€** chaque année, qui amène à incrémenter chaque fois l'emprunt. En théorie, ce n'est pas un emprunt pour compenser les dettes de fonctionnement, mais puisque l'on tient à maintenir l'investissement à un montant stabilisé, de facto il vient compenser le déficit du fonctionnement, sur un plan sinon comptable, en tout cas, mathématique. Mais le monde a changé et les taux d'intérêt ne sont plus du tout les mêmes : en très peu de temps, on est passé de **20 M€** à quasiment **40M€** en charge d'intérêts et chaque **euro** emprunté aujourd'hui n'a plus la même valeur ajoutée en termes de stratégie, d'investissement et de bien être pour l'ensemble de la Communauté Corse. Même à budget égal, même à enveloppe égale, l'impact sur l'économie ne sera pas du tout le même.

Quelles peuvent être les solutions dans un tel contexte ? **M. BENEDETTI** avoue ne pas voir de solution de recettes : l'**Exécutif** a majoré les taxes carte grise de **4 M€**, lui-même a voté contre en n'étant pas sûr que ce soit la meilleure solution dans la situation économique annuelle, mieux aurait valu explorer des alternatives en cherchant à accroître l'assiette, le volume de véhicules, au moyen d'incitations à immatriculer, par exemple, les voitures de location dans l'île -comme cela s'est fait, d'ailleurs, pendant de nombreuses années. Le dernier levier activable consisterait à augmenter les taxes carburants, il reste une marge de manœuvre de **0,02€** par litre mais c'est plutôt une sagesse que de ne l'avoir pas fait. Dès lors, l'autre solution serait de réduire le fonctionnement : l'effectif global des personnels stagne et le « mammouth » a l'air de se fossiliser. Pour autant, l'**Exécutif** ne peut se contenter d'attendre, et au prétexte qu'il l'a lui-même prédit, laisser un tel héritage aux futurs gouvernants de la Collectivité de Corse : il lui appartient d'engager, dès maintenant, un rapport de force avec l'État pour obtenir les justes compensations, entre autres dans le social ; secteur où il est dramatique de constater que l'augmentation des allocations s'avère rationnelle, normale et bien en deçà de ce qu'elle devrait être (cf le rapport de l'**IGAS** indiquant que la Corse en était à la moitié de l'aide sociale qu'elle serait en droit de verser à sa population, la plus pauvre de France), et cela représente tout de même un delta de **150 M€** sur un enjeu de société majeur. De la même façon, on voit la Collectivité investir beaucoup dans les infrastructures hydrauliques, mais elle intervient surtout pour de la mise à niveau, non pas pour de la création de richesses, de nouveaux barrages, de nouveaux réseaux. Plus globalement, ses responsables en sont à débattre des moyens de maintenir au mieux le dispositif qui leur a été concédé par l'État sans faire l'inventaire de ce qui restait à faire, y compris sur les ports et aéroports. Par conséquent, cette mise à jour du « reste du » s'avère l'une des seules solutions envisageables : il ne s'agit pas là, comme l'affirme la droite, de « mettre l'autonomie à toutes les sauces », mais de faire valoir un droit légitime ; parce qu'à un moment donné, la feuille de route des compensations de charges n'a pas été correctement remplie, au quantum des réalités politique, économique et technique -état précisé qu'avoir raté le bon inventaire en 2001, puis en 2018, ne doit pas exclure d'opérer aujourd'hui les réajustements. Et même si la France se trouve actuellement en déshérence budgétaire, ce n'est pas un complément annuel de **100 M€** à la Corse qui la ferait plonger davantage -en revanche, il offrirait à cette île des perspectives de mieux vivre, d'équilibre et de stabilité dans un dimensionnement qui changerait complètement l'équation économique. Cela étant, si une moitié des élus crie au loup et l'autre moitié se barricade en attendant le loup, elle ne va jamais s'en sortir.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en proposant d'élaborer collectivement, par exemple dans le cadre de la **Commission des Finances**, une charte de revendication politico-économique articulée non pas sur des clivages politiciens, mais sur les besoins de la Corse à vingt ans : si on le fait pas maintenant, on ne le fera plus jamais, après avoir atteint huit ans de capacité de désendettement, la Collectivité ne sera plus audible, et il ne lui restera plus qu'un dernier levier : réaliser d'un coup un emprunt de **500 M€**. Actuellement, elle dispose encore d'une petite richesse dont elle doit se servir comme bras de levier, sans attendre d'arriver à la fin d'un cycle qui lui fermera les portes et faisons. Autrement dit : le chantage au surendettement volontaire pour imposer un rééquilibrage politique.

**Mme Joespha GIACOMETTI-PIREDDA** avoue, quant à elle, avoir l'impression déjà évoquée d'un jour sans fin, où chacun dans cet hémicycle recommencerait les débats, avec les mêmes arguments échangés de part et d'autre. Effectivement, le cadre d'ensemble est dégradé, la Corse est encore amarrée à un pays à la dérive qui est la France, raccrochée à son budget, à son instabilité permanente, et cette situation ne va pas aller en s'améliorant. Elle se retrouve, en outre, dans une dépendance totale, voire très accrue, et c'est bien là le souci fondamental même si, évidemment, une part de cette dépendance n'incombe pas à ses dirigeants, car elle est structurelle.

Cependant, la façon de l'aborder s'avère importante. Le **Conseil exécutif** tente, dans son rapport, de faire la démonstration qu'il est en train de se dresser contre les vents contraires et d'enclencher des solutions intermédiaires : malheureusement, il n'en est encore qu'aux soubresauts, aux études. **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, pour sa part, retient deux exemples pertinents. Le premier est celui de la dotation de continuité territoriale : la Collectivité demande, chaque année, une majoration supplémentaire, de **40, 50**, puis **60 M€** et l'**Exécutif** souhaiterait aujourd'hui que cette enveloppe soit définitivement indexée à **237 M€**, ce qui reviendrait, effectivement, à faire droit à ce qui est du à la Corse. Mais ce faisant, il n'ouvre pas la discussion sur la mise en œuvre d'un système alternatif à une continuité territoriale dont chacun voit bien qu'elle ne pourra continuer très longtemps. Le second concerne le **PTIC** : la Collectivité a fait valoir d'emblée un problème de méthode et de gouvernance quand l'État, de son côté, remplissait le catalogue par les mains d'un préfet, et la Collectivité s'est retrouvée à devoir suivre les différents projets au fur et à mesure de la programmation. Le **Conseil exécutif**, alors, a demandé à inscrire, refusant d'envisager qu'on lui dise non et qu'on n'accepte pas les investissements dont il souhaitait la

programmation dans le **PTIC**. Mais on peut se demander si cette posture, qui n'est pas exempte d'un certain attentisme -même si le fait de vouloir continuer à négocier avec Paris ne peut être reproché, s'avère judicieuse : plutôt que de tout miser sur Paris et d'attendre perpétuellement les réponses, mieux aurait valu contester davantage la question de la gouvernance, et exiger d'en revenir à la codécision. Parce que là, et de manière très pragmatique, en-dehors de la symbolique politique, force est de constater que le **PTIC** continue à programmer, à avancer sans la Collectivité qui sera obligée, ensuite, de ratrapper le coup.

Dans cet esprit, il importe de négocier le pacte budgétaire en intégrant ce qui est du à la Corse, en ne montant pas à Paris les dossiers vides, mais appuyés sur des démonstrations concrètes, étayées ; autrement, les deux exemples précités indiquent déjà comment se conclura ce pacte budgétaire, et avec lui, l'autonomie. On peut craindre, d'ailleurs, que le volet institutionnel ne soit déjà entériné, notamment à la lecture d'une présentation positionnant quelque peu la Corse en parallèle avec un grand mouvement de « décentralisation à la française » : celui-ci est en train de se profiler et il ne s'agirait pas qu'à un moment donné, on fasse rentrer dedans la Corse -moyennant un petit étage en plus. Ce n'est pas là une vision caricaturale, le risque de voir la Corse se contenter d'une décentralisation améliorée n'est pas négligeable, et il n'offrira pas les mêmes perspectives.

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA** achève son propos en évoquant, au titre des « fondamentaux » mentionnés dans le rapport, la problématique de l'épargne. Sur ce sujet, l'**Exécutif** apparaît très en retard, surtout dans un contexte où les États commencent à regarder le bas de laine des citoyens avec gourmandise. En période de crise, il va falloir être en mesure de proposer des produits suffisamment concurrentiels, de susciter la confiance et de disposer de réels outils de levée de cette épargne. Or, la Collectivité en est encore au stade des études, sur une banque territoriale d'investissement, dont le résultat est attendu pour l'été 2026. Et c'est bien le problème : alors que les défis, les dangers, les enjeux sont là, les moyens d'action sont toujours soit à l'étude, soit en attente de réponse de l'autre côté de la mer. Amarrée au pays au pays d'en face, la Corse doit faire preuve de davantage de volontarisme.

**M. Pierre GHIONGA**, pour n'avoir pas toujours été d'accord avec les approches du **Conseil exécutif**, peut aujourd'hui, en toute clarté, estimer que le **débat d'orientations budgétaires** proposé s'avère positif. A cet effet, il fournit plusieurs illustrations : la réorganisation de l'administration est achevée, avec une stabilisation des effectifs et une volonté de

meilleure répartition entre les différentes régions de l'île ; l'investissement est maintenu à hauteur de **300 M€**, ce qui est profitable à l'économie corse ; l'action sociale atteint un niveau significatif, dans la région la plus pauvre de France ; l'aide aux territoires apparaît assurée; la protection de l'environnement s'avère de premier ordre ; les services publics des transports vont en s'améliorant ; les politiques de l'énergie, de l'eau et de l'agriculture sont de nature à répondre aux défis climatiques ; et -ce qui lui fait, à titre personnel, le plus plaisir, l'**Exécutif** affirme que la politique linguistique est une priorité majeure du développement économique et social. Ainsi, ce **débat d'orientations budgétaires** va-t-il contribuer à préparer le futur statut d'autonomie de la Corse, et son futur statut fiscal.

**M. Saveriu LUCIANI** indique qu'il pourrait commencer par citer l'Evangile du cinquième dimanche de Pâques, quand Thomas dit à Jésus : Seigneur, nous ne savons pas où tu vas, comment dès lors pouvons-nous connaître le chemin, et que Jésus lui répond : « Moi, je suis le chemin, la vérité et la vie ». Qu'il soit chrétien ou agnostique, chacun ici est en plein doute, sur le document et sur les intentions du **Conseil exécutif**. Or, comme on le sait, l'intention, aussi forte soit-elle, n'entend pas souvent la vertu, et si l'on peut imaginer le mieux, pour l'heure, on est encore dans l'idéalisation de ce mieux.

Il poursuit en reprenant plusieurs photos, dans le rapport, qui viennent illustrer cette parabole. L'agriculture : à **4%** d'autosuffisance, la Corse est incontestablement hors sol. L'axe Bastia / Bunifaziu : l'extension du train, le projet du grand port, ne paraissent guère en adéquation avec la photographie financière. L'énergie : au moment où le décret n'est pas encore signé, il est légitime de s'interroger. Le **PADDUC** : on mise pratiquement la moitié des espoirs collectifs dans sa révision, et cela semble quelque peu aléatoire. Et la politique linguistique : on est encore loin du compte, dans beaucoup d'endroits de l'Académie, par exemple, il n'y a toujours pas de banalisation de la journée du 8 décembre pour permettre de porter un regard sur la langue, sur la culture, sur l'histoire corses ; et quant à la collaboration sur la langue, elle n'est guère une nouveauté, après avoir connu le plan **GIORGIO-OTTAVI** ou le statut **GHIONGA**. Comme on le voit, bien des nouveautés n'en sont guère, beaucoup de choses ne sont pas de nature à inspirer un grand espoir.

**M. LUCIANI** fait référence, ensuite, à l'introduction du rapport, qui dresse le tableau de la situation sociale en Corse : **18,4%** de pauvres -jusqu'à **25%** dans certains quartiers urbains et **30%** chez les plus de 60 ans, qui représentent un habitant sur trois. Un tel constat, qu'il partage, doit interpeller tout le monde ici, sur ce que ce pays va devenir. Cela étant, il

n'a pas vu un mot dans le rapport sur le Logement, alors que la jeunesse corse attend le traitement de cette question, que d'aucuns font leur propagande politique sur le sujet, sous fond d'anathèmes religieux, et qu'entre **3.500** et **5.000** personnes (nombre variant au gré des aléas climatiques et politiques) débarquent chaque année. Une omission qui pose problème au niveau d'un document budgétaire, dans la mesure où elle fait partie des paramètres que les Corses mesurent, appréhendent et pour lesquels ils attendent des réponses.

**M. LUCIANI** souhaite, enfin, revenir de façon un peu plus précise sur certains points. La **dotation de continuité territoriale**, qui va revenir sur la table : la Corse se retrouve enfermée dans une stratégie d'assistanat, alors qu'il s'agit d'un droit historique à son égard, et cette situation l'amène à se victimiser, voire s'autoflageller, sans avoir pour l'heure rien obtenu de concret dans l'incertitude budgétaire régnant en France. Le **PTIC**, avec pas moins de **190 M€**, mais où la Collectivité semble aller un peu au ralenti dans l'utilisation des moyens : est-ce du à un problème d'ingénierie, d'instruction de dossier, d'autofinancement ou de carence dans les propositions ? La trajectoire budgétaire projetée sur trois ans, jusqu'en 2028 : le rapport décrit une épargne qui diminue chaque année, une capacité de désendettement qui va en s'allongeant, des seuils d'alerte qui seront pour ainsi dire atteints. Dans ce contexte, un orateur l'a déjà dit, les difficultés perdurent, jusqu'à mener progressivement dans le mur. Avec un effet-ciseaux généré par les dépenses sociales, on l'a vu, caractérisées par une hausse très importante des prestations, une installation de populations qui ne peut qu'alourdir les besoins, et des recettes qui stagnent, faute d'approche innovante en la matière : à ce propos, il convient de souligner que la Corse n'est guère en capacité de maîtriser ses flux démographiques, elle se retrouve par conséquent dans une situation subie qui risque d'avoir un impact très négatif sur son développement.

Dans le même temps, cette mandature espère en l'autonomie. Mais aujourd'hui, on ne sait pas si la réforme constitutionnelle va se traduire par une autonomie de fait, ou par une décentralisation augmentée du statut particulier à l'origine ; et l'on ne dispose pas encore d'un plan « B ». Au niveau budgétaire, le projet de loi de Finances s'avère tout aussi incertain, la volatilité du secteur immobilier ne manque pas de se répercuter dans les recettes **DMTO** ; et dans un tel contexte, l'approche très prudentielle du **Conseil exécutif** en deviendrait presqu'optimiste. Autant d'éléments qui auront vocation à nourrir les débats lors de l'examen du prochain **Budget Primitif**.

Et **M. LUCIANI** d'observer que si le stock d'AP se réduit -ce qui est louable, l'endettement de la Collectivité, quant à lui, s'accroît : estimé fin 2025 à **1,17 Mds€**, soit **+ 50M€** en un an. C'est, incontestablement, un point délicat à traiter, et l'on ne sait pas si le renforcement de l'administration suffira à y répondre : dès lors, la réflexion en termes de réorganisation devrait porter, aussi, sur les satellites, notamment le devenir des agences et offices, leurs modes de fonctionnement, l'optimisation de leurs activités.

Pour conclure, il ne se livrera pas à un bilan 2026 par anticipation : car ce qui est important n'est pas tant de savoir si les mesures prévues vont fonctionner, mais si elles auront un impact dans la vie des Corses. A cet égard, le rapport évoque les politiques publiques priorisées et renforcées dans l'aide aux communes, la politique sociale, la sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile la révision du **PADDUC**, le soutien à une agriculture de production, la création de structures de financement intégrées au service du développement -parmi lesquelles la fameuse Banque ou en tout cas, la mobilisation de l'épargne des Corses, le dispositif d'achat de flux aériens et la politique linguistique. Dans une seconde partie, des priorités qu'il qualifie de secondaires : la formation, la jeunesse, la culture, le patrimoine, le rayonnement méditerranéen, le foncier et les espaces sensibles, le développement économique, la mobilité, les transports, le numérique et les autonomies énergétiques, hydrauliques et agricoles. E ce qui le concerne, **M. LUCIANI** estime que ces priorités « secondaires » sont plutôt « primaires », étant donné qu'elles impliquent davantage d'enjeux dans le quotidien des Corses que ne le font les priorités « premières » mentionnées dans le rapport. Mais, de même que l'intention, aussi forte soit-elle, n'entraîne pas forcément la vertu, investir à coup d'idéal ne garantit pas l'avenir de ce pays.

**M. Louis POZZO DI BORGO** indique qu'il prendra un peu le contrepied des orateurs précédents, en s'efforçant, pour commencer, de « dézommer » leurs propos en cherchant à recentrer le débat.

Il fait observer, à cet égard, qu'on le veuille ou non, la Corse reste toujours bien amarrée à une France en dérive financière. En partant de la strate communale, la plus proche des populations, on voit l'**AMF** lancer un cri d'alerte, véritable SOS, étant donné qu'au vu du **PLF** 2026, qui devrait geler la **DGF**, environ **10.000** communes (le double de l'année 2024) seront plongées dans le rouge au niveau de l'épargne nette ; de la même façon que le fameux « **Fond Vert** » -distribué un peu partout mais dont on n'a jamais vu le premier centime, va fortement diminuer, que le **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités)

va au contraire doubler, entraînant par ex. une perte d'**1 M€** cette année à l'échelle de la **CAB**), et que le **vice-président de la commission de finances de l'AMF** s'estime fondé à fustiger un « système jacobin, directif, infantilisant ». Dans la strate supérieure, les intercommunalités vont être les plus grandes victimes du **PLF 2026** et une tribune à la signature de tous leurs présidents dénonce « une saignée et une mise à mort » ; avec la non-redistribution du **FCTVA** en 2026, privant ces collectivités d'un retour sur investissement qui représente -toujours au niveau de la **CAB**- un manque de **3 M€** venant s'ajouter au précédent, avec les répercussions directes que l'on imagine, et même, indirectes pour la Collectivité. Les départements, eux-aussi, appellent à l'aide : la Gironde, qui figure au sixième rang de population, présente cette année un budget déficitaire de **98 M€**, et pour l'ensemble de cette strate, l'épargne brute baissera de **23%** en moyenne et l'épargne nette, de **25 à 55%**. Autant d'indicateurs révélant un pays dont l'Etat sombre financièrement, entraînant les collectivités locales les plus importantes, qui sont au contact direct de la population. Cela, tout en précisant que le budget d'un département est composé à **70%** de dépenses non pilotables, dans le social notamment, et la Collectivité de Corse se retrouve dans la même configuration. Dernière strate, celle des régions : au nom de **Régions de France**, Carole DELGA a demandé à l'Etat de ne pas faire peser l'effort sur ceux qui agissent sur le « dernier kilomètre », c'est-à-dire dans les compétences et services publics de proximité.

Quand on voit cette photographie, sauf à vouloir ignorer la situation, on ne saurait imaginer que la Collectivité de Corse en sorte mieux mieux lotie qu'ailleurs. L'honnêteté intellectuelle devrait même amener certains à reconnaître qu'ici, cela ne peut aller guère mieux ou très difficilement mieux. La Corse, en effet, est l'un des territoires les plus pauvres de France, qui doit accueillir chaque année quatre à cinq mille nouveaux arrivants, générant une majoration des dépenses sociales qu'elle ne peut maîtriser ; dans ces conditions, la dépense sociale, qui longtemps aura été une volonté assumée de faire le mieux possible, est en train de se transformer en contrainte ; et d'un point de vue idéologique aussi, c'est très difficile à envisager et à assumer. Dans un même ordre d'idée, il faut bien voir que lorsque les communes, les intercommunalités, se retrouvent mises « au pain sec et à l'eau » par l'Etat, en Corse, elles ne peuvent se tourner que vers la Collectivité, et elles le font : c'est là une réalité de terrain.

Dans ce contexte, **M. POZZO DI BORGO** estime que comparer les finances de la Collectivité aux finances d'un ménage, comme l'on fait certains collègues à la télévision, affirmant que lorsqu'on n'a plus d'argent,

on ne va pas au cinéma, on s'habille moins, parfois on ne mange pas, n'a guère de sens. Ici, à l'inverse, cette institution doit, argent ou pas, assumer ses responsabilités ; pour cela, il lui faut faire des choix forts ; et faire un choix fort, c'est prendre des risques. La dette est un risque, la trajectoire exposée jusqu'en 2028 n'est certainement pas un objectif à atteindre, elle constitue non pas, un point de non-retour, mais un point inquiétant qu'il convenait, par honnêteté intellectuelle, d'afficher. En l'affichant, l'**Exécutif** met en exergue la nécessité, collectivement, de refuser un schéma qui amènerait au bout du système, et de trouver, en revanche, les voies et moyens de se procurer de nouvelles recettes, pour être en capacité, sous deux à trois ans, de piloter certains postes de dépenses. Pour autant, la Collectivité en étant quasiment à l'os, on ne voit pas très bien sur quoi agir actuellement : pas sur le social et la maladie ; peu sur la masse salariale -qu'il n'a pas été facile de réussir à stabiliser malgré un **GVT** qui galope ou le dégel des points d'indice ; guère plus sur les dépenses à caractère général, contenues en dépit de besoins croissants d'interventions ; et quant à la sécurité et la protection des populations, l'allongement de la saison sur quasiment toute l'année génère de nouvelles dépenses d'interventions que l'on est obligé d'assumer.

En règle générale, avoir de nouveaux besoins génère la nécessité de nouvelles recettes. Or, la Collectivité ne dispose guère de leviers fiscaux qu'elle serait en capacité d'activer : on a parlé de taxer un peu plus les cartes grises, de prélever **0,02€** par litre l'essence ; avec, de toutes façons, une volonté de ne pas aller prendre l'argent dans la poche des Corses. De façon humoristique, on pourrait craindre qu'avec les arguments du « **père Saveriu** », les fidèles du dimanche ne trouvent d'autres chemin que celui des antidépresseurs. Bien sûr, il devient difficile de se projeter, la Collectivité affiche des ratios qui évoluent non favorablement -tout le monde ici en est conscient ; cependant, la véritable interrogation ne devrait pas porter sur « quand atteindra-t-on ce point d'arrivée ? » mais sur « comment ne pas y arriver ? ».

Premier point : **M. POZZO DI BORGO** rappelle que dans cette situation, la Collectivité a besoin de tout le monde. Sur la **DCT**, il devient gênant de normaliser le fait d'avoir à quémander ce qui devrait revenir de droit : car si cette recette avait continué d'être indexée sur l'inflation depuis 2009, la Collectivité ne serait pas obligée de batailler, année après année, pour obtenir de Paris des rallonges à **40, 50 ou 60 M€** au bon vouloir des lois de Finances. Quel autre territoire en France a-t-il vu une dotation de ce montant gelée ? E l'espèce, la **DCT** devrait plutôt être réévaluée à **237 M€** pour, après, suivre le cours de l'inflation ; mais quoi qu'il en soit, ne pas obtenir de rallonge serait une catastrophe et surtout, une injustice. Mais

ce rattrapage historique ne devra pas être obtenu pour moins bien dépenser, ou plus dépenser : car on peut faire les efforts que l'on veut, on n'arrivera pas à éviter l'effet ciseau ; dans la mesure où, avec le **PLF** 2026, chaque fois qu'une collectivité dépensera **1 M€** supplémentaire sur des facteurs exogènes, elle ne le couvrira qu'avec **200.000 €** de recettes. Par conséquent, un pacte fiscal est nécessaire pour la Corse, il ne pourra être obtenu que dans le champ d'une autonomie beaucoup plus large, beaucoup plus complète et loin d'une décentralisation améliorée. Malgré tout, il y a la temporalité : l'horizon 2028 commence à s'assombrir, même si l'on doit rappeler que lorsque **Xavier LACOMBE** se transformait en « homme-sandwich » voici plusieurs années, il prédisait d'abord le crash en 2024, ensuite pour 2025 et maintenant, ses coéquipiers l'annoncent pour 2028. L'**Exécutif** a quand même trouvé des voies et moyens, avec du pilotage et du bon sens, pour éviter ce processus. Cependant, l'horizon général s'assombrit, la Collectivité a de moins en moins de possibilités pour dégager des marges de manœuvre supplémentaires, et la seule hypothèse viable consiste à négocier avec l'Etat un pacte fiscal, budgétaire et social.

**M. POZZO DI BORGO** conclut son propos en prévoyant que les intercommunalités, les communes, seront les premières à solliciter la Collectivité de Corse ; état donné que sur le **PTIC** ou d'autres financements, il n'y a plus aucune certitude mais plutôt des incertitudes. Au-delà de l'aspect politique du débat, où chacun garde sa vision dans le respect des autres, il s'agit dans certains domaines -tels que la fiscalité des recettes- d'avancer ensemble. En novembre 2025, on ne devrait plus entendre ici que la **DCT** n'est pas un dû, que la structure des recettes de la Collectivité serait normale : de telles visions datent des années 1980 voire 2000 ; aujourd'hui, de nouveaux modes de raisonnement sont nécessaires, et si les élus peuvent diverger, dans cet hémicycle, autour du pouvoir législatif et de l'autonomie, ils n'en devront pas moins dégager un chemin commun. A cet égard, le **DOB** met quand même l'accent sur des politiques fortes, en proposant d'augmenter les dépenses sur le social, les transports, la sécurité, la langue ou encore, la culture ; et sans préjuger de la teneur des échanges au moment du **BP**, la sagesse devrait mener, pour certains sujets, à porter la même voix auprès des gouvernements qui vont se succéder. Même si l'on entend **Marie-Anne PIERI** parler, ici, d'alléger les frais de succession dans certains cas, alors que ses partenaires politiques, aux niveaux nationaux, rejettent ce qu'ils qualifient d'héritage « tombé du ciel » : dans une même formation, on ne devrait plus entendre une chose à Paris et exactement l'inverse en Corse.

**Mme PIERI** n'ira pas plus loin que d'engager son collègue à lire un peu mieux ses écrits en matière de successions.

**M. POZZO DI BORGO** prend acte de cette distanciation. Puis il remercie le **Conseiller exécutif** de sa présentation : il a le soutien du groupe « **Fà Populu Iseme** » qui bien entendu, se poursuivra lors du **Budget Primitif**.

**M. Romain COLONNA**, intervenant après un collègue maîtrisant parfaitement ce dossier, souhaite s'exprimer en complément, à partir de sa propre sensibilité.

Il commence par faire observer que le document se compose de deux parties, une première technique qui détaille toute la structure budgétaire et une seconde plus politique, où l'**Exécutif** se projette ; mais quand on a lu les deux attentivement, on s'aperçoit que ce rapport était exclusivement politique. L'erreur à ne pas commettre consisterait, en effet, à penser que la première partie, offrant des éclairages, une photographie et un certain nombre de schémas et de courbes relatives aux dynamiques financières se composerait exclusivement des données techniques ; or, celles-ci disent beaucoup sur les choix politiques passés, présents, futurs, comme elles disent beaucoup de la trajectoire projetée. Des choix politiques ont été faits, qui s'avèrent important et sont présents dans toute la seconde partie du document. En outre, certaines questions méritent d'être abordées : est-ce qu'il y a, mécaniquement, chaque année, depuis des années maintenant, une augmentation de la population ? Est-ce que la population corse vieillit et affiche une pyramide des âges qui ne favorise pas forcément la croissance ? Est-ce qu'il y a une augmentation des dépenses sociales à la charge de la Collectivité ? A chaque fois, la réponse est oui.

**M. COLONNA** poursuit en s'attardant un peu sur l'augmentation des charges sociales : **+5,39%** en une année, **+13%** depuis 2019, l'**APA** par exemple, augmentant de **64 M€** en 2019 à **81 M€** en 2025. Et il pourrait égayer de la sorte tout un ensemble de chiffres portant, eux-aussi, sur des dépenses obligatoires. Alors, c'est vrai, les nationalistes dans leur diversité revendent la fusion des trois collectivités, pour des raisons politiques, d'identité, de rationalisation, et ils l'assument parfaitement au niveau politique -tout en admettant que l'on peut toujours l'améliorer. Mais ce qu'ils n'assument pas, et qui n'est aucunement lié à la fusion des collectivités, c'est l'accroissement de la population, son vieillissement, et l'augmentation des charges sociales de **5,39%** rien que pour cette année ;

autant de faits sociaux, externes, qui se seraient répercutés sur les deux départements si ces derniers avaient subsisté.

Dans le même esprit, **M. COLONNA** demande à ses collègues s'ils sont d'accord pour reconnaître, que globalement, il y a une baisse des concours de l'État : manifestement, elle est avérée. Et enfin, sont-ils d'accord pour considérer que la Collectivité, disposant d'une structure de recettes procédant d'une collectivité de droit commun, n'a quasiment aucune marge de manœuvre en la matière ? Une marge résiduelle, à tout le moins, sur les cartes grises, dont on a dû relever légèrement la taxation à la session précédente. A ce sujet, l'opposition a voté contre et la majorité, compte tenu de la baisse des dotations d'État, de l'accroissement des dépenses sociales et de l'absence de leviers alternatifs à actionner, a voté pour, en responsabilité.

Sortie de l'hémicycle, **la Présidente MAUPERTUIS** est remplacée par la **Vice-présidente NIVAGGIONI** à la tribune.

**M. COLONNA** poursuit en évoquant les comparaisons avec les autres régions européennes, faites par son collègue **BENEDETTI** : sans en être le spécialiste, il pense que si ces régions allemandes, italiennes ou espagnoles ont bien un point commun, c'est que pour la plupart, elles vivent sous des régimes d'autonomie, de fédéralisme, et de forte décentralisation. Il sera intéressant, dans des travaux futurs, de comparer ce qui est comparable ; mais actuellement, la Corse n'est encore qu'une région décentralisée, ayant de surcroît des recettes fiscales de droit commun français. Quant aux ratios, la question n'est plus de savoir s'ils sont bons ou mauvais : les ratios présentés sont corrects par rapport aux seuils critiques communément admis en la matière, ce sont les dynamiques qui ne sont pas bonnes. Un certain nombre de critères budgétaires montrent, en effet, que dans les années à venir, il y aura forcément une dégradation ; et que les effets mécaniques qui la génèrent en grand partie, sur lesquels la Collectivité n'a guère la main, vont aller croissant dans les années à venir. Dans ces conditions, chacun ici pourrait reconnaître que si l'on ne change pas en profondeur la structure budgétaire de cette collectivité, on reviendra l'an prochain, ou dans deux ans, de nouvelles majorités reviendront sans doute dans dix ans ou plus, en renouvelant à peu près les mêmes constats.

La Collectivité de Corse ne dispose guère de leviers fiscaux, elle subit des mécaniques contraires aggravant un certain nombre de choses : par conséquent, si l'on ne modifie pas en profondeur la structure budgétaire actuelle, les mêmes effets produiront les mêmes causes. Pour modifier,

on en revient au rapport de forces. En ce qui le concerne, « **Fà Populu Inseme** » souhaite un rapport de forces démocratique et politique au sein de cette **Assemblée**, à travers, notamment, le vote des écritures constitutionnelles. Ces écritures consacrent, en leur section première, l'existence d'une *communauté historique, insulaire, linguistique*, appelée à bénéficier d'un certain nombre d'évolutions ; et ce texte a été ratifié par **98%** des élus.

Et **M. COLONNA** de conclure, en rappelant que le **Premier ministre** a annoncé le dépôt du projet de réforme constitutionnelle en avril. Le mois d'avril, c'est demain matin, il est temps d'entrer collectivement dans le rapport de forces pour obtenir l'autonomie de la Corse ; et pour obtenir un statut fiscal en soutien de cette autonomie.

**M. GIOVANNANGELI** tient, en quelques mots, à remercier **MM. COLONNA, POZZO DI BORGO, GHIONGA**, pour leurs propos justes et mesurés, et les autres intervenants, qui ont dit eux-aussi beaucoup de choses, qui parfois se recoupent ou contiennent, aussi, des points de différenciation.

Répondant à **Georges MELA**, il lui fait valoir qu'il serait temps de clôturer ce débat sur les départements : certains pensent que c'était mieux avant, d'autres estiment que non seulement la fusion doit être assumée, mais en outre, qu'elle a sauvé les départements. Car, si l'on écoute le **président de l'Association des Départements de France**, **60** départements sur **104** sont aujourd'hui en grande difficulté, et l'on peut raisonnablement penser que ceux de Corse en feraient partie.

**M. MELA** intervient pour faire référence à l'objectif initial de la fusion : maîtriser le nombre d'agents et surtout, opérer des mutualisations. Ces objectifs n'ont pas été atteints, et l'on n'a pas débouché sur un meilleur service à la population.

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** rappelle les règles de fonctionnement de cette **Assemblée** : lorsque le **Conseil exécutif** répond, la discussion générale est achevée.

**M. GIOVANNANGELI** poursuit en précisant que ces difficultés auraient été encore aggravées par les contraintes que l'on connaît aujourd'hui sur le **PTIC**.

Concernant ce dernier, il fait observer que la droite demande à l'**Exécutif** d'arrêter les postures revendicatives, d'abandonner toute notion de

codécision, et de présenter des demandes dans le cadre imposé par l'Etat ; tandis que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** souhaite, au contraire, imposer cette codécision au moyen d'un rapport de forces. Chacun est-là dans sa position habituelle ; quant au **Conseil exécutif**, il préfère adopter une attitude équilibrée, en demandant avec constance d'être associé aux décisions, tout en continuant de dialoguer avec l'Etat pour lui présenter des projets revêtant un caractère structurant, global et pluriannuel.

S'agissant de l'endettement, considéré de manière générale, **M. GIOVANNANGELI** maintient une position ferme en précisant qu'elle n'est pas celle du **Conseil exécutif** mais celle des experts, effectuant l'analyse financière de la Collectivité. Aujourd'hui, on a beau invoquer **un milliard, un milliard deux, un milliard trois**, la situation d'endettement n'est en rien alarmante. D'ailleurs, l'**Exécutif** a eu la chance de rencontrer récemment les représentants de la **Banque européenne d'investissement**, institution qui investit dans toutes les régions d'Europe, de manière importante aussi dans des régions françaises ; et lorsque la situation financière de la Collectivité leur a été exposée, leur réponse a été extrêmement claire : « cette situation ne pose aucun problème, au contraire, elle est très satisfaisante ». Alors, dans cet hémicycle, chacun peut évoquer un « mur de dettes », une « situation intenable », mais lorsque l'on se confronte aux experts qui financent des banquiers, ils ne disent pas du tout la même chose, et se déclarent disposés à être au rendez-vous du financement. C'est là une réalité extrêmement factuelle : la capacité de désendettement représente aujourd'hui sept ans, et dans le cadre d'une stratégie de dégradation, elle sera de **8 ans** en 2028, à un niveau restant acceptable. Il convient, par conséquent, de rester mesurés : la situation budgétaire de la Collectivité de Corse est saine, c'est sa trajectoire potentielle qui risque la dégradation.

En réponse à **M. LUCIANI, M. GIOVANNANGELI** s'avoue quelque peu surpris de le voir qualifier la présentation du rapport de « pas très lisible » : bien au contraire, celle-ci est très lisible, en présentant une projection à trois ans, avec un point de départ considéré satisfaisant et un point d'arrivée qui reste acceptable. Et si personne n'est valablement en capacité de prévoir où en sera la Collectivité dans 10 ans, les trois années à venir sont l'occasion d'accélérer le pas, de se mettre en mode de revendication, y compris s'il faut être un peu plus dans le rapport de force, de façon à pouvoir négocier en même temps le pacte fiscal, budgétaire et financier et bien sûr, accéder à l'autonomie : deux dimensions qui vont ensemble et ne peuvent être décorrélées. Concernant les effectifs, leur gestion s'avère remarquable : des efforts importants ont été faits pour les contenir (**-42 postes** d'une année l'autre), les départs à la retraite ne sont

remplacés qu'au strict nécessaire, ce qui n'est pas si facile avec des partenaires sociaux à convaincre et une qualité de service public à assurer ; et il en va de même s'agissant des besoins nouveaux. Quant au concept d'année « blanche » dénoncé par **M. MELA** dans l'aide aux communes, on est au contraire plutôt dans un bon millésime, avec plus de **20 M€** distribués à ce titre et un volume global de concours de **48 M€** ; le **Conseil exécutif** a tenu les objectifs qu'il avait annoncés, et il prépare actuellement un nouveau règlement d'aides qui ne devrait pas remettre en cause les volumes financiers.

Répondant à **Mme PIERI**, sans rentrer dans une discussion de techniciens, **M. GIOVANNANGELI** lui fait observer, d'abord, que la Collectivité ne détient pas tous les leviers : elle n'est pas en compétence directe ; et ensuite, qu'il faudrait certainement introduire des modifications législatives, étant donné que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires relève des communes, et le classement en zone tendue « logements vacants », de l'Etat : ce dernier a classé l'ensemble du territoire corse en zone tendue, alors que le **Conseil exécutif** y était défavorable, préférant un système différencié. Avec **M. BENEDETTI**, il indique partager le constat, un peu moins le cheminement tortueux utilisé pour arriver au résultat ; en revanche, il n'est pas du tout d'accord sur le fait que dans trois années, la Collectivité se retrouverait face au mur.

**La Présidente MAUPERTUIS**, revenue dans l'hémicycle, assure de nouveau la présidence de séance.

Et **M. GIOVANNANGELI** de conclure, sur le parallèle dressé par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** entre autonomie et décentralisation : ce qui importe, selon lui, tient au principe de différenciation. A cet égard, le **Conseil exécutif** entend porter la réalité historique, politique, de la Corse, avec la nécessité de solder le conflit des 60 dernières années, mais il le fait de manière très opérationnelle, en devant intégrer aussi des problématiques de budget et de recettes à mobiliser qui s'avèrent, ici, parfois communes avec les autres régions françaises, et parfois distinctes. Et le principe de différenciation devrait se révéler intéressant y compris en termes d'évolution politique, s'il est partagé par les décideurs nationaux au plus haut niveau. Comme l'a souligné **M. COLONNA**, la situation actuelle est difficile parce que la Collectivité se trouve dans un cadre contraint et la crise française n'est pas terminée. Fondamentalement, il s'agira de continuer à assumer ces difficultés, tout en restant collectivement mobilisés dans l'obtention d'un statut d'autonomie en Corse, revendication pour laquelle nombre de conseillers se battent depuis tant d'années.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie le **Conseiller exécutif** pour son exposé avec les compléments d'information apportés à la suite des interventions. Chacun ici doit avoir conscience que la situation globale est très complexe, qui induira de faire des choix dans peu de temps.

Elle rappelle qu'il s'agissait, en l'espèce, d'un débat d'orientations budgétaires sans vote, dont il convient de prendre acte de la tenue.

**A l'unanimité des participants (étaient absentes : Mmes BORROMEI, MATTEI et TIBERI), l'Assemblée de Corse a pris acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant l'exercice 2026.**

#### **AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Cummerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica - Designazione di i membri ripresentanti di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 345 :** Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse

**La Présidente MAUPERTUIS** annonce qu'à la suite des efforts de coordination et concertation engagés entre les groupes, une seule liste de **23** candidats a été déposée, dont elle donne lecture. Elle demande, cela étant, à vérifier les pouvoirs et le quorum.

La séance est suspendue à 17h57.

La séance est reprise à 18h52.

L'ensemble des **Conseillers** figurant sur la liste des candidats, incluant la **Présidente de l'Assemblée**, membre de droit du nouveau **conseil d'administration**, se sont préalablement déportés.

**La Vice-présidente NIVAGGIONI** assure la présidence de séance.

Elle commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs exposés la veille par le **Président du Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, la **Vice-présidente NIVAGGIONI** soumet au vote la seule liste de **23** candidats ayant été enregistrée.

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Éveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI, s'étant déportés.

**Sont absents :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**Ont voté pour :**

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Pierre GHIONGA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

**POUR: 32**

**CONTRE: 0**

**ABST: 0**

**NPPV: 0**

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** proclame, en conséquence, **élus au conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et d'Industrie de Corse :**

- *Au nom du groupe Fà Populu Inseme* : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Romain COLONNA, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Louis POZZO DI BORGO, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.
- *Au nom du groupe Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse* : Mmes et MM. Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI et Jean-Martin MONDOLONI.
- *Au nom du groupe Avanzemu* : MM. Jean-Christophe ANGELINI, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.
- *Au nom du groupe Core in Fronte* : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.
- *Au nom du groupe Un'Altra Strada* : Mme Charlotte TERRIGHI.
- *Elue non-inscrite* : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Ensuite de quoi, constatant que l'ordre du jour était épuisé, la Vice-présidente NIVAGGIONI lève la séance à 18h53.

Fait à Ajaccio, le 27 novembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

**ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR**

**JEUDI MATIN**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>º</sup> 334 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025.**

**Rapport n<sup>º</sup> 334 :** Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025.

**Raportu n<sup>º</sup> 336 : Mudifica di a cumpusizione di u culleghju di i Questori.**

**Rapport n<sup>º</sup> 336 :** Modification de la composition du collège des Questeurs.

**Raportu n<sup>º</sup> 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024.**

**Rapport n<sup>º</sup> 335 :** Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024.

**JEUDI APRÈS-MIDI**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>º</sup> 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cuesione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027.**

**Rapport n<sup>º</sup> 332 :** Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catarina.**

**Rapport n° 340 :** Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

**Raportu n° 341 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia.**

**Rapport n° 341 :** Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia.

**Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica.**

**Rapport n° 342 :** Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse.

**Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta.**

**Rapport n° 343 :** Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.

**Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napulionu Bunaparte.**

**Rapport n° 344 :** Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**Raportu n° 339 : Statuti di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica.**

**Rapport n° 339 :** Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse.

**Raportu n° 322 : Cuvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i servizii di focu è di succorsu Pumonte è Cismonte.**

**Rapport n° 322 :** Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les services d'incendie et de secours Pumonte et Cismonte.

## VENDREDI MATIN

### ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

**Raportu n° 321 : Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione.**

**Rapport n° 321 :** Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension.

**Raportu n<sup>o</sup> 314 : Appruvazione di a prcedure di rivisione di u Schema Direttore d'Accunciamentu è di Gestione di l'Acqua (SDAGE) di Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 314 :** Approbation de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse.

## **BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

**Raportu n<sup>o</sup> 323 : Documentu d'Uorientazione Bugettaria 2026.**

**Rapport n<sup>o</sup> 323 :** Document d'Orientation Budgétaire 2026.

## **VENDREDI APRÈS-MIDI**

## **AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n<sup>o</sup> 345 : Cunsigliu d'amministrazione di u Stabilimentu Publicu di u Cummerciu è di l'Industria di a Cullettività di Corsica – Designazione di i membri ripresentanti di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 345 :** Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse - Désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse.

## **TRASPORTI-INFRASTRUTTURE / TRANSPORTS-INFRASTRUCTURES**

**Raportu n<sup>o</sup> 319 : Accunciamentu di u cruciamentu di Mizana trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 1.**

**Rapport n<sup>o</sup> 319 :** Aménagement du carrefour de Mizana entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 1.

## **MUZIONE / MOTIONS**

\*\*\*\*\*

# Quistione Urale Questions Orales



**SEDUTA DI U 27 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 27 DI NUVEMBRE DI U 2025**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
N° 2025/O2/073	PASSEPORT ÉDUCATIF TERRITORIAL ET ACCÈS DES JEUNES INSULAIRES AUX SITES NATURELS EMBLÉMATIQUES DE LA CORSE	Marie-Anne PIERI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	1
N° 2025/O2/077	ACCRISCIIMENTU DI U CERVU CORSU IN U FIUM'ORBU : CHÌ FEMU PÀ L'AGRICULTORI ?	Jean-Noël PROFIZI	Core in Fronte	2
N° 2025/O2/076	REGULATION DES PRIX DES CARBURANTS EN CORSE	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	3
N° 2025/O2/074	REGULATION DU MARCHE DES CARBURANTS EN CORSE: COMMENT COMPENSER LE PREJUDICE SUBI PAR LES CORSES?	Romain COLONNA	Fà Populu Inseme	4
N° 2025/O2/072	COUVERTURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5
N° 2025/O2/079	CUNSIRVA U NOSCIU PATRIMONIU STORICU E CULTURALI	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	6
N° 2025/O2/075	EXTENSION DES DESSERTES PERIURBAINES FERROVIAIRES DANS LA VALLEE DE LA GRAVONA	Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	Fà Populu Inseme	7
N° 2025/O2/080	FINANCEMENTS, DESTINATION FUTURE ET PERSPECTIVES DE VALORISATION DU «PALAZZU DI STOPPIELLE» A CENTURI	Jean-Noël PROFIZI	Core in Fronte	8
N° 2025/O2/078	INSCRIPTION AU PTIC D'UN FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION PAR LE CROUS D'UNE RESIDENCE UNIVERSITAIRE DE 80 LOGEMENTS	Véronique PIETRI	Core in Fronte	9

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**N° 2025/O2/073**

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : PASSEPORT ÉDUCATIF TERRITORIAL ET ACCÈS DES JEUNES  
INSULAIRES AUX SITES NATURELS EMBLÉMATIQUES DE LA  
CORSE**

Monsieur le Président,

En juin 2022, notre Assemblée adoptait à titre expérimental un dispositif de régulation des flux de fréquentation sur trois sites soumis à une trop forte pression anthropique : Bavella, les îles Lavezzi et la Restonica.

Pour ce qui est des Lavezzi, un quota annuel et journalier a été institué, des parties de la zone terrestre sont interdites d'accès pour ne pas gêner certaines espèces, la plaisance y est depuis réglementée.

Pour les deux sites de montagne (Bavella et Restonica), c'est moins contraignant, on est plus dans l'incitation et la régulation par des aménagements interdisant le stationnement en bord de route ou améliorant les parkings existants dans le but de baisser la fréquentation, et d'inciter à des comportements plus écoresponsables (tri, etc...).

Si la régulation se justifie pour protéger le cadre naturel de plusieurs sites emblématiques, il serait judicieux de concilier avec cet impératif celui de l'accès des corses, notamment des plus jeunes, hors cadre professionnel du sport ou du tourisme, à ces espaces.

La municipalité de Prunelli di Fiumorbu a pris une initiative en ce sens par l'adoption de la délibération du 22 juillet 2025 en faveur d'un passeport éducatif territorial pour la jeunesse.

Celui-ci donnerait aux jeunes un accès responsable, formé et encadré à certains sites naturels actuellement interdits ou restreints au public. Il comprendrait une formation aux règles de sécurité en milieu naturel, une connaissance de la biodiversité locale avec ses fragilités et ses équilibres, un approfondissement de l'usage du corse.

Le projet de la commune précise que le passeport serait délivré à l'issue de la formation pour donner accès aux espaces sanctuarisés pour que les jeunes corses connaissent et maîtrisent leur environnement.

Le coût serait neutre, sachant que d'un point de vue institutionnel, les accords du Recteur et du Préfet, bien que non formalisés à ce jour, ont été recueillis.

Cette initiative permettant d'éduquer les jeunes insulaires à la découverte de leur patrimoine naturel, elle pourrait être portée, au niveau régional par l'Office de l'Environnement si vous souscrivez à son principe à l'occasion d'une révision du dispositif de régulation qui a maintenant plus de trois ans ; en envisageant un partenariat avec le Rectorat et les établissements scolaires pour définir les modalités précises de cette opération éducative.

Je vous remercie.

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**N° 2025/O2/077**

**Question orale déposée par M. Jean-Noël PROFIZI  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : ACCRISCIMENTU DI U CERVU CORSU IN U FIUM'ORBU : CHÌ FEMU PÀ L'AGRICULTORI ?**

Le cerf élaphe de Corse, U Cervu Corsu, sous-espèce endémique de Corse et de Sardaigne, fait depuis quelques années l'objet de tensions croissantes entre l'impératif de protection et de conservation et une réalité de terrain devenue de plus en plus contraignante pour de nombreux agriculteurs.

Depuis sa réintroduction à partir des années 1980, il connaît une expansion territoriale significative. Sa population est, aujourd'hui, estimée par le Parc Naturel Régional de Corse à environ 5000 individus, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans. Le cerf élaphe demeure strictement protégé au titre de l'annexe II de la Convention de Berne ainsi que des annexes II et IV de la directive européenne du 21 mai 1992 « Habitats–Faune–Flore ».

Son statut limite fortement les possibilités de gestion, de régulation et d'indemnisation, alors même que les dégâts agricoles se multiplient, notamment dans la plaine du Fium'Orbu.

À cela, s'ajoutent, aussi, par ailleurs, des risques pour les automobilistes sur les routes.

Le 6 novembre dernier, sur la commune de Serra di Fium'Orbu, la Chambre d'Agriculture a initié une réunion de travail consacrée à cette problématique.

Y ont participé différents organismes : le PNRC, l'Office de l'Environnement, l'ODARC, l'Etat (OFB, DDTM), la Fédération de chasse de Haute-Corse, des élus, ainsi que les agriculteurs, particulièrement impactés.

Au-delà des échanges et des pistes évoquées par chacun, la problématique demeure inchangée : le statut de l'animal et l'absence de réponses claires de l'Etat, malgré des demandes répétées depuis plusieurs années.

Sans remettre en cause le principe du « vivre ensemble », l'apparent immobilisme des services étatiques interpelle quant à l'absence d'un vrai pilotage équilibré agro-sylvo-cynégétique.

En 2016, en réponse à une question écrite du député Camille de Rocca Serra, concernant la reconnaissance du cerf de Corse, le secrétaire d'Etat indiquait qu'il convenait d'abord de rechercher *in situ* des solutions pour protéger les cultures et vergers exposés aux déprédatations, et d'intégrer ces mesures dans la réflexion relative à une éventuelle régulation ciblée des effectifs. L'Etat renvoyait alors les acteurs concernés à leurs propres responsabilités à défaut de prendre les siennes. Mais, depuis cette date, quelles solutions concrètes ont été proposées ?

Quant à la question posée en avril 2024, par le député Jean-Félix Acquaviva sur ce même statut, elle n'a pas eu de suite du fait de la dissolution.

En 2023, l'ODARC, dans le cadre de l'appel à projets du PSN 73.09 « Mise en valeur agricole », offrait aux agriculteurs la possibilité de clôturer leurs exploitations, avec une prise en charge bonifiée à 80 %, sous réserve de fournir une attestation de dégâts causés par les cervidés.

Cependant, très peu de candidatures ont été déposées : le règlement était jugé trop général, trop contraignant et insuffisamment adapté aux réalités des exploitations confrontées aux cerfs, notamment celles situées à proximité des cours d'eau.

Les agriculteurs sont également soumis à la difficulté technique d'installer des clôtures de plus de deux mètres.

Pour Core In Fronto, il y a la nécessité d'aider au mieux, plus fortement et de manière rapide les agriculteurs impactés.

Il faut créer un vrai régime d'indemnisation des dégâts et ne pas laisser les agriculteurs démunis.

Dès lors, Monsieur le Président, face à l'augmentation croissante des populations de cervidés et aux dégâts agricoles persistants, quelles mesures d'urgence entendez-vous mettre en œuvre pour répondre à une situation devenue critique pour de nombreux agriculteurs ?

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/076

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI  
au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : REGULATION DES PRIX DES CARBURANTS EN CORSE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Cette question entend évoquer dans son préambule un rappel datant de 1989, où, déjà, le Conseil de la Concurrence pointait la structure même du marché corse des carburants, enclavée et dépendante, rendait l'île vulnérable aux dérives.

Trente-six ans plus tard, nous voilà face au même décor. La continuité historique est troublante, presque révoltante et nous dit une chose simple : pendant toutes ces années, la Corse a vécu sous un système de verrouillage de l'infrastructure pétrolière, devenu un outil de domination économique.

Les pratiques ont changé d'habillage, mais pas d'esprit. En fait les corses ne paient pas "le coût de l'insularité", mais plutôt le coût d'un marché captif, verrouillé par ceux qui ont le pouvoir et l'intérêt de le verrouiller.

Ce rappel pour réaffirmer que cette question de la cherté des carburants en Corse est un souci majeur du quotidien des corses. Dans un territoire où la précarité atteint des sommets et où la mobilité est souvent impossible sans avoir recours à un véhicule personnel, payer le prix fort à la pompe met fortement à mal le budget de nos concitoyens.

Les prix des carburants sont bien plus élevés en Corse que sur le continent français.

Une partie de l'explication de ce delta réside dans une entente, entre plusieurs entreprises actives dans les secteurs de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de carburants routiers en Corse, consistant à réservier à leur seul bénéfice un droit de passage au sein des dépôts pétroliers corses. Cette entente relève d'une pratique anticoncurrentielle qui a entraîné un renchérissement du prix des carburants à la pompe subi par les consommateurs.

Ce sont les conclusions de l'Autorité de la Concurrence qui a décidé d'infliger une amende de 187,49 millions d'euros aux entreprises concernées.

La situation décrite n'est pas nouvelle puisqu'elle perdure depuis de nombreuses années. Les préjudices financiers subis par les Corses sont conséquents. Le collectif Agissons contre la cherté des carburants en Corse en a fait un cheval de bataille, depuis 2018, et a fourni un travail considérable à ce sujet. Le député Colombani porte aussi le sujet régulièrement devant l'Assemblée nationale depuis 2019.

En 2021, vous présentiez un rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. Nous y avions d'ailleurs, avec un autre groupe, introduit la saisine de l'Autorité de la Concurrence à ce sujet. Demande qui n'a été suivie d'effet puisque la décision récente de l'Autorité de la Concurrence est le fruit d'une auto-saisine de l'organisme la même année.

Y étaient également cités, même si certains ne nous paraissaient pas opportuns, plusieurs dispositions et moyens d'action pour lutter contre la cherté des carburants en Corse. On peut notamment citer la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse ; une phase de travaux techniques associant la Collectivité de Corse, l'Etat et les acteurs de la filière ; la création d'un véritable Institut territorial de la statistique ; une étude visant à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transport routier « propre » dont les résultats étaient prévus pour octobre 2021.

Première question :

Quelles suites avez-vous données à ces propositions ?

Désormais, même s'il a été fait appel de la décision de l'Autorité de la Concurrence par les groupes concernés, la situation injuste subie par les consommateurs corses est éclairée. Du côté de l'Etat, les réponses qui nous sont apportées par le Gouvernement ne suscitent pas l'optimisme quant à une évolution rapide, favorable et conforme aux intérêts du peuple corse.

Seconde question :

Que comptez-vous faire pour que justice leur soit rendue et donc obtenir une régulation des prix des carburants ?

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/074

**Question orale déposée par M. Romain COLONNA  
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : REGULATION DU MARCHE DES CARBURANTS EN CORSE:  
COMMENT COMPENSER LE PREJUDICE SUBI PAR LES  
CORSES?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La décision récemment rendue par l'Autorité de la concurrence de sanctionner, à hauteur de 187,5 millions d'euros, les grands groupes pétroliers TotalEnergies, Rubis et EG Retail, met en évidence des pratiques qui, durant de nombreuses années, ont affecté le fonctionnement du marché des carburants en Corse, avec des répercussions directes sur les prix supportés par les ménages et les acteurs économiques de l'île.

La sanction prononcée par l'Autorité de la concurrence rejoint les préoccupations exprimées de longue date par l'Assemblée de Corse, de nombreux citoyens et collectifs.

En 2021, notre collectivité avait d'ailleurs adopté une délibération affirmant la nécessité de réformer en profondeur l'organisation de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse, et appelant à doter l'île d'un cadre législatif et réglementaire adapté à ses spécificités.

Le groupe *Fà Populu Inseme* avait pleinement soutenu cette orientation.

Les conclusions de l'Autorité de la concurrence confèrent aujourd'hui une portée nouvelle à ces objectifs, et soulèvent la question de leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, les pratiques sanctionnées ont généré, sur une période prolongée, un préjudice économique important pour les Corses. Dans cette perspective, il apparaît pleinement légitime d'interroger les conditions dans lesquelles une partie du montant de la sanction pourrait être réaffectée au bénéfice des Corses.

Dans ce cadre, plusieurs questions, qui convergent, se posent :

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles suites la Collectivité de Corse entend-elle donner à cette décision, notamment au regard des orientations votées en 2021 par cette Assemblée en faveur d'une réforme structurelle du secteur ?

Des échanges sont-ils envisagés avec l'État afin de garantir une régulation du secteur, d'éviter la reproduction de telles pratiques et d'obtenir les adaptations législatives et réglementaires nécessaires ?

Enfin, la Collectivité de Corse entend-elle œuvrer pour que tout ou partie du montant de cette amende puisse être réaffecté au bénéfice des Corses, au regard du préjudice accumulé au fil des années ?

Je vous remercie.

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**N° 2025/O2/072**

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : COUVERTURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RÉSORPTION  
DES ZONES BLANCHES**

Monsieur le Président,

Parce que la transition numérique est un tournant que la Corse ne pouvait pas se permettre de louper, l'île a été fibrée avec, pour le dernier point d'étape réalisé dans cet hémicycle en avril dernier, 327M d'investissement global, dont 52M de subvention publique (2/3 par l'État au titre du Fonds de Solidarité Numérique et 1/3 par la CDC 17M) pour environ 180 000 prises commercialisables, conduisant 328 communes à initier une démarche de révision de l'adressage. C'est très bien de disposer de cette infrastructure, même s'il faut s'interroger sur le fait que l'on peine à atteindre la moitié des prises faisant l'objet d'une souscription.

Alors, maintenant que nous avons la fibre, nous constatons avec regret, chaque jour, la dégradation de la qualité du réseau téléphonique. Je vous mets au défi de tenir, en voiture surtout, une conversation téléphonique sur des axes pourtant très fréquentés, les RT principales de Corse. Que ce soit Bastia-Ajaccio, Ajaccio-Porto-Vecchio, ou Bastia-Bonifacio.

Cette situation n'est plus tenable.

Je sais bien que la CdC n'a pas de responsabilité directe sur la résilience des réseaux par rapport aux événements climatiques, à la saturation ou à l'itinérance, mais une initiative s'impose, ne serait-ce qu'en termes de concertation et de diagnostic.

Il y a des structures, outre les opérateurs, qui peuvent être mobilisées. Je pense à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) auprès de laquelle on peut déclarer en ligne un souci de

couverture ou une zone, ou à l'ANCT qui, via le New Deal Mobile, finance l'implantation de sites multi-opérateurs.

Je pense qu'il serait opportun que la CdC initie cette démarche et réunisse les principaux opérateurs téléphoniques (Orange, SFR, Bouygues), l'ARCEP, et les responsables du New Deal Mobile pour se pencher sur la question des zones blanches, des raisons de cette mauvaise couverture globale et des pistes pour résorber cette situation.

Monsieur le Président, êtes-vous prêt à vous engager en ce sens ? Si oui, dans quel délai ?

Je vous remercie.

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/079

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : CUNSIRVA U NOSCIU PATRIMONIU STORICU E CULTURALI**

Sgiò presidenti di l'esecutivu,  
Madama a Cunsiglieria in carica di a cultura è u patrimoniu,

Qualchi sittimana fa, lighjindu u ghjornali, avemu imparatu chì u 13 di dicembri un ritrattu di Pasquale Paoli sarà missu in vendita in Bastia.

St'opara cummandata da Paoli iddu stessu à William Beechey artista di prima trinca di a so epica hè un valori impurtantissimu à u niveddu culturali è storicu.

Par no ùn si pudaria meddu finiscia st'annata di cummemurazioni di u tricentennariu di a nascita Paoli che comprendu stu ritrattu pà pudé lu fà scopra à tutti i Corsi in u Museu di Merusaglia in u locu chì l'ha vistu nascia.

Capimmu bè chì in sti mumenti di difficultà finanziari pà a noscia Cullittività è al di là pà tutta a suciità corsa una spesa tamanta pò paré incumprrensivuli. Ma u nosciu patrimoniu hè una ricchezza cho no duvimu tena contu.

Di fatti in u DOB chi ci aveti da prisintà oghji raminteti u travaddu di missa in valori di u nosciu patrimoniu pà fallu scopra à a noscia ghjuventù è a voscia vulintà di cuntuà stu travaddu in u 2026. Di fatti a cuniscenza di u so patrimoniu culturali è naturali hè indispensevuli parchì a ghjuventù possa impadrunisciassi di u so passatu è prughjittàssi in l'avvena.

Paoli essendu un parsunaghju centrali di a noscia storia ci pari cuerenti di acquistà st'opara è ancu di circà s'iddi ci so altri opari o ughjetti chi pudariani arrichiscia u nosciu patrimoniu.

D'altrondi, si a noscia Cullittività faci cunoscia ufficialmenti a so vulintà di cumprà stu ritrattu avarà a possibilità d'essa aiutata finanziamenti da urganisimi com'è u servizi mecenatu di a Fundazione di u Patrimoniu.

Fermani 15 ghjorna è ad avali ùn avemu intesu o lettu nisciun riazioni di l'Esecutivu. Sgiò Presidenti, Madama a cunsiglieria esecutiva aveti riflittutu à a possibilità di cumprà stu ritrattu di a manera più favurevuli pà a noscia Cullittività par fà chi stu ritrattu ùn partissi in una cullizioni privata o in un paesu più cunsapevuli di l'impurtanza di stu quadru ?

Vi ringraziemu.

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**N° 2025/O2/075**

**Question orale déposée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : EXTENSION DES DESSERTES PERIURBAINES FERROVIAIRES  
DANS LA VALLEE DE LA GRAVONA**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse conduit une politique volontariste de modernisation et de densification du réseau ferroviaire insulaire. Cette stratégie, qui s'appuie sur les Chemins de fer de la Corse – et je tiens à saluer à cet égard le travail engagé par l'ancien président Hyacinthe Vanni et les équipes des CFC – vise à faire du train un véritable outil de mobilité du quotidien, au service de la population, en particulier des scolaires et des actifs, mais aussi un levier de rééquilibrage territorial entre les grands bassins de vie et les communes périurbaines et de l'intérieur.

L'exemple de la région bastiaise est à cet égard emblématique : le train quotidien entre Casamozza et le centre-ville de Bastia connaît un franc succès. Comme dans la plupart des agglomérations, la hausse du prix des carburants, la densification du trafic routier et les contraintes de stationnement en centre-ville incitent de plus en plus d'habitants à privilégier ce moyen de transport.

Cet engouement, qui dépasse désormais le seul public scolaire, montre qu'un service régulier, fiable et accessible peut véritablement transformer les mobilités dans nos territoires. Il met aussi en lumière la nécessité d'accroître les capacités du réseau et de poursuivre les investissements engagés par la Collectivité et les Chemins de Fer de la Corse.

Dans le bassin ajaccien, la même dynamique est à l'œuvre. La nouvelle desserte matinale depuis Auccia vers Aiacciu (6h50) prolonge le périurbain de la Gravona et répond à une attente forte des habitants et des élus. Cet investissement, combiné à la modernisation du réseau et à la commande centralisée (CCVU), marque une étape importante vers une offre intégrée de transport du quotidien.

Au-delà de la seule desserte d'Auccià, il s'agit de renforcer l'attractivité des communes de la haute vallée, de réduire la dépendance à la voiture et d'inscrire pleinement le ferroviaire dans une stratégie intermodale avec les réseaux de bus, les parkings-relais et les pôles de Caldaniccia et de Mizana.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous préciser le calendrier et les perspectives d'extension de la desserte périurbaine dans la vallée de la Gravona, ainsi que la manière dont cette montée en puissance du ferroviaire s'articule avec la politique de mobilité intégrée conduite par la Collectivité de Corse ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer le calendrier prévisionnel et les modalités d'acquisition des futurs tram-trains inscrits au plan pluriannuel d'investissement, afin de répondre à la demande croissante d'usagers sur les deux grands bassins de vie de l'île ?

Vi ringraziu.

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025**

**N° 2025/O2/080**

**Question orale déposée par M. Jean-Noël PROFIZI  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : FINANCEMENTS, DESTINATION FUTURE ET PERSPECTIVES DE  
VALORISATION DU «PALAZZU DI STOPPIELLE» A CENTURI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

U Palazzu di Stoppielle, situé sur la commune de Centuri, a été acquis par l'Office Foncier de la Corse en octobre 2021 dans le cadre d'un portage effectué pour le compte de la Collectivité de Corse. La mission confiée à l'OFC consistait à assurer la sauvegarde et la valorisation de ce magnifique édifice emblématique des « Palazzi di l'Americani » du Cap Corse.

Cette acquisition fut un geste à la fois patrimonial, politique et militant, affirmant la volonté de la Collectivité de Corse de lutter contre la spéculation foncière, de préserver les lieux symboliques de notre mémoire commune et d'empêcher la privatisation du site — rappelons que la bâtie devait être achetée par une société immobilière parisienne. Le coût de l'investissement initial a été évalué à 1 100 000 €. La CdC a demandé à l'Office Foncier une mise à disposition à titre gratuit de la bâtie jusqu'à la fin du portage prévue pour 2026, afin de permettre la réalisation d'interventions d'urgence et de travaux provisoires.

En 2022 et 2023, des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés. Le diagnostic réalisé a révélé un état sanitaire préoccupant, et une programmation chiffrée des travaux de restauration a été établie, avec le soutien technique de la Direction du patrimoine de la CdC, pour un montant total d'environ 5 800 000 €.

Au regard de ces éléments, et même si le « Palazzu de Stopielle » est mentionné dans le document d'orientation budgétaire 2026 nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes :

- Quels sont les financements identifiés à ce jour pour assurer l'achat, les interventions urgentes, et la rénovation du Palazzu di Stopielle ?
- Quelle est la destination envisagée à l'issue de sa restauration ?
- Un projet culturel, patrimonial ou institutionnel est-il à l'étude, en cours de définition, ou déjà formalisé par les services de la Collectivité de Corse ?

Vi ringraziemu.

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/078

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : INSCRIPTION AU PTIC D'UN FINANCEMENT POUR  
L'ACQUISITION PAR LE CROUS D'UNE RESIDENCE  
UNIVERSITAIRE DE 80 LOGEMENTS**

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

Pocu tempu fà, v'avemi fattu una dumanda scritta nant'à a pricarità studentina è avemi presu cunniscenza di a risposta pricisa di a cunsiglieria esecutiva, in particulari nant'à i travaglii di l'Osservatoriu di l'alloghju studentinu. St'elementi mostrani chì a situazioni hè parfettamenti identificata è chì u bisognu hè maiò.

Hè in stu filu ch'e no vulemi purtà l'attinzioni di a nostra Assemblea nant'à un sughjettu chì tocca dirittamenti à l'avvena di a nostra ghjuventù, à l'attrattività di a nostra Università è, più largamenti, à u sviluppu di a Corsica. Vogliu parlà di a situazioni estremamenti tesa di l'alloghju studentinu, in particulari siciali, in Corti è a nicissità di sustena un'operazioni immobiliari strutturanti pertata da u Crous.

Chaque année, au printemps, le Crous enregistre près de 2 000 vœux de logements émanant d'étudiants de l'Université de Corse. Pourtant, en raison d'un parc limité à 830 logements et d'un faible taux de rotation, conséquence naturelle d'un parc rénové et très recherché, ce sont seulement 400 logements qui peuvent être attribués.

Autrement dit, cinq demandes pour une place disponible.

Cette tension n'est pas conjoncturelle : elle est structurelle, et elle pèse tout particulièrement sur les 2 100 étudiants boursiers, soit près de 40 % des effectifs

universitaires, qui constituent le public prioritaire du Crous. Pour beaucoup d'entre eux, l'accès au logement social étudiant n'est pas seulement un besoin, c'est une condition d'égalité des chances, un facteur essentiel de poursuite d'études, de réussite, et de maintien en formation.

Face à cette réalité, le Crous mène depuis plusieurs années une politique volontariste. Comme vous le savez, et comme cité dans votre réponse, une nouvelle résidence de 100 studios, actuellement en construction que la CdC finance en partie, ouvrira ses portes en septembre 2026. Mais chacun le mesure ici : aussi utile soit-elle, cette réalisation ne suffira pas à absorber la demande. Elle comble à peine une partie du déficit alors que la pression sur le logement étudiant continue de croître.

C'est dans ce contexte qu'émerge une opportunité rare, stratégique et à haute valeur ajoutée pour notre territoire : l'acquisition immédiate par le Crous d'une résidence universitaire privée de 80 logements, située à moins de 50 mètres du Campus Mariani et à proximité immédiate de la nouvelle résidence en construction. Le foncier étant quasi inexistant à Corte, la disponibilité d'un tel bâtiment représente une chance qu'il serait très difficile, voire impossible, de retrouver.

Cette acquisition présente des avantages multiples : elle permettrait une mise à disposition immédiate de logements à tarif social, là où une construction nécessiterait entre 5 et 7 ans ; elle viendrait diversifier l'offre du Crous, avec des typologies T1 et T2, adaptées aux couples, aux doctorants, aux chercheurs et aux colocataires ; elle offrirait une cohérence urbanistique et une mutualisation des services avec la résidence en chantier ; elle constituerait une réponse concrète et rapide au déficit structurel du logement étudiant sur Corte.

L'opération bénéficie déjà d'un soutien de principe du Cnous, de l'expertise de France Domaine, d'un prévisionnel d'exploitation maîtrisé, et de premières démarches auprès de la Banque des Territoires.

Il manque aujourd'hui un financement d'environ 3 millions d'euros, montant qui pourrait être mobilisé dans le PTIC.

Monsieur le Président, au regard de l'intérêt général et de la justice sociale, de la lutte contre la précarité étudiante, de l'attractivité de notre Université et de la cohérence des politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse, nous souhaitons vous demander si vous entendez soutenir financièrement cette acquisition en proposant son inscription au PTIC pour un montant de 3 M€.

Ce soutien serait un signal clair et ambitieux en faveur de notre jeunesse, de l'égalité d'accès aux études supérieures et du rayonnement de la Corse comme territoire universitaire d'excellence.

Vi ringraziemi, Sgiò Prisidenti.



# RACOLTA DI E MUZIONE

*RECUEIL DES MOTIONS*

---

## **MOTION NOUVELLE (1)**

- Motion n° 2025/O2/026 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
REUNIONE DI I 27 E 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

MOTION

N° 2025/O2/026

MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : OPPOSITION A LA RECENTRALISATION DU BUDGET  
EUROPEEN ET POUR LA DEFENSE DU ROLE DES REGIONS

---

**VU** le projet de proposition de Règlement du Conseil 2025/571 (APP) établissant le cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034, définissant l'avenir du budget de l'UE présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

**VU** le projet de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité - 2025/0240(COD) - pour la période 2028-2034, qui établit les Plans nationaux et régionaux de partenariat (PNRP) présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

**VU** la résolution du Parlement européen sur le futur budget de l'UE « *Parliament's priorities for the EU's post-2027 long-term budget* » adoptée le 7 mai 2025, en particulier la partie critiquant l'approche fond unique/PNRP ;

**VU** la résolution du Comité européen des régions sur l'avenir du budget de l'UE « *Résolution en vue du prochain CFP* » adopté le 15 mai 2025 ;

**VU** l'avis du Comité européen des régions sur le Budget de l'UE et politiques territorialisées : *propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le cadre financier pluriannuel post-2027*, adopté à l'unanimité le 20 novembre 2024 ;

**VU** la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse* » ;

**VU** le rapport d'information 2025/02/332 de la Présidente de l'Assemblée de Corse « Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027 » présenté lors de la session de l'Assemblée des 28 et 29 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'élection de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, élue, en avril 2025, Présidente de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), réseau qui rassemble les principales régions insulaires européennes, et qu'à ce titre elle porte la voix des territoires insulaires auprès des institutions de l'Union européenne ;

**CONSIDÉRANT** que le Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de ses responsabilités, œuvre de manière continue à la défense des intérêts de la Collectivité de Corse dans les négociations nationales et européennes, notamment en ce qui concerne l'avenir de la politique de cohésion et du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ;

**CONSIDÉRANT** que cette architecture unifiée remplace les accords de partenariat et les programmes opérationnels régionaux actuels par un plan unique, négocié entre la Commission européenne et chaque État membre ;

**CONSIDÉRANT** que la répartition des moyens financiers entre politiques publiques et entre territoires dépendrait désormais exclusivement des choix opérés par l'État membre, sans garantie d'accès direct ni de dotations clairement identifiées pour les régions ;

**CONSIDÉRANT** que cette évolution met fin à la contractualisation directe entre l'Union européenne et les régions, au profit d'une relation juridique exclusivement nouée entre la Commission et les gouvernements nationaux ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité européen des régions, ainsi que de nombreux rapports d'expertise, alertent sur le risque d'une « re-nationalisation » de la politique de cohésion, de la politique agricole commune et de la politique de la pêche, plaçant ces politiques essentielles en situation de concurrence au niveau national ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs analyses du Parlement européen et de think tanks spécialisés soulignent que cette proposition n'est ni adoptée ni stabilisée, et qu'elle fait l'objet d'une contestation importante au Parlement, notamment en raison de ses effets potentiels sur l'équilibre institutionnel européen et le principe de partenariat ;

**CONSIDÉRANT** que cette recentralisation de fait fragilise la capacité des territoires insulaires, ultrapériphériques ou périphériques — tels que la Corse — en réduisant leur capacité à défendre leurs besoins spécifiques dans les négociations nationales ;

**CONSIDÉRANT** que les territoires insulaires, périphériques ou à handicaps naturels permanents, visés par les articles 174 et 349 du TFUE, seraient particulièrement pénalisés par un pilotage strictement national qui ne prend pas en compte leurs contraintes structurelles (coûts de transport, dépendance énergétique, faible taille des marchés, vulnérabilité climatique) et leurs besoins spécifiques de compensation ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition actuelle affaiblit le principe de gouvernance multi-niveaux, pourtant au cœur des politiques de cohésion depuis plus de trente ans, et compromet la reconnaissance institutionnelle du rôle des régions et de leurs assemblées délibérantes ;

**CONSIDÉRANT** que la Collectivité de Corse bénéficie, depuis la mise en place des programmes régionaux FEDER/FSE+ et du FEADER, d'un dialogue direct avec la Commission européenne, garantissant une adaptation fine des financements européens aux particularités insulaires et à la stratégie de développement de la Corse ;

**CONSIDÉRANT** que la disparition de ces outils contractuels dédiés, au profit d'un pilotage centralisé par l'État, affaiblirait la capacité de la Corse à défendre ses intérêts propres et à obtenir des réponses adaptées à ses spécificités géographiques, démographiques, économiques et environnementales ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission européenne, face à l'opposition exprimée par une large majorité pro-européenne du Parlement et par de nombreuses régions, a annoncé des ajustements, mais que ceux-ci demeurent insuffisants pour garantir un rôle réel de codécision des régions dans la programmation des fonds ;

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**S'OPPOSE** à la proposition de la Commission européenne relative au Cadre financier pluriannuel 2028-2034, qui mettrait fin aux accords de partenariat actuels et instaurerait des Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR) concentrant la décision au seul niveau des États membres ;

**AFFIRME** que les régions doivent demeurer des autorités de gestion ou de codécision effectives concernant les fonds de cohésion, de développement rural, de pêche, de transition écologique, d'emploi et d'inclusion sociale ;

**SOUTIENT PLEINEMENT** l'avis adopté à l'unanimité par le Comité européen des régions et la position de la coalition EUregions4cohesion, appelant au maintien d'une politique de cohésion distincte, dotée d'enveloppes dédiées et d'une gouvernance partagée ;

**AFFIRME** que les autorités régionales et locales jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes, en particulier celles relevant de la cohésion, du développement rural, de l'emploi, de la transition écologique et de l'inclusion sociale ;

**SOULIGNE** que l'Union européenne ne pourra répondre efficacement aux défis économiques, sociaux, climatiques et démographiques qu'en maintenant une gouvernance de proximité fondée sur le principe de subsidiarité et la reconnaissance du rôle politique des régions ;

**ALERTE** sur le risque majeur de recentralisation et de « re-nationalisation » que porte la proposition de PPNR, en contradiction avec l'esprit de solidarité territoriale, avec l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, et avec trente ans de construction progressive d'une gouvernance multi-niveaux associant directement les régions ;

**APPELLE** le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne à rejeter la proposition actuelle concernant les PPNR et à défendre un modèle de gouvernance pleinement conforme aux principes de partenariat, de transparence et de subsidiarité ;

**SOUHAITE** que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne adoptent un futur Cadre financier pluriannuel qui reconnaîsse, garantisse et renforce le rôle des autorités régionales et locales, condition indispensable à une politique de cohésion efficace, démocratique et équilibrée.

**RÉAFFIRME** la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité dans les critères d'allocation du futur CFP, conformément aux articles 174 et 349 TFUE, et de maintenir des instruments dédiés permettant de compenser les surcoûts permanents liés aux contraintes géographiques.

**ALERTE** sur les conséquences institutionnelles et démocratiques de la renationalisation de la cohésion, qui affaiblirait la relation entre l'Union et ses territoires, réduirait la visibilité de l'action européenne et accroîtrait les déséquilibres entre régions.

**DONNE MANDAT** à la Présidente de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de leurs fonctions respectives, pour porter la présente motion et négocier avec les institutions européennes et les autorités françaises, afin de défendre la place des régions, et singulièrement celle de la Corse, dans le cadre de la proposition de la Commission européenne relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034.